

Sexualité et rites en Afrique

Gaspard Musabyimana

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Gaspard Musabyimana

Sexualité et rites en Afrique
Hier et aujourd'hui



Editions Scribe

Gaspard Musabyimana

Sexualité et rites en Afrique
Hier et aujourd'hui



Editions Scribe

Gaspard MUSABYIMANA

Sexualité et rites en Afrique
Hier et aujourd'hui

Editions Scribe

Introduction

L'Afrique a une multitude d'ethnies et conséquemment une pluralité de coutumes. Les rites d'initiation sexuelle ont une place de choix dans ce vaste champ de variétés culturelles.

Hier sujet tabou, la sexualité est aujourd'hui vulgarisée surtout avec l'apparition de nouveaux médias et d'Internet. Il n'est pas faux de souligner que la mondialisation est en train de gagner du terrain dans ce domaine.

Cependant, force est de constater qu'en Afrique, la sexualité garde encore une certaine spécificité faite de croyances et d'interdits. Même si dans des milieux urbains, les pesanteurs socio-culturelles sont en train de tomber, les milieux ruraux gardent encore jalousement certaines pratiques sexuelles, surtout celles qui sont d'usage dans des rites initiatiques.

Souvent insolites, barbares, choquants, affreux voire cruels, les pratiques et les rites sexuels en Afrique jalonnent chaque stade de développement de la vie. On les trouve à l'accouchement et à la naissance, à l'adolescence, dans les préparatifs du mariage où le jeune et la jeune fille reçoivent, chacun en ce qui le concerne, des conseils et des secrets ayant trait au sexe et à la procréation.

Même les deuils sont ponctués de pratiques ayant rapport à la sexualité dont ceux pour conjurer la mort ou accompagner le défunt dans sa dernière demeure. Cela est encore plus vrai que certaines copulations sont pratiquées à des fins thérapeutiques.

La spécificité de la sexualité en Afrique a également trait aux méthodes sexuelles. Certaines sont tellement originales qu'elles ne sont trouvables ni en Occident ni en Orient, régions qui ont pourtant presque tout exploré en la matière.

Les différentes pratiques et rites sexuels décrits dans cet ouvrage sont souvent très anciens de façon qu'ils sont en cours de déperdition. D'autres sont pratiqués dans la clandestinité la plus totale, les pouvoirs politiques les considérant comme pouvant mettre en danger la vie ou la société toute entière.

Parler des rites sexuels en Afrique tient de la gageure. C'est une tâche titanesque vu leur multiplicité. A y voir de très près, on conclurait hâtivement aux "bizarreries" sexuelles. Pourtant, « ce qui est une infamie ou une outrance dans certains milieux demeure une vertu dans d'autres endroits. Comme quoi à chacun son passé et surtout à chacun ses coutumes et ses convenances ». Les hommes du passé lointain nous auraient hué s'ils apprenaient que « l'on fait

l'amour le sexe enveloppé dans des caoutchouc (condom) » ou que l'on s'échange des salives lors de french kiss. « Cependant il n'est pas interdit de jeter un regard dans la préhistoire de nos rites sexuels qui subjuguent par leurs singularités et leurs monstruosités »¹

En Afrique, ce regard rétrospectif a un intérêt certain. Les rites ont un rôle social d'une importance vitale : « Ils participent au fonctionnement normal et équilibré du psychisme humain et à la régulation des angoisses. Ils sont présents à chaque stade du développement sexuel des Noirs africains »².

Partant des recherches faites sur les coutumes et les traditions de la région des Grands Lacs africains et le Rwanda comme point d'encrage, le travail s'est prolongé pour voir ce qui se passe ailleurs en Afrique. Très vite, on se rend compte que des ressemblances et des dissemblances sont frappantes entre les coutumes des populations fort éloignées, séparées même par des barrières naturelles que sont les grands cours d'eau ou des forêts vierges presque impénétrables. Pour ne relever que quelques différences : dans certaines régions de l'Afrique noire, on inhibait (et on inhibe encore) le désir sexuel de la femme par des mutilations diverses dont celles du clitoris. D'autres groupes ethniques, eux, encourageaient plutôt l'étirement des nymphes pour entre autres augmenter ce désir. De même, alors qu'une fille vierge ne pouvait pas être présentée au mariage sous peine d'être prise pour anormale, l'exigence de la virginité était de règle dans certains groupes ethniques.

Des entretiens non directifs et de nombreux documents sur le sujet ont été largement mis à contribution.

Le livre est structuré selon les stades de développement sexuel, en allant de la préparation au mariage à l'accouchement et puis des rites de passage de l'enfance à l'âge adulte. Les traitements apportés à certaines parties du corps en général et au sexe en particulier ont été relevés.

Chapitre 1. Les rites de préparation au mariage

En Afrique, le mariage était l'aboutissement de toute bonne éducation. L'idée étant de perpétuer la vie. Le célibat définitif était quasi inconnu.

Traditionnellement, chaque tribu avait son code de conduite auquel les jeunes devaient se conformer avant de prétendre au mariage.

1.1. Le kikumbi ou l'éducation sentimentale

En âge de se marier, la jeune fille est récluse loin de ses parents pendant une période pouvant aller jusqu'à un mois. Elle est entourée des vieilles femmes, des matrones du village, souvent constituées de tantes maternelles ou paternelles. Elles lui donnent des cours de sexologie, le but étant que la jeune fille prenne conscience des zones érogènes de son corps en vue de sa future vie conjugale. Outre l'art sexuel, les cours portent également sur l'initiation érotique en général, la toilette intime, l'anatomie du sexe de l'homme, etc.

Avant des séances proprement dites, les formatrices vérifient que la fille est vierge. Si le test de virginité n'est pas concluant, la jeune fille est soumise à un interrogatoire et doit dénoncer l'homme qui l'a défloré. Les deux fautifs reçoivent une sanction : au cours d'une cérémonie publique avec battements de tam-tam, leurs têtes sont rasées et lavées à l'huile de palme. Le couple est soumis aux moqueries durant une journée entière. Après cette expiation, la fille réintègre le kikumbi. Quant au garçon, il devra non seulement épouser la fille, mais également il s'acquittait d'une amende prévue par la coutume.

Si la société tient à réprimer la défloration avant le mariage, c'est parce qu'elle considère la jeune fille comme future reproductrice de la race humaine et de ce fait elle doit rester pure.

Durant la formation, rien n'est laissé au hasard car le kikumbi aborde aussi les techniques de se faire belle par des maquillages du visage au kaolin, le « toukoula », mélangé aux huiles essentielles de noix de palme en vue d'avoir une peau claire. Des massages du corps sont régulièrement faits à la novice pour lui faire sentir le plaisir d'une tierce personne alors qu'elle était confinée dans des jeux solitaires de masturbation. Désormais, les initiatrices lui impriment l'idée que le plaisir hétérosexuel sera de règle car elle allait bientôt se livrer aux coïts réguliers avec son futur époux.

La postulante reçoit en outre, durant ce séjour initiatique, des repas réguliers pour en faire une femme bien en chair.

Des moments de détente sont ponctués de promenades dans la forêt et des morceaux de chants et de chorégraphie sont exécutés au cours desquels la fille apprend la danse de l'amour, l'« ukutchebana ».

Le rite du kikumbi³ est en déperdition. Il était d'usage, avec des variantes, chez les Lari Congo-Brazzaville, les Bavili (Sud-Ouest du Gabon, Congo-Brazzaville et RD-Congo), les Basolongo (Bas-Congo, RD-Congo), les Bawoyo (RD-Congo, Cabinda), les Barega (Kivu, RD-Congo), les Bahunde (RD-Congo, Nord du Rwanda et Ouganda), les Babembe (Fizi-RD-Congo, Kigoma-Tanzanie), et les Baluba du Kasai (RD-Congo).

Un rite semblable au kikumbi existe au Malawi. L'initiation sexuelle des jeunes filles se fait autour de 10 ans en dehors de la famille par des vieilles femmes, les « anamkungwi ». Celles-ci prodiguent des conseils aux jeunes filles en leur vantant le bien des rapports sexuels. Comme préalable, il faut danser pour l'homme, l'exciter afin qu'il puisse venir te pénétrer, disent les aînées aux jeunes filles. Sans rapports sexuels, la peau durcit et produit des eczémas, ajoutent-elles. Au sortir du camp, les filles reçoivent des conseils de chercher un homme pour des relations sexuelles qui les lavera de leur enfance. Cette initiation sexuelle se fait souvent après des séances d'excision.

1.2. L'umwali, une école d'amour

Dans la région des Grands Lacs, il a existé une école d'éducation sexuelle connue sous le nom d'« umwali ». Sa signification varie d'un pays à l'autre. Au Rwanda, le terme « umwali » désigne une jeune fille nubile, vierge, qui est en âge de se marier. Etre qualifiée d'umwali pour une fille est signe d'estime par l'entourage et par la communauté, pour sa sagesse et sa bonne éducation. Au Rwanda et au Burundi, des jeunes filles portant des noms propres d'umwali sont légion.

En langue swahili, le mot « umwali » vient du verbe « kwalika » qui signifie « initier ». L'initiateur sera alors « mwalimu » qui dérive du même verbe. Umwali est donc une nouvelle « initiée » au sexe.

Ce terme a d'autres acceptions en Afrique où il est répandu : jeune fille vierge ; fille qui a ses premières règles ; jeune femme ; enfant avant son initiation, etc.

En République Démocratique du Congo (RDC), umwali fut une véritable institution féminine d'éducation sexuelle. Ce rite prend naissance dans la culture swahili de la Tanzanie, mais on le retrouve également partout en Afrique centrale, jusqu'au centre et au sud du Malawi, chez les Nyanja, où il est appelé « chinamwali ». C'est un rituel d'incorporation de la fille nubile dans la société des femmes, un rite de passage de la jeune fille de l'enfance à l'âge adulte au cours duquel les jeunes filles sont initiées par des instructrices, des « mwalimu », appelées également des « Somo », dérivés du verbe

swahili « kusoma », signifiant « lire », « apprendre ». Les Somo sont donc des femmes ayant le savoir qu'elles transmettent, pendant de longs mois, aux jeunes filles pubères, les « wali » pluriel de « mwali ». Il avait trait principalement au code conjugal, à tout ce qui a trait au coït et aux diverses pratiques sexuelles notamment les diverses méthodes pour une satisfaction sexuelle mutuelle du couple. Bref, les Somo assurent aux wali, sur lesquelles elles ont par ailleurs une autorité supérieure à celle des parents, une éducation indispensable à une vie conjugale harmonieuse.

Le rite « umwali » n'a pas de ce fait manqué de soulever des remous. Il a été considéré comme une « secte de prostitution » par les colonisateurs vu son caractère secret et comme subversif par les hommes, car il était pratiqué par et pour les femmes dans la plupart des pays à système patriarcal en dehors du contrôle du sexe mâle. Il fut combattu par les missionnaires catholiques qui du coup faisaient barrage à l'Islam.

Loin d'être une perversion sexuelle, le mwali est une école d'éducation sexuelle pour les filles. En puisant dans les travaux de ceux qui se sont penchés sur ce rite d'initiation sexuelle dont notamment Pierre Salmon⁴ ou Alex Engwete⁵, il appert que l'apprentissage des pratiques sexuelles portait sur des techniques principales qui devaient être maîtrisées par la fille pour satisfaire sexuellement son futur mari.

1.2.1. L'apprentissage des techniques sexuelles

Les principales techniques sexuelles apprises par le « mwali » étaient les suivantes :

1.2.1.1. Le Kupeta

Ce mot signifie, littéralement, « vanner ». C'est la technique de la maîtrise des hanches. Avec une partenaire faisant fonction de l'homme au-dessus de la néophyte, celle-ci exécute des mouvements, presque des coups de reins, en soulevant ses hanches, de bas en haut et de haut en bas. Cette technique est répétée autant de fois jusqu'à ce qu'elle soit maîtrisée.

Cet apprentissage basé sur le principe pédagogique du « learning-by-doing » (apprendre en faisant) sera d'application tout au long de la formation. Ainsi, pour apprendre la technologie sexuelle, la formatrice et ses assistantes devaient se déshabiller pour mimer l'acte sexuel dans tous ses détails.

Une des leçons qui prenait du temps des « wali » consistait à savoir se déhancher, mouvements qu'elles devraient répéter lors des relations sexuelles avec leurs maris.

L'apprentissage de divers mouvements des hanches recourait aux techniques diverses. Pour que l'initiée apprenne à remuer les hanches

sans bouger ni la partie supérieure du corps, ni le ventre, ni les cuisses, une partenaire s'asseyait sur son ventre. Pour tester si ce mouvement est maîtrisé, à la place de la partenaire, il y avait un récipient rempli d'eau. Elle devait alors bouger des hanches sans qu'une goutte d'eau ne soit versée. Suivait une série de mimes du coït en se déhanchant et en synchronisant les mouvements des hanches avec ceux de la partenaire qui était au-dessus de l'initiée.

Les mouvements des hanches avaient des variantes dont :

1.2.1. 2. Le Kuyunga, le Tikiza, Unyonga et le Kufyonza

« Kuyunga » est une technique qui consistait à exécuter des ondulations latérales des hanches à la manière d'un tamis. Le kuyunga signifie d'ailleurs littéralement « tamiser ». En Ouganda, au Rwanda, au Burundi voire en Tanzanie, la technique est connue sous le nom de « kunyonga » qui signifie littéralement « pédaler ».

Les autres variantes de ces techniques sont :

- Tikiza

Le terme signifie littéralement : « roulement des hanches ». Le mwali apprend à exécuter des mouvements des hanches et du derrière pour donner au partenaire le maximum de jouissance charnelle.

- Unyonga

Le mot « unyonga » signifie « danse des reins ». Sur ce même registre de la technologie sexuelle, la fille apprenait en outre :

- Kufyonza

Le kufyonza, qui signifie littéralement « sucer », est une série d'exercices de contraction et de relâchement des muscles du vagin.

A cela il faut ajouter l'apprentissage des techniques de succion du pénis, de petites morsures, et de baisers.

Un autre module porte sur :

1.2.3. Les technique de la toilette intime

Les wali procédaient à l'allongement des petites lèvres vulvaires dans le cadre de préparation de leurs organes génitaux dans un but non seulement érotique mais également esthétique. Le sexe d'une initiée devait avoir un aspect majestueux, qui fait la différence avec celui d'une petite fille.

De plus, les filles et leurs formatrices faisaient la toilette du vagin au moins quatre fois par jour : matin, midi, soir et après chaque rapport sexuel. Cette extrême hygiène vaginale pourrait peut-être partiellement expliquer le faible taux de reproduction des femmes du « réseau umwali ». Certains ethnologues n'ont pas hésité à qualifier ces femmes de stériles et de prostituées.

Des cours de connaissance des herbes médicinales étaient dispensés. Celles-ci étaient nécessaires pour combattre la candidose, la vaginite, etc., et pour assécher le vagin. Dans cette pharmacopée traditionnelle,

une pâte gluante obtenue d'un mélange des feuilles pressées de goyavier, de manioc, de patates douces et d'écorce de manguier servait à rétrécir le conduit vaginal pour plus de frottement lors de la pénétration par le pénis, mais aussi pour développer les muscles intra-vaginaux.

1.2.4. Le contrôle des naissances et les pratiques nécrophiles

À la naissance d'un enfant, il y avait la séparation sexuelle de la femme avec le mari jusqu'au sevrage, une période plus ou moins de 2 ans.

Le contrôle des naissances était également régi par la régulation des relations sexuelles. La femme devait éviter que ces rapports aient lieu de façon quotidienne, le seul moyen de ne pas exacerber le désir de l'homme. Dans le cas où ils avaient quand même lieu, l'homme était obligé de les faire au moins deux fois de suite au cours d'un seul round avec la condition de faire jouir sa femme. Ceci avait pour objectif de le décourager car il aurait peur de ne pas atteindre le résultat exigé par la coutume.

Il était également interdit, dans ce cadre de contrôle des naissances, d'avoir des rapports sexuels pendant la journée ou dans la nature, probablement une façon de limiter la fréquence d'accouplement.

S'il y avait décès d'une des filles ou des femmes du « réseau umwali », son ensevelissement était préparé par des collègues initiées. Il était alors demandé au mari d'une grande formatrice morte de se soumettre à un rituel nécrophile consistant à avoir un dernier rapport sexuel avec le cadavre de l'épouse défunte après la toilette funéraire et avant le placement du corps dans le cercueil.

En cas de décès de l'enfant d'une instructrice, juste après l'enterrement, un coït immédiat s'en suivait dans le lit conjugal, parfois en présence des autres femmes du « réseau umwali ».

1.2.5. Le sceptre de la puissance érotique

La fin de cet apprentissage de base du rituel umwali était marquée par l'octroi d'un sceptre, le plus souvent un bâton recouvert de cuir, qui conférerait à l'initiée un pouvoir surnaturel dans son lit et sur son mari. Elle prenait alors un nom de baptême, soit en choisissant un parmi ceux des formatrices, soit des noms swahilis qui traduisaient leur comportement en matière de relations sexuelles, une fois au lit avec le partenaire. Ainsi la propre se nommera Bi-Safi ; la glorieuse : Bi-Sifa ; la berceuse : Bi-Laza ; celle qui suffit : Bi-Atosha ; la joyeuse : Bi-Furaha.

Il faut cependant souligner que la formation d'Umwali durait pratiquement toute une vie car elle se prolongeait par une sorte de « formation permanente » par des rencontres d'échanges d'informations et par des recherches visant le perfectionnement de la

technologie sexuelle. Dans ces rencontres régulières, les femmes se mettaient à poils et au corps à corps, ce qui fait dire aux observateurs avisés qu'elles étaient des bisexuelles et des lesbiennes pour celles d'entre elles qui étaient veuves.

1.2.6. Les rites de la première nuit de noces

L'umwali était éduquée à une des valeurs fondamentales qu'est la virginité. Pour vérifier si la fille initiée a tenu aux conseils reçus lors de sa formation, la formatrice et d'autres femmes expérimentées de la confrérie étaient présentes lors de la nuit des noces. Elles s'installaient dans la chambre nuptiale et assistaient à la défloration de la mariée par le mari sur un drap blanc immaculé. Si la défloration était concluante, la formatrice et son groupe s'emparaient du drap taché de sang, l'attachaient à un mat, et le paraient en chantant dans le quartier du marié, fières que leur élève avait gardé jalousement sa virginité.

L'institution « Umwali » a presque aujourd'hui disparu.

1.3. Le gukuna ou l'étirement des nymphes

L'allongement des petites lèvres vulvaires est une exigence de la coutume pour une fille qui se prépare au mariage. Cette pratique se rencontre dans bon nombre de tribus noires africaines, mais elle est plus élaborée dans la région des Grands Lacs, notamment au Rwanda, où elle est connue sous le nom du « gukuna »⁶.

Dans certaines tribus d'Afrique de l'Est et de la République Démocratique du Congo (RDC), le rite d'étirement des lèvres vulvaires est connu sous le nom de « mfuli ». Les femmes allongent leurs nymphes pour augmenter le plaisir sexuel. Ce rite est également connu sous le nom de « kikune ».

Chez les Baluba, les mères conseillaient à leurs filles, dès le jeune âge, de procéder aux étirements des petites lèvres vulvaires et cela en groupes et mutuellement.

Une mention spéciale est à signaler chez les Hottentotes dont la longueur des nymphes étirées pouvait atteindre 20 cm. Désignées par le nom de « qai-kwé », ces lèvres vulvaires sont connues dans la littérature anthropologique sous le nom de « tablier ». Elles arrivaient au milieu des cuisses. Rachewiltz⁷ souligne qu'elles enveloppaient le pénis comme un gant et accroissaient ainsi le plaisir sexuel. Ces longues mensurations des lèvres vulvaires se rencontrent également chez les Bochimans. Revenons au « gukuna ». Ce rite consiste, pour une fille, à s'étirer les petites lèvres vulvaires jusqu'à ce qu'elles atteignent la longueur rituelle. Le gukuna est un rite qui a résisté au temps. Le reportage fait sur le terrain au Rwanda par les journalistes de TV5 Canada et diffusé en 2011 montre que la pratique du gukuna est encore d'usage chez les filles rwandaises qui restent convaincues

que sans cette pratique, le bonheur conjugal et maternel serait compromis.

1.3.1. Les motivations du *gukuna*

Le *gukuna* était d'abord un moyen d'insertion sociale. Il permettait à la fille de s'intégrer dans le groupe des « socialement admises » de son âge. Car le *gukuna* se faisait en groupe et deux par deux. Il fallait que la fille trouve le groupe dans lequel évoluer, vu que l'exercice était relativement de longue haleine. Il est évident que cette aide mutuelle, dans un domaine aussi profondément intime, favorisait le départ d'une amitié solide, laquelle pouvait durer toute la vie. En se livrant à la pratique du *gukuna*, la fille apprenait à être responsable. La famille et l'entourage l'appréciaient à sa juste valeur en la qualifiant de « fille de cœur ». Sinon elle était marginalisée par ses compagnes qui la traitaient de tous les noms, comme « idiote » ou « celle qui n'a pas de cœur ». Elle portait des sobriquets insultants comme « la-sans-substance » ou « la-sans-contenu », termes qui visaient le vagin.

Ce dénigrement était préjudiciable non seulement pour la renommée de la fille qui, ainsi, ne pouvait pas trouver de fiancé, mais également pour sa famille qui n'avait pas su faire d'elle un membre de la société à part entière. Une telle fille pouvait provoquer, selon la coutume, le malheur dans son entourage ou la mort de son futur mari. Sa négligence devait entraîner la catastrophe des êtres et des choses. Sans avoir pratiqué le *gukuna*, la fille constituait un danger pour les semences, la récolte et les troupeaux. Elle était considérée comme « source de diminution des biens » de son futur mari.

Chez les Baluba, sur conseil de leurs mères, l'allongement des petites lèvres était fait par des filles, en groupes et mutuellement, dès leur tendre enfance.

Les lèvres vulvaires étirées devaient faciliter l'accouchement. Sans cela, celui-ci serait difficile et très douloureux. Les « accoucheuses », femmes reconnues pour leur expérience et leur savoir-faire, prenaient des précautions quand elles avaient affaire à « une négligente » ou même à « une insuffisante » en la matière.

Pour éviter le malheur qui s'ensuivrait, elles se frottaient les mains avec de la cendre de bois avant de procéder à l'opération, cela en guise de vaccin. Elles alertaient la belle-mère de la négligente, qui prenait elle aussi des mesures de précaution, notamment en allant déposer « une pierre ronde et lisse » à l'endroit où la femme avait accouché, et en disant : « Détruis ta famille et non celle de ton mari ». Elle soufflait symboliquement un peu de cendre recueillie du foyer entre les jambes de sa belle-fille, en vue de conjurer tout malheur éventuel dû à cette situation. Dans des conditions normales, il était

plutôt rare de constater cette « tare » si tardivement. En effet, à la veille du mariage, la grand-mère devait vérifier l'état des petites lèvres de sa petite-fille. Le mari qui était tombé sur une fille avec des nymphes non développées ne tardait pas non plus à envoyer des signaux de protestation à sa belle-famille. Ces messages étaient transmis de diverses façons. Le jeune marié mettait dans un petit pot en argile un bout d'un arbuste sauvage dont la tige était vide à l'intérieur. Le morceau de l'arbuste pouvait être fendu et mis dans un petit panier que le jeune envoyait aux beaux-parents pour leur signifier sa déception. Une cruche de bière couverte par une calebasse pouvait également être envoyée aux parents de la fille pour la circonstance. Le message était le suivant : « Ce n'est pas une personne que vous m'avez donnée mais un vide sans contenu ». A la réception de ces « cadeaux », les parents de la fille décodaient facilement le message et se rendaient compte tout de suite que leur enfant n'avait pas fait le rite du *gukuna*. De ce fait son bonheur conjugal était mis à mal. Le mari avait un prétexte pour se chercher une nouvelle femme en guise de compensation. Les petites lèvres étirées constituaient une sorte de parure intime, « un habit de la femme ». Après l'accouchement, était aménagé pour la femme un lit à même le sol, à côté d'un grand feu. La femme devait réchauffer « les organes internes de son ventre » traumatisés par l'accouchement. Pour ce faire, elle devait s'asseoir devant ce feu, toute nue, les jambes légèrement écartées. Si elle était surprise dans cet état par un intrus, celui-ci ne pouvait pas la voir « jusque dans le ventre » car elle était vêtue. Autrement dit, les petites lèvres jouaient le rôle de « rideaux » à voiler l'entrée du vagin.

L'allongement des petites lèvres était un des rites de préparation au mariage. Elles avaient ainsi une grande sensibilité et par le *kunyaza*, elles réagissaient aux stimulations du pénis d'une façon plus intense. Par cette pratique, la jeune fille apprête son sexe à la satisfaction de son futur partenaire sexuel. Les lèvres vulvaires développées jouent le rôle de conservateur de la chaleur nécessaire lors du coït. C'est pourquoi elles sont désignées, par euphémisme, par le terme d'« habit de la femme ».

Depuis la nuit des temps rwandais, une des méthodes utilisées dans les rapports sexuels est le *kunyaza* (littéralement, faire provoquer des sécrétions vaginales). La fille doit avoir un sexe développé qui s'y prête, c'est-à-dire avec des petites lèvres débordant la fente vulvaire. On disait d'ailleurs qu'un tel sexe avait des « oreilles » et qu'il était très apprécié par les hommes. Par contre, une vulve sans petites lèvres développées était comparée à une « simple incision » ou au « sexe d'une petite fille ». « Ce petit appareil sexuel » aurait de la peine à supporter la pénétration du pénis, disait-on, et surtout ne pourrait pas

produire suffisamment de sécrétions vaginales lors des rapports sexuels. Le but recherché ici, en faisant le *gukuna*, était de marquer une nette différence entre le sexe d'une petite fille et celui d'une jeune fille prête à marier.

L'allongement des petites lèvres élargit donc l'organe sexuel féminin, lui donne un aspect majestueux pour la grande satisfaction du futur mari. La tradition montre qu'une femme dont les nymphes sont étirées est recherchée par les hommes afin de lui faire l'amour : « La fille qui s'est allongée les petites lèvres vulvaires s'est fatiguée pour le fornicateur », dit un proverbe.

Il était communément admis que la fille n'ayant pas procédé au *gukuna* devait avoir des règles douloureuses, voire même corrosives. Celles-ci pouvaient blesser ses parties intimes ou blesser son futur mari lors des rapports sexuels. Il est clair qu'il s'agit ici d'une manière détournée de contraindre la fille à procéder à l'allongement de ses nymphes.

Dans certaines familles, le *gukuna* commençait très tôt. Un proverbe dit : « Dans une famille aux-longues-lèvres vulvaires, l'enfant en a cinq à la naissance ». Autrement dit, dans une famille où l'étirement des petites lèvres vulvaires est pratiqué, l'enfant est incité à se livrer à cet exercice très tôt. Mais la société traditionnelle avait fixé des balises pour faire respecter les règles de cette coutume. Ainsi, dans les familles où l'observance de cette coutume était stricte, la fille ne pouvait pas entreprendre précocement le *gukuna* car elle risquerait d'attraper des maux de reins.

1.3.2. La pratique du *gukuna*

Quand la fille commençait à suivre les autres pour aller chercher le bois de chauffage dans la forêt, couper les herbes servant de balai ou tresser des nattes, la période du *gukuna* approchait. Les parents lui laissaient alors toute liberté de mouvement. C'est dans ces groupes de jeunes filles du même âge que débutait le *gukuna*, d'abord par simple imitation, puis par nécessité. Cet éveil dictait à la mère, à la grand-mère ou aux tantes maternelles ou paternelles, de livrer le secret à la fille et de l'encourager dans cette entreprise.

Quand il y avait « éclosion et durcissement des seins » et que les premiers poils de pubis commençaient à pousser, la fille devait se livrer intensivement à la pratique du *gukuna*. D'habitude toute nue, elle commençait à s'habiller. Elle recevait de ses parents son premier pagne en peau de vache ou en fibres de plantes.

Avec cette manifestation physiologique de la puberté, la fille passait ainsi du stade d'adolescente à celui de fille nubile. Les filles cherchaient alors régulièrement des occasions d'évasion dans la nature. En groupe, de préférence en nombre pair et dans un endroit

discret, elles s'adonnaient au *gukuna* en suivant ce qu'elles avaient entendu de leurs grandes sœurs ou des conseils prodigués par l'un ou l'autre membre de la famille, de sexe féminin.

Le choix de l'endroit avait son importance dans la pratique du *gukuna*. Les jeunes filles se donnaient rendez-vous dans des endroits retirés, dans des buissons ou des plantations touffues, car elles devaient se déshabiller avant de passer à l'activité du *gukuna*. La ceinture attachant le pagne de peau était déliée. Les filles devaient faire tomber leurs pagnes en même temps, sinon celle dont le pagne tomberait avant celui des autres aurait les nymphes plus vite développées que celles de ses compagnes. Cet élément est psychologiquement explicable. La synchronisation évitait toute hésitation à certaines filles qui, par pudeur ou par timidité, seraient réticentes à se montrer nues. Les jeunes filles ne portaient pas de sous-vêtements.

Les pagnes de peaux étaient étendus par terre. A défaut de s'asseoir sur leurs peaux, les filles pouvaient faire un tapis avec des branchages de certains arbres sauvages réputés pour leurs larges feuilles. En position assise, les partenaires, face à face, les jambes écartées et légèrement croisées, la séance commençait. Chacune caressait les abords de l'entrée vaginale de l'autre et tirait ensuite délicatement ses petites lèvres vulvaires.

En dehors des séances publiques, une fille pouvait inviter son amie à la maison pour les exercices du *gukuna*. A ce moment-là, elles se retiraient à l'intérieur dans la case ou dans l'enclos situé derrière la case. Une fille seule faisait ces exercices dans son lit ou même lors des travaux ménagers, surtout dans les familles modestes : « la fille d'un pauvre s'allonge les nymphes devant le feu en faisant la cuisine », dit un adage rwandais.

Pendant le *gukuna*, les filles devaient faire en sorte qu'aucun garçon ne les voit ou n'enjambe le lieu de la séance. Sinon l'exercice était peine perdue et tous les efforts fournis ou à fournir ne pouvaient produire les effets escomptés : les petites lèvres se rétréciraient tout de suite. Dans ce cas, si les filles se sentaient suffisamment fortes, elles attrapaient le garçon et l'obligeaient à lever l'interdit en poussant un cri ou en enjambant l'endroit en sens inverse.

En position assise, les filles qui se faisaient mutuellement le *gukuna* s'entrelaçaient les jambes. Elles se mettaient à siffler en imitant le berger appelant sa vache par le nom de « roussâtre » comme la couleur rouge foncée du clitoris. En même temps, elles prononçaient les mots suivants : « qu'aucun homme ne siffle avant moi afin de ne pas faire peur à mes nymphes » - qui se rétréciraient -, « qu'aucun homme ne m'aperçoive afin que le développement de mes petites lèvres ne ralentisse », « qu'aucun enfant ne me voit pour ne pas faire

peur à mes petites lèvres ».

En préalable à l'exercice d'étirement, les petites lèvres étaient lubrifiées avec une pommade composée de « beurre sorti en premier lieu de la baratte » avant qu'il ne devienne « rance », de poudre d'ailes de chauve-souris carbonisées et d'escargot séché, de salive, de jus de la plante « *gloriosa superba* », de jus de feuilles de ricin et de fleurs de souci. Chez les filles plus âgées, le jus pouvait s'obtenir à partir d'un mélange d'autres plantes, dont les feuilles de tabac et de marguerite dorée, le tout dilué avec les urines des concernées.

De temps en temps, les filles se caressaient mutuellement les seins en disant : « Emporte ces petites lèvres, elles sont à toi et non à moi ; que la poitrine soit pleine ; que les seins croissent très vite ». Seule, la fille pouvait également se caresser les seins lors de cet exercice intime en disant : « Que mes seins remplissent la poitrine et que les petites lèvres remplissent la vulve ».

Le matériel auquel on recourait pour l'opération du *gukuna* était très varié. Dans ses recherches, Monseigneur Aloys Bigirumwami a recensé 229 objets utilisés pour le *gukuna*. Ce matériel est composé notamment de petites bêtes, d'insectes, d'oiseaux, et surtout d'arbustes et d'herbes.

D'une manière générale, l'étirement des lèvres vulvaires augmente leur sensibilité. Elles peuvent alors réagir d'une façon plus intense lors de leur stimulation sexuelle par le pénis, notamment lors du *kunyaza*, une méthode qui a fait ses preuves dans la région des Grands Lacs en général et au Rwanda en particulier.

La pratique du *gukuna* était quotidienne. Dans l'impossibilité de répondre au rendez-vous du groupe, la fille se massait au petit matin, en profitant de la chaleur du lit, ou le soir après avoir bu et mangé, car « c'était le moment propice à la croissance des petites lèvres ». Dans la haute noblesse, les filles se faisaient traiter par des servantes ou par d'autres spécialistes du monde féminin ayant acquis une grande notoriété dans le domaine de ce massage intime.

A la veille du mariage, il revenait à la grand-mère de vérifier que sa petite fille avait les petites lèvres vulvaires allongées selon les normes imposées par la coutume. Dans l'affirmative, elle la gratifiait de félicitations, sinon c'était des inquiétudes pour toute la famille. Cela se passait au cours d'une cérémonie dite de « prodigation de conseils », détaillée par la suite.

L'endroit où les filles avaient élu domicile pour le *gukuna* était tenu secret. Car il suffirait que des gens malveillants y roulent un galet ayant servi de marteau, ou un coussinet, pour qu'elles soient frappées de stérilité irréversible. Le *gukuna* ne se pratiquait pas en plein soleil. Il fallait aller à l'ombre (à l'intérieur d'une case, tout près d'un buisson...) ou alors attendre le crépuscule. Sinon « le soleil brillerait

dedans et les petites lèvres se raccourciraient avec même le risque de se carboniser », ou « en se couchant, le soleil pourrait partir avec le fruit du travail déjà fait et la fille recommencerait à zéro son travail d'étirement. »

Pendant le *gukuna*, une fille ne pouvait pas toucher au sel de cuisine, car ses petites lèvres risqueraient de fondre comme du sel au contact de l'eau ou de se détacher.

Après la séance du *gukuna*, la fille ne pouvait se laver, car ce serait inhiber le développement de ses nymphes. Elle se nettoyait les mains avec le suc de certains arbustes. Si elle ne les trouvait pas, il était conseillé de ne rien faire.

Deux sœurs ne pouvaient pas s'étirer mutuellement les petites lèvres. La pudeur ne leur recommandait pas ce genre d'exercices entre elles. La fille cadette ne devait pas regarder les petites lèvres de son aînée, car elles se rétréciraient. Si par malheur elle les voyait, la grande sœur devait lui donner un petit cadeau et l'inviter à les fixer des yeux une nouvelle fois pour lever l'interdit.

1.3.3. Le matériel utilisé

Il n'était pas choisi au hasard. C'est la loi de l'analogie qui intervenait. Du beurre tout neuf, sorti directement de la baratte, avait pour fonction non seulement d'adoucir la peau des filles au toucher, mais également d'assouplir les petites lèvres pour qu'elles se prêtent à la manœuvre. La chauve-souris était utilisée pour que les lèvres aient beaucoup d'élasticité, qu'elles se déploient à l'image d'une chauve-souris suspendue, les ailes étendues. Les Venda d'Afrique du Sud utilisent la même technique.

Quant à l'escargot, son usage servait à faire en sorte que les nymphes répondent facilement à l'excitation, qu'elles augmentent de volume lors de la tumescence et qu'elles aient une sensibilité comme les antennes de ce mollusque. La salive et le suc de certaines herbes étaient choisis à cause de leur viscosité, pour une sécrétion abondante des glandes vaginales. Le suc des feuilles de tabac était utilisé pour irriter les nymphes, les faire gonfler et ainsi faciliter leur prise dans la manœuvre du *gukuna*.

Lors de l'exercice, le matériel était posé, une partie entre les jambes, le reste sur les côtés. La poudre utilisée était récupérée et conservée dans un étui de courge, alors que le matériel divers était abandonné et renouvelé à chaque opération. Le matériel de la veille ne pouvait plus servir, sinon les petites lèvres risqueraient de tarder à se développer. La fille l'enfouissait dans le sol à l'endroit où l'opération avait eu lieu. Elle s'agenouillait ensuite, frappait par terre avec ses deux mains et confiait, à voix basse, ses secrets à la terre par diverses incantations. Encore toute nue, la fille restait sur ses genoux

et frappait à plusieurs reprises ses deux mains, alternativement par terre et sur ses cuisses, sur la poitrine, dans le dos et au visage, en disant à voix basse : « Que la paix et le bonheur soient entre mes jambes » ; « que mes cuisses emplissent et séduisent » ; « que ma poitrine emplisse car ceci [les seins] est la beauté des filles, que l'homme qui se couchera là-dedans ne se réveille pas » ; « que mon dos porte beaucoup d'enfants, que je porte la couronne sur la tête ».

Dans la pratique du *gukuna*, la fille disait également : « Que j'aie toujours un regard un peu timide, avec des yeux petitement ouverts ». Avoir un regard doux, tendre et séducteur, un regard presque langoureux, constitue autant de traits de beauté et de séduction pour une fille rwandaise. Un regard doux est également le signe de respect d'une femme envers son mari.

Quand le cérémonial était terminé, les filles se levaient en même temps « pour qu'aucune n'ait une avance sur les autres dans la croissance des nymphes ». Elles ramassaient leurs pagnes, les lançaient en l'air et les reprenaient avant qu'ils n'atteignent le sol. Il s'agissait de souhaiter aux petites lèvres de croître. Enfin, elles enfilaient leurs peaux et exécutaient une petite danse rituelle en disant : « Quiconque va enjamber cet endroit ne pourra que favoriser le développement de mes petites lèvres ». Elles se souhaitaient mutuellement beaucoup de bonheur et de succès dans leurs efforts. L'expression, « je m'étire les nymphes et elles s'arrachent », se dit quand quelqu'un fait des efforts vains.

Les herbes du lieu de la cérémonie étaient soigneusement redressées, non seulement pour effacer toute trace pour des malveillants, mais aussi pour souhaiter aux petites lèvres de grandir et d'être tendres comme l'herbe qui pousse tendrement du jour au lendemain. A défaut, ces herbes étaient arrachées et les filles se les offraient mutuellement et symboliquement en battant des mains. Elles se disaient au revoir et reprenaient le chemin de la maison.

1.3.4. La longueur des nymphes étirées

La fille devait régulièrement prendre les mesures de ses petites lèvres pour voir si elles se développaient normalement. La longueur exigible par la coutume était égale à la distance entre la seconde articulation du médius et le bout du doigt.

La conformité de la mesure était constatée par les aînées qui vérifiaient par ailleurs régulièrement si la fille n'était pas fainéante en la matière. Les petites lèvres étirées selon les normes atteignaient trois ou quatre centimètres de longueur chez les filles rwandaises.

Cette attention particulière aux mensurations des nymphes était nécessaire car il ne fallait pas que les lèvres soient trop courtes ni trop longues. Si elles n'atteignaient pas la longueur rituelle, elles

exposaient la fille aux moqueries de ses compagnes. Trop développées, elles étaient dites « des lèvres qui touchent la merde », « des nymphes qui happent les excréments humains », « des ficelles pour attacher la chèvre » ou « des nymphes qui se vautrent dans la merde ». Pour des raisons d'hygiène, celle dont les petites lèvres vulvaires étaient trop développées se munissait d'un morceau de pot en argile pour les retrousser et les empêcher de toucher les excréments durant la défécation. Une fille avec de telles nymphes pouvait, croyait-on, provoquer la mort de son mari.

A ce sujet, les hommes n'aimaient pas que la femme leur dispute le terrain en matière sexuelle. Il ne fallait pas que les nymphes soient étirées « jusqu'à être supérieures à la longueur du pénis ». Voilà en partie pourquoi des contrôles réguliers et permanents du développement des nymphes étaient de rigueur, si la fille ne voulait pas s'attirer le courroux de son futur mari.

La négligence dans le *gukuna* pouvait donc se constater non seulement par le manque de pratique, mais également par l'excès de zèle dans cet exercice. La fille qui estimait que ses petites lèvres étaient suffisamment développées, en conformité avec les normes admises en la matière, cessait l'opération, mais devait pratiquer des exercices réguliers pour conserver cet acquis.

En définitive, le sexe d'une fille adulte devait avoir un aspect plus majestueux, avec de petites lèvres vulvaires débordantes, marquant ainsi la différence avec le sexe d'une petite fille.

De temps en temps, surtout après les règles, la fille devait « redresser ses nymphes, leur faire une sorte de repassage car elles avaient pris des plis ». Cet exercice d'entretien devait être périodique pour maintenir les petites lèvres en bonne forme.

Une autre série d'exercices servait à « la revivification des nymphes ». Il s'agissait d'un exercice entre deux filles dont les petites lèvres étaient bien à point et qui visait à les entretenir.

Physiquement, l'allongement des petites lèvres vulvaires et du clitoris donnait au sexe l'aspect d'une belle vulve excitante à la vue. Selon les croyances populaires, le vagin voilé par des nymphes bien développées était plus chaud, sous le double angle de la chaleur physique et de la sensualité. La femme avec une vulve développée jouissait plus intensément et procurait plus de plaisir à son partenaire.

La pratique du *gukuna* peut susciter certaines interrogations chez les étrangers, notamment celles qui vont suivre.

1.3.5. Le *gukuna* et la taille du clitoris

Certains pensent qu'en étirant les petites lèvres, le clitoris s'atrophie et donc sa sensibilité diminue. Ce qui expliquerait pourquoi le Rwandais traditionnel, pour amener la femme à jouir, devait faire le

kunyaza, c'est-à-dire rechercher le « petit clitoris » et le chatouiller avec le pénis, en vue de l'exciter. D'après cette théorie, la femme n'ayant pas étiré ses petites lèvres jouirait plus vite.

Physiologiquement, il n'est pas vrai que le fait de tirer sur un organe en atrophie un autre. Au contraire. La région des petites lèvres et du clitoris est la même. Non seulement le clitoris est naturellement un organe très sensible du fait qu'il a beaucoup d'innervations, mais également sa longueur varie d'une femme à l'autre. Chez certaines femmes il est développé, alors qu'il est moyen voire atrophié chez d'autres. Son hypertrophie est même perceptible chez certaines femmes ayant pratiqué le *gukuna*.

Par ailleurs, il est de notoriété publique que la femme ayant les nymphes allongées est facilement excitée. Un petit sondage fait parmi les familles rwandaises de la diaspora montre que le *gukuna* est aujourd'hui encore pratiqué par une bonne partie des filles rwandaises, avec bien sûr les moyens de bord. Si elles perpétuent cette coutume séculaire, c'est parce qu'elles en apprécient les bienfaits. De plus, leurs partenaires en raffolent.

Le témoignage de quelques amis étrangers ayant fait l'amour avec des Rwandaises est éloquent à ce sujet. Tous sont unanimes pour dire que le vagin avec des lèvres étirées est plus lubrifié, qu'il répond très vite aux stimulations pré-coïtales.

1.4. Le ssenga et la visite de la brousse

En Ouganda, le rituel de l'élongation des nymphes, dit « visiter la brousse », consiste en pré-rite au cours duquel l'opératrice, dénommée « *ssenga* » en Luganda, généralement une tante paternelle, est désignée pour instruire sa nièce dans la manipulation appropriée de ses parties génitales. Au cours de ces interventions, la tante utilise des herbes spécifiques et des jus de fruits et de plantes sélectionnés. Après des séances régulières s'étendant sur plusieurs années, la jeune fille apprendra à pratiquer des auto-manipulations jusqu'à ce que les petites lèvres aient atteint la longueur appropriée qui est généralement de dix centimètres ou plus. Comme partout ailleurs en Afrique où ce rite est pratiqué, il est en déperdition suite à l'urbanisation, à la désintégration de la famille et à la scolarisation des filles. Cette pratique rituelle dont le but est d'assurer la satisfaction sexuelle du mari est ancré dans les moeurs de telle sorte qu'elle se maintient dans la diaspora ougandaise. À l'opposé de ce type de manipulations génitales féminines parmi les Baganda, les Sebei pratiquent l'excision. Les données de l'OMS (WHO 1998) signalent qu'il y a 5 % de mutilations génitales féminines en Ouganda⁸.

1.5. L'étirement des nymphes et les MGF

L'allongement des nymphes peut-il être assimilé aux mutilations génitales féminines (MGF) ? Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la réponse est oui. Pour cette organisation, les MGF recouvrent toutes les interventions pratiquées sur les organes génitaux externes de la femme, pour des raisons culturelles ou religieuses, ou pour toute autre raison non thérapeutique. Cela inclut également les pratiques qui visent à allonger le clitoris et les petites lèvres, y compris dans le but d'accentuer le plaisir.

Les différents types de mutilations classifiés par l'OMS, notamment l'ablation du prépuce, du gland du clitoris, des grandes lèvres, la suture ou le rétrécissement de l'orifice vaginal, l'élargissement de l'orifice vaginal par des déchirures, avec des doigts ou des lames, etc., provoquent des conséquences graves pour la santé, dont des lésions et des hémorragies mortelles, des infections ainsi que des séquelles physiques et psychologiques.

Contrairement aux mutilations sexuelles citées ci-dessus, le *gukuna* est un rite fait d'exercices de massage, sur une longue période, par la fille sur ses parties intimes jusqu'à leur imprimer la forme voulue par la coutume. Elle n'en éprouve aucune souffrance, ni physique ni psychologique.

Alors que l'ablation des zones érogènes de la femme vise à diminuer sa sensibilité sexuelle, l'objectif du *gukuna* est d'augmenter le plaisir sexuel des partenaires. Contrairement au couteau utilisé dans l'excision et autres mutilations sexuelles, dans la pratique du *gukuna*, ce sont les doigts et autres suc d'arbustes mélangés à du beurre, donc du matériel inoffensif. Par ailleurs, on n'est pas sur le même registre. Dans les mutilations, on coupe, on rétrécit. Dans le *gukuna*, on allonge et l'effet recherché est le plaisir sexuel de la femme contrairement aux MGF.

1.6. Allongement des nymphes et lesbianisme

Peut-on assimiler les séances d'étirement des nymphes aux rapports sexuels lesbiens ? Il est vrai que l'élongation des petites lèvres se fait en grande partie avec deux filles qui se tirent mutuellement les nymphes. Le but n'est pas d'avoir des relations sexuelles à l'instar des lesbiennes, mais d'accomplir un rite bien prescrit par la coutume. Les filles ne sont pas attirées l'une par l'autre et n'en tirent aucun plaisir sexuel. Elles s'entendent parce qu'elles sont du même âge et dans une même proximité. Psychologiquement, elles n'y sont pas préparées. Elles sont plus préoccupées par le travail qui les a réunies que par la jouissance sexuelle. Si le côté lesbien était privilégié, on aurait eu de nombreux cas d'homosexualité féminine dans les régions concernées par cette pratique. Or il n'en est rien.

Quand la longueur rituelle des petites lèvres est atteinte, les

exercices cessent. Ils sont repris, pour quelques temps après les règles ou après l'accouchement, selon la culture considérée. Dans certaines régions comme dans les Grands Lacs, la coutume a d'ailleurs mis une sorte de balisage en prescrivant qu'une femme adulte ne peut pas pratiquer le rite, au risque de provoquer la mort subite de son mari.

Dans leurs efforts, ces filles sont préoccupées plus par la préparation de leurs organes génitaux pour leurs futurs maris que par la satisfaction sexuelle. Il est vrai que la zone sur laquelle cette pratique s'exerce est très excitable sexuellement. L'une ou l'autre peut éventuellement éprouver du plaisir, mais sans en faire un objectif dans ses différentes séances de travail. D'ailleurs, dans les débuts, cet exercice provoquait même quelques petites douleurs à l'endroit traité. En outre, le rite avait un rôle social, à savoir l'intégration de la fille dans son groupe social et dans la société toute entière.

Cependant, certains observateurs s'accordent à penser que l'allongement des petites lèvres était une façon d'accéder à la jouissance. Car, poursuivent-ils, la zone sur laquelle porte la pratique est très érogène. Se tirer mutuellement les petites lèvres, ceci d'une façon répétée, ne peut qu'exciter immanquablement le clitoris et donc provoquer des sensations orgasmiques. Selon les tenants de cette thèse, c'était une bonne occasion pour la fille de goûter aux bienfaits de l'amour et d'aiguiser son érotisme.

Toujours selon cette opinion, dans les sociétés traditionnelles où les relations hétérosexuelles étaient prohibées avant le mariage, le rite ne pouvait être qu'une initiation à la vie sexuelle, un entraînement mutuel à l'acte sexuel et à l'atteinte de l'orgasme. C'était une façon de lutter contre la frigidité qui résulterait d'un premier contact hétérosexuel, traumatisant pour une non-initiée. Le but de la manœuvre était donc d'amener au mariage une jeune fille sensuelle, érotisée et avertie de ce qui l'attendait.

Un autre argument en faveur de la thèse de l'homosexualité est le rite de « la revivification des nymphes ». Il s'agirait d'une sorte de jeu amoureux, entre deux filles qui avaient leurs petites lèvres bien à point, visant à entretenir leur sensibilité. Les filles s'asseyaient face à face les jambes écartées, ou se couchaient ensemble dans le lit, et se caressaient mutuellement le clitoris et les nymphes. Le rite serait, pour les filles, une occasion de plus d'éprouver leur degré d'excitation et, partant, de découvrir leur courbe orgasmique. Car, avant d'aller se marier, une fille devait se connaître, surtout sexuellement. La fille pouvait, seule, se livrer à l'exercice en se caressant les nymphes et le clitoris régulièrement dans son lit. Par euphémisme, le rite de revivification des nymphes était désigné par « se débarrasser d'une 'couche métallique' qui empêche la sensibilité des nymphes ». Cela va de pair avec le rite au cours duquel la fille, qui avait ses petites lèvres

développées comme le voulait la coutume, devait entretenir cet acquis. De temps en temps, surtout après les règles, elle devait « redresser ses nymphes, leur faire une sorte de repassage car elles avaient pris des plis ». Cet exercice d'entretien devait être périodique pour maintenir les petites lèvres en bonne forme.

Dans le cadre de l'étirement des nymphes et des rites connexes, la manipulation sur des parties intimes fait penser à une sorte de masturbation, comme on en rencontre chez certaines personnes qui y ont recours en vue d'obtenir un orgasme. Dans le pays où les relations sexuelles avant le mariage étaient prohibées avant le mariage comme au Rwanda, les filles ne pouvaient que se masturber comme substitut à la jouissance sexuelle, selon une certaine opinion. Parmi les tenants de cette idée de masturbation figurent entre autres certains prêtres étrangers, qui considéraient le rite comme une sorte de masturbation permettant d'avoir des relations sexuelles sans pénétration. Ils ont prohibé la coutume car elle constituait un péché et, si les filles pouvaient éprouver un plaisir sexuel lors de cet exercice, cela serait un facteur aggravant du Mal. Au Rwanda, Mgr L. Deprimoz édicta même, en 1946, une instruction demandant à tous les prêtres de son ressort, de poser la question dans le confessionnal, en vue d'obtenir toutes les informations sur cette pratique et de l'éradiquer en connaissance de cause. L'instruction demandait, en outre, aux prêtres de décourager le *gukuna* en y consacrant deux prédications annuelles. Malgré les efforts du clergé pour lutter contre cette coutume considérée à tort comme une sorte de masturbation, le *gukuna* subsista.

Une simple masturbation ne peut pas avoir autant d'importance dans la coutume de nombreux tribus et peuples. Non seulement l'allongement des petites lèvres était exigé aux filles qui voulaient se présenter au mariage, mais aussi il était à l'origine de pas mal de discordes. La fille qui ne s'était pas livrée à ce rite n'était pas appréciée par son partenaire qui reconnaissait à leur juste valeur ses effets bénéfiques.

Chez les Havu de la République Démocratique du Congo, le jeune marié qui constatait que sa femme n'avait pas les petites lèvres étirées, envoyait, deux jours après le mariage, un message de protestation à la belle famille. Il s'agit d'un panier contenant la farine dans laquelle était aménagé un trou. Une façon de dire que le sexe de leur fille est béat et vide.

La négligence du rite de l'étirement des nymphes était, selon la croyance populaire des régions où il était en vogue, si lourde de conséquences que rares étaient les filles qui pouvaient s'y soustraire. En somme, tout était fait pour leur faire peur et ainsi les inciter à se soumettre à cette pratique.

Certains chercheurs, ayant cru comprendre l'essence même de la

pratique de l'étirement des nymphes dans la région des Grands Lacs ont pensé qu'il pouvait constituer une méthode naturelle de contrôle des naissances. Selon eux, le rite était fait en prévision du kunyaza, où l'on pouvait éjaculer sans pénétration. En raisonnant ainsi, ils ignorent que, même si le kunyaza consiste à tapoter le clitoris entre les petites lèvres vulvaires étirées, cette méthode est couplée de pénétrations multiples et courtes, où l'éjaculation se fait naturellement à l'intérieur du vagin.

1.7. La cartographie de l'allongement des nymphes

L'allongement des nymphes est un rite quasi inter-africain. Dans bon nombre de tribus africaines, la pratique de l'étirement des petites lèvres vulvaires a été, pendant des siècles, une des facettes de la préparation de la jeune fille au mariage. Même si ce rite est sans conteste plus élaboré en Afrique des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, Est de la RDC et au Sud de l'Ouganda), il est également trouvable, de façon éparse, dans d'autres contrées en Afrique.

Certaines tribus justifient cette pratique par le fait que le clitoris constitue une fermeture du vagin et que de ce fait ce défaut doit être corrigé artificiellement par l'élongation des lèvres. D'autres y ont vu un désir de la femme à égaler l'homme et donc à vouloir posséder un organe semblable au pénis.

Pour protéger leurs filles de la frigidité et de l'infécondité, les mères de la tribu Fan du sud-est du Bénin, procédaient à la masturbation clitoridienne et à l'étirement des lèvres vulvaires de leurs filles à partir de la naissance ou aspergeaient la vulve des jets d'eaux et cela dès la naissance jusque vers 4 ans.

Au Zimbabwe, juste après la naissance, la mère commençait déjà à étirer les petites lèvres vulvaires de sa fille jusqu'à ce qu'elles atteignent deux centimètres. Dans un autre rite, la fille, vers 3 ans, recevait un vagin d'une vache qui l'aiderait ainsi à la stimulation de son système reproducteur.

L'étirement des petites lèvres vulvaires était une pratique courante dans bon nombre de régions de la zone d'Afrique noire notamment chez les Tonga du Bénin, les Nama, les Betchuans d'Afrique du Sud, les Luba et les Nkundo de la République Démocratique du Congo, les Zimba, les Venda du Nord du Transvaal en Afrique du Sud, les Lenda, etc.

Chez les Nkundo et les Luba (RDC), les Hottentots d'Afrique du Sud, les Remba du Zimbabwe, c'est la mère qui s'occupait de cet exercice d'allonger les lèvres vulvaires de sa fille. Comme au Rwanda ou en Ouganda, chez les Betchuans d'Afrique du Sud, les Shona du Zimbabwe, les Baushi du Shaba en RDC, les camarades se tiraient

mutuellement les nymphes jusqu'à ce qu'elles atteignent la longueur exigée par la coutume.

Chez les Nkundo de la RDC, peuple situé entre le lac Léopold II et le Kasai, l'étirement des nymphes a cette particularité que la fille opère elle-même, seule ou avec d'autres, afin d'obtenir l'élargissement progressif de son organe sexuel, en utilisant des bourgeons de plantes, en forme de pénis, de plus en plus gros. En Tanzanie, les femmes de la tribu Bahaya pratiquent elles aussi l'étirement des petites lèvres vulvaires.

Dans de nombreuses tribus du Shaba et du Maniema, deux régions de la RDC, l'élongation et l'élargissement de l'orifice vaginal se faisait avec la main ou avec un tubercule de manioc.

Chapitre 2. Les rites liés aux menstruations

Dû à une modification de la muqueuse utérine, le flux menstruel s'écoule par le vagin. Sa durée varie, selon les femmes, entre 4 et 5 jours.

Des études ont montré que la durée des cycles menstruels a augmenté avec le temps et l'amélioration du niveau de vie, allant de 100 cycles dans la période préhistorique à 500 pour la femme moderne. Les règles apparaissent durant la puberté et disparaissent avec la ménopause, mais contrairement au cycle menstruel, l'âge moyen de leur début a sensiblement baissé. Dans l'antiquité, les premières règles survenaient entre 16 et 18 ans. Cette moyenne va en baissant : 16,6 ans en 1860; 14,6 ans en 1920, 13,1 ans en 1950. Elles se stabilisent entre 12 et 13 ans durant la décennie 1980-2000 dans les pays riches comme la France, les Etats-Unis ou l'Angleterre. Les projections montrent que cette moyenne va osciller autour de 11 ans dans les années à venir. Cette précocité est due à l'amélioration de l'alimentation et au mode de vie moderne dont le développement des médias qui ont levé les tabous sur tout ce qui a trait à la sexualité et donc envoient des stimuli au cerveau et aux fonctions hormonales.

La perception du phénomène des règles est, elle aussi, influencée par des paramètres culturels.

Dans bon nombre de peuples, les périodes menstruelles ont été toujours considérées comme un signe de bon augure, propices aux rituels et autres cérémonies sacrées. C'est le cas chez les Amérindiens qui laissaient les femmes en menstrues organiser les tribus car, selon leurs croyances populaires, le saignement cyclique procurait aux femmes des pouvoirs supranaturels.

En Afrique noire, notamment dans la région des Grands Lacs, la mère devait profiter de la venue des premières règles pour sonder la nature sur l'avenir de son enfant. Il fallait qu'elle s'enquière de savoir si sa fille serait inoffensive lors de ses périodes, autrement dit si elle aurait « un bon dos » ou « un mauvais dos ». Dans ce dernier cas, elle serait envoûteuse et jeteuse de mauvais sort ou de guigne, et donc elle était à craindre. Pour en avoir le cœur net, la mère lui faisait passer une série de tests, dont les principaux étaient les suivants :

La fille passait dans un champ de courges, de tabac, d'ignames ou de haricots, selon les régions. Les feuilles qu'elle avait touchées gardaient leur aspect normal, ou fanaient et mouraient le lendemain ou le surlendemain. La conclusion était facile à tirer. Dans le premier cas, la fille avait un bon dos, dans le second cas elle avait un mauvais

dos.

La mère demandait à la fille de cultiver un petit lopin de terre et d'y repiquer des boutures de patate douce. Si elles ne produisaient pas de bourgeons de repousse, ou ne donnaient que des tubercules chétifs ou remplis de vers, la fille était de « mauvais dos ».

Il était offert à la fille un peu de miel liquide qu'elle suçait au moyen d'un chalumeau (paille) à soutirer la bière. Selon qu'elle était de bon ou de mauvais dos, la ruche allait se remplir ou rester improductive pour la période de récolte en cours. Ou bien les vers et autres parasites devaient s'installer dans la ruche et empêcher les abeilles de produire du miel.

Il est facile de voir que, quels que soient les tests subis, le pronostic était évident : peu ou presque pas de filles se révélaient avoir « le mauvais dos ».

La mère se livrait à cette gymnastique pour se donner bonne conscience, d'autant plus qu'elle croyait en ce qu'elle faisait. La coutume exigeait que la fille nubile se soumette à ces tests pour savoir si oui ou non elle serait un danger pour la société. Car, selon les croyances populaires, une fille « au mauvais dos » ne pouvait se défaire de ses imperfections. Elle les gardait toute la vie. Sa mère était alors tenue de l'enjoindre d'avoir une grande réserve dans toute sa conduite et d'appliquer la stricte observance de nombreux interdits pour ne pas perturber l'ordre naturel de la société.

Les interdits imposés à la fille en règles étaient nombreux. Ils ont sans doute été multipliés pour la contraindre à rester à la maison, pour des raisons pratiques et surtout d'hygiène.

Dans certaines sociétés africaines, les femmes en menstrues étaient considérées comme pouvant souiller les aliments et les plantes. Elles étaient même écartées des endroits de grands rassemblements de peur qu'elles ne contaminent qui que ce soit.

2.1. Le rituel des premières règles

En Afrique, c'est aux côtés de sa mère que la fille était initiée aux secrets de la vie féminine. Le discours tenu consistait à lui expliquer le phénomène de la menstruation en peu de mots, du genre : « Ce sont les affaires des filles » ; « c'est comme ça que ça se passe ».

Pour désigner ses menstrues, la fille utilisait des mots comme : « J'ai le mal de dos ». La coutume véhiculait l'idée que le sang menstruel provenait du dos et que la fille, en période de règles, avait des douleurs dans le dos.

Pendant ses règles, la fille rwandaise ne pouvait pas prendre de boissons prisées telles que le lait ou le miel, pour ne pas vomir. Il s'agissait aussi, pour les autres membres de la famille, d'éviter que la fille touche à ces boissons, de peur qu'elles n'en donnent l'image du

sang.

La raison du saignement pendant les règles avait une explication : c'était naturel à la femme et nécessaire pour son rôle dans la conception d'un enfant. C'est la raison pour laquelle une femme sans règles était marginalisée par la société, vu l'importance attachée à la procréation. Une aménorrhée ou absence des règles était signe d'infécondité. Aussi devait-on se rassurer si la fille portée en mariage avait eu des règles régulières. Les menstrues avaient tout un protocole rituel, variable d'une région à l'autre. Normalement, c'est durant la puberté que la fille a ses premières règles. Traditionnellement, elle avait recours à sa mère ou à sa marraine pour être initiée aux secrets de femmes, seule ou en groupe.

Chez les peuplades de l'ancien Bénin, la fille qui avait ses premières règles s'asseyait sur une natte tressée par sa mère. Le sorcier devait se prononcer si la venue de ces menstruations était de bon augure. Dans l'affirmative, la fille montait sur le dos d'une chèvre et faisait le tour de la maison après quoi l'animal était égorgé pour éviter la mort à l'initiée.

Les rites initiatiques pour les filles qui avaient leurs premières menstrues obéissaient, dans certains groupes ethniques africains, à une règle de retraite dans une case auprès d'une marraine.

Chez les Tsonga du Mozambique avec des ramifications au Zimbabwe, au Swaziland et en Afrique du Sud, le rite se clôturait par une défloration rituelle. Une autre variante de ce genre d'initiation était le confinement des filles quelques jours dans la forêt où les y conduire chaque matin loin des regards des hommes où elles apprenaient par leurs aînées des secrets de femmes, notamment ceux ayant trait à leur sexe et à leur cycle menstruel et aux différentes positions coïtales. Des fois, elles étaient plongées, durant cette phase, dans un étang d'eau pour une purification rituelle et il leur était interdit de s'approcher du feu malgré qu'elles étaient mouillées et grelottant de froid.

Les pratiques initiatiques autour des menstrues étaient courantes chez les Sanoufo, peuple du sud du Mali, de l'Ouest du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, les Zimba de la République démocratique du Congo (RDC).

Dans la région des Grands Lacs, la venue des premières règles était un grand événement familial. La fille pubère avait alors « cassé ou plié ses genoux », image de quelqu'une qui est assise les genoux pliés pour que le sang ne se répande pas sur ses pas en marchant.

Quand les règles apparaissaient, la jeune fille avertissait sa mère qui l'en avait préalablement informée. Elles étaient tenues secrètes et des rites étaient nécessaires à cette occasion.

Au Rwanda, la fille se couchait sur le dos, au lit ou au milieu de la

hutte. Sa mère lui demandait de compter les tiges de bois ou de roseaux qui renforçaient circulairement la face intérieure du toit de la maison. Celui-ci était généralement de forme conique. Ce comptage se faisait à l'aide du gros orteil du pied droit et à partir du bas du plafond. Au troisième comptage, la fille se levait et marmonnait quelques incantations pour saluer cet événement. Sa mère lui donnait ensuite du lait ou de la bière, une sorte de vaccin contre la stérilité.

Lors des premières règles, la mère prenait soin de « s'accoutrer sa fille » : à l'aide d'une baguette tirée d'un arbuste, la mère prélevait un peu de premier sang menstruel de sa fille. Elle le gardait dans sa ceinture à côté d'autres amulettes. Cette précaution était prise pour éviter à la fille de tomber enceinte avant le mariage, ce qui serait une honte pour la famille, avec toutes les conséquences fâcheuses que cette inconduite entraînerait. Quand la fille se mariait, sa mère allait enfouir ce sang desséché au pied de l'érythrine, un arbre sacré qui, en langue rwandaise, est traduit par « umurinzi » : « le gardien ».

La mère pouvait également confier ce sang menstruel à un homme de confiance. Celui-ci enduisait le manche de sa lance avec ce sang, puis fixait le fer dessus. Lors du mariage de la fille, l'homme devait lui restituer « son état de jeune fille vierge », en retirant le fer de sa lance et en raclant soigneusement l'endroit où le sang avait été déposé.

Pour éviter à sa fille des douleurs pendant les règles, la mère la touchait avec la branche d'un arbuste ou lui faisait boire le jus d'une herbe à fleurs rouges. Le reste lui était versé sur la tête et sur le ventre, car on était convaincu que le rouge devait agir sur le rouge. La mère relâchait également sa ceinture pour calmer les douleurs de sa fille dues aux menstruations. Si les douleurs persistaient ou si la fille devenait nerveuse, il s'agissait alors d'un envoûtement ou des mânes irrités. La consultation d'un oracle s'imposait.

Chez les Touaregs, les filles sont préparées par des enseignements sur le corps et ses différentes manifestations pubertaires. Tout leur est dévoilé sur le fonctionnement du corps féminin. Dès la venue des premières règles, une autodiscipline est de rigueur pour se protéger contre tout ce qui viendrait perturber leur vie affective et leur cycle biologique. Elles vont prendre des leçons chez des matrones, des femmes savantes qui leur dévoilent tous les secrets des femmes. Ces leçons sont couronnées par l'attribution d'un voile de tête, signe d'un passage au statut des adultes⁹.

2.2. L'hygiène pendant les règles

En Afrique, les serviettes hygiéniques étaient inconnues car elles n'ont été inventées qu'en 1896 et commercialisées en 1921. Les femmes utilisaient des bords pour contenir leurs saignements.

Dans l'antiquité, les Egyptiennes utilisaient des petites nattes de papyrus en guise de serviettes ou introduisaient des bandes ouatées dans leur vagin. C'est de même pour les anciennes femmes grecques qui s'enfonçaient des compresses enroulées autour d'un morceau de bois. Les Romaines faisaient recours à des tissus de laine ou à du papier pour les Japonaises.

Au Rwanda ancien, la fille en règles s'asseyait, à longueur de journée, sur une natte déroulée sur une surface creuse aménagée à cet effet dans un coin de l'enclos, loin des regards indiscrets. Elle quittait l'endroit à l'heure d'aller se coucher en prenant soin d'emmener sa natte imbibée de sang, qu'elle nettoyait à la fin des règles. Le petit creux, ayant lui aussi recueilli une partie du sang, était remblayé. Certaines familles avaient l'art de fabriquer artisanalement « des bandes hygiéniques » dans des écorces de ficus, avec une meilleure capacité d'absorption que la natte. Elles étaient lavées après usage et conservées pour les prochaines règles. Ailleurs en Afrique noire, ce sont surtout des rouleaux d'herbes qui faisaient l'affaire.

2.3. Les interdits pendant les règles

Pendant ses périodes, la fille ne pouvait pas traire une vache, toucher un pot à lait, baratter, ou boire de lait. Les premières règles étaient, selon la coutume, très dangereuses pour les vaches. La fille devait s'en éloigner. Si cette précaution n'était pas prise, les vaches avorteraient ou périraient à la suite d'accidents. De même, il lui était interdit de traverser une rivière ou un cours d'eau, sinon ses règles seraient ininterrompues. Elle était de ce fait contrainte de rester à la maison jusqu'à la fin des règles.

Pour limiter l'écoulement des règles, la mère faisait toucher à sa fille deux soliveaux de la hutte. Ses sorties étaient limitées : elle avait l'interdiction de s'introduire dans une maison lors de l'accouchement, sinon celui-ci serait difficile et le nouveau-né attraperait une dermatose. Il lui était interdit, en outre, de passer devant les ruches ou devant l'emplacement d'une hutte en construction, ce qui représentait encore une autre façon de lui barrer le chemin. Si jamais elle enjambait l'endroit où l'on avait préparé des chalumeaux, ses règles dureraient longtemps et seraient même ininterrompues.

Pour les travaux ménagers, la fille en règles s'abstenait d'aider à la fabrication de la bière, sinon celle-ci serait de mauvaise qualité ou même visqueuse. Elle ne pouvait pas non plus prélever elle-même des céréales dans les paniers ou les greniers, car il fallait se mettre en position debout ou alors monter sur une petite échelle. Vu les moyens rudimentaires utilisés pour contenir son sang, celui-ci risquait de couler et tacher le lieu.

La fille en règle devait s'éloigner de l'endroit où l'on désirait

« saigner une vache », sinon le sang ne coulerait pas. Elle ne pouvait pas non plus consommer ce sang, attendu que la bête saignée en deviendrait malade. De même, il lui était demandé de ne pas passer où l'on procédait au « ventousage d'un malade ». Son approche provoquerait la formation de caillots de sang obstruant l'incision et le malade ne pourrait plus être soulagé.

Quand la fille avait des règles précocement, avant la puberté, on disait qu'elle avait « le dos tendre ». Quand elles étaient tardives, on disait qu'elle avait « le dos dur » et il fallait consulter l'oracle pour débusquer le mauvais esprit à l'origine de cette irrégularité. Des médicaments spécifiques étaient consommés pour régulariser physiologiquement l'organisme.

Il y avait des filles dont les règles disparaissaient pendant longtemps, ou même pour de bon, après leur première apparition. Cela s'appelait « attraper la maladie des veaux ».

Si, par coïncidence, les règles apparaissaient le jour du mariage, les cérémonies de noces étaient reportées jusqu'à la guérison de la fille. Si les règles survenaient au cours des cérémonies de mariage, le jeune homme faisait les rapports sexuels symboliques nécessaires pour la première nuit de noces, puis s'abstenait jusqu'au rétablissement de la mariée. En règle générale, la femme en règles était considérée comme malade et impure. Il fallait s'abstenir jusqu'à ce que les règles soient passées pour avoir des rapports sexuels avec elle.

La fille frappée d'aménorrhée était dite « obstruée » : le lieu de provenance des règles était bouché. Une fois connue, l'« obstruée » était considérée comme jeteuse de guigne et ne pouvait pas faire l'objet d'une demande en mariage. C'est l'un des rares cas où le célibat était toléré dans la tradition rwandaise. L'« obstruée » était souvent noyée dans une grosse rivière. Sinon, elle provoquerait des pluies diluviennes et de la grêle qui abîmeraient les cultures ou un soleil trop fort qui dessécherait les plantes. Elle pouvait même favoriser l'arrivée des criquets prédateurs, dont le passage était ravageur pour tout ce qui poussait. La mort par noyade était donc choisie pour éviter que le sang de l'infortunée ne souille le sol rwandais. Cette besogne macabre était confiée aux exorcistes.

Bon nombre d'interdits observés par la fille étaient également imposés par la coutume à la femme. A part les copulations rituelles, la femme devait s'abstenir de tout rapport sexuel pendant les règles. Elle se refusait poliment à son partenaire en lui disant : « Je suis malade ».

Le sang menstruel pouvait servir comme produit épilatoire. La jeune fille ou la femme l'utilisait pour faire tomber les poils des aisselles. La fille pouvait en frotter au menton de son frère quand celui-ci ne voulait pas devenir très barbu.

La venue des premières règles après le mariage avait un rituel. Elles

étaient considérées comme de bon augure car cela montrait que la femme changeait, qu'elle s'adaptait bien à sa nouvelle condition de femme. Elles avaient un nom spécifique d'« impindure », c'est-à-dire le « retour » ou le « changement ». Lorsqu'elles survenaient, la femme avisait son mari. Celui-ci avait l'obligation d'avoir exceptionnellement des relations sexuelles avec sa femme directement après leur cessation. Rien ne pouvait soustraire le jeune homme à cette obligation. Même en temps de guerre, l'époux guerrier ne pouvait pas aller au front sans accomplir ce rite. Avant les règles de la femme dans le nouveau foyer, la traversée d'une rivière ou d'un ruisseau était interdite au mari, sinon les règles couleraient sans s'arrêter.

Il est clair que la coutume avait prescrit cette discipline aux jeunes mariés pour les obliger à se désirer constamment. Astreindre le mari à ne pas traverser la rivière pendant une certaine période après le mariage va dans le même sens. Cela équivaut presque « aux arrêts de rigueur » dont le but serait de contraindre poliment le jeune homme à rester à la maison tout près de sa femme. Car, dans cette Afrique des Grands Lacs, les rivières et les ruisseaux sont disséminés partout, de telle façon que, quelques mètres après l'enclos familial, l'homme risquait d'enjamber « la rivière interdite ». De par cette interdiction, l'homme et la femme étaient ensemble le jour comme la nuit. La coutume ne pouvait trouver mieux pour favoriser la connaissance mutuelle et la naissance des sentiments amoureux, entre deux êtres qui ne s'étaient jamais côtoyés avant de se marier. Et qui, de surcroît, devaient vivre ensemble toute leur vie !

Le maintien de l'homme tout près de sa femme rentrait dans la ligne droite du mariage, dont le but primordial était de procréer, de perpétuer la vie pour assurer la continuité familiale.

Chapitre 3. Les rites de la virginité

Avant le mariage et sa consommation, il y avait des préalables à accomplir selon la coutume. L'un d'eux consistait, du côté de la fille, en l'éducation aux valeurs sexuelles traditionnelles dont la virginité¹⁰. Celle-ci faisait partie des valeurs que l'éducation familiale inculquait aux filles pour leur futur mariage. Elles y étaient formées dès l'enfance. Ce rôle était dévolu principalement à la mère.

Au Rwanda et dans ses pays voisins, la coutume voulait que la fille soit vierge au mariage. De cette façon, elle était considérée comme ayant conservé sa pureté et toute sa beauté sexuelle intégrale. L'homme n'en sera que plus content, en sachant qu'il est le premier à découvrir et à déflorer cette intimité que l'on avait couverte de secret pendant une si longue période. Si la virginité était exigée de la fille, c'est « pour qu'elle n'ait pas à comparer les pénis ». Il fallait que le premier à lui faire l'amour soit son mari pour lui marquer un sceau primal.

Alors que la virginité était exigée pour les filles avant le mariage, la coutume tolérait et même encourageait indirectement les garçons à s'exercer à faire l'amour avant de prendre femme. Cet apprentissage était indiqué non seulement avec leurs cousines croisées mariées, les femmes de leurs frères et de leurs cousins parallèles, mais aussi avec d'autres femmes sans risquer aucune conséquence. Et si conséquence il y avait, elle était plutôt supportée par celle qui s'était laissée séduire. Cette latitude dont bénéficiaient les garçons pour avoir des relations sexuelles avant le mariage était une sorte d'exercice de préparation à leurs devoirs conjugaux. Il ne fallait pas que, le moment venu, le jeune homme perde la face devant son épouse, ce qui serait une honte pour lui et pour la famille toute entière.

Si la même chose n'était pas permise du côté des filles, cela était dû à ce que la philosophie rwandaise considérait que : « Dans un champ où la chèvre avait brouté les herbes verdoyantes, elle y retournait souvent ». La logique était que si une fille (ou une femme) cède aux avances d'un homme une fois, elle ne pouvait plus lui dire non les fois suivantes.

Quand une fille était déflorée, les conséquences ne tardaient pas à se manifester. Le jour du mariage, la mariée était d'office désavouée dans les premiers jours du mariage. Son mari envoyait des signes de protestation chez sa belle famille. Il s'agissait d'une cruche vide dans laquelle était plongé un chalumeau, que le jeune homme faisait expédier chez les parents de la fille pour dire que celle-ci était trouée,

qu'elle n'avait plus son contenu original. Bref qu'elle n'était plus compacte. Ce mécontentement trouvait sa justification dans le fait qu'un vagin défloré était comme un champ collectif, un trou large et profond que le sexe de l'homme aura du mal à combler. Un tel vagin n'avait plus sa substance originale. Il avait laissé échapper la chaleur par le déchirement de l'hymen. Il n'avait plus l'étroitesse nécessaire pour un bon contact avec le pénis de l'homme.

L'exigence de la virginité au mariage était une prévention de l'adultère, la formation d'« une femme de caractère » par rapport à « une femme facile » et volage.

Si, par malheur, la fille tombait enceinte avant le mariage, la punition était immédiate et très sévère. Les filles-mères étaient déportées sur les îlots rocheux et arides du lac Kivu où elles mouraient de faim ou alors, elles étaient précipitées, du haut de ces rochers, pieds et poings liés, et mouraient par noyade. Si elles flottaient sur les eaux et tardaient à mourir, on les assommait à coups de rames pour les enfoncer sous l'eau et les noyer. On pouvait également confier « la fautive » aux Pygmées qui allaient la jeter dans une forêt dense ou l'y étrangler loin des regards indiscrets. Dans la région des laves du Nord du pays, la fille enceinte était jetée dans une caverne profonde où on la laissait agoniser.

Dans certaines tribus noires africaines, la perte de la virginité était synonyme d'infamie, signe que cela a pu arriver lors de la débauche et autres attitudes de dévergondage. Certaines filles étaient obligées de recourir à la folie pour échapper à la vindicte populaire.

Paradoxe des cultures, dans certaines tribus noires africaines, la virginité d'une jeune fille au mariage est plutôt impensable. Car une fille doit d'abord prouver qu'elle est féconde avant de se marier. Parfois même, des mariages à l'essai ou des initiations à l'acte sexuel sont autorisées par la coutume. C'est le cas de certaines tribus de l'Afrique de l'Ouest notamment au Cameroun. On y trouve un nombre relativement élevé de filles célibataires. La raison est qu'elles doivent d'abord prouver qu'elles sont fécondes avant de prétendre aller se marier. A ce facteur de la fécondité, il y a une autre explication plus subtile de ce phénomène. D'après les croyances populaires camerounaises : « Quand tu vas dans la forêt et que tu trouves un arbre fruitier avec des fruits mûrs et appétissants, mais qu'aucun oiseau ne s'est risqué de mordre dedans, sache que ces fruits-là ne sont pas comestibles ». Dans cette optique, la sagesse africaine recourt à la métaphore suivante : « L'homme, c'est comme un lion. Il mange le gibier qu'il a chassé lui-même. Quand il le trouve mort, il n'y touche pas ». Aussi, la tradition voulait-elle que l'homme dépucelle sa femme. Dans cette optique la fille était déjà « déviergée » comme les restes du repas du lion, les carcasses d'un gibier. Elles sont réservées aux hyènes

et aux charognards.

Dans d'autres contrées africaines, si le jeune marié constate la virginité de sa femme la première nuit de noces, il envoie des cadeaux à sa belle-mère pour lui remercier de la bonne éducation donnée à la fille. Cette pratique est courante chez les Yorubas, les Foulans, les Mboundous ou les Haoussa, groupes ethniques présents au Nigeria, au Bénin, au Ghana, au Togo et au Gabon. La preuve de la virginité est constatée des fois par la présence du sang sur un linge qui est alors envoyé par le jeune homme à la belle-mère ou le montre à ses amis, qui certaines fois sont aux aguets autour de la case nuptiale pour la primeur de l'information.

3.1. Le labane ou le test de virginité

Au Sénégal, chez les Lebous, la virginité est une des exigences au mariage. D'ailleurs, pour marquer cette importance, les filles connues comme des dévergondées, qui couchent avec tout venant, sont moins chères quand il s'agit de la dot. Les filles vierges ont la côte mais également elles font l'honneur de la famille, surtout à la mère, la première à être aussi stigmatisée pour avoir donné une mauvaise éducation à sa fille si celle-ci est de cuisse légère.

Toujours dans ce pays, dans certaines tribus, une jeune fille qui se marie doit se soumettre au test de virginité. C'est le labane. Le test est concluant après la première nuit de noces. Dans l'affirmative, une semaine de festivités est organisée pour célébrer la bonne tenue, la chasteté de la mariée. Mais aussi pour lui redonner l'énergie, la force, qu'elle est supposée avoir perdue lors de cette première expérience sexuelle.

La subtilité du labane est que, quelquefois, il est fait recours à un poulet égorgé sur le linge ayant accueilli les ébats du couple. Le linge sali par le sang issu de la défloration de la jeune fille est exhibé en signe de probité et lavé durant les festivités. Par ailleurs le terme « lab » signifie propre en langue wolof.

D'autres tribus adeptes de la chasteté avant le mariage procédaient à l'infibulation du vagin de la jeune fille pour préserver son hymen. Elles ont ainsi également l'assurance que l'honneur de la famille sera sauvegardée car la fille ne sera pas mise à l'index pour sa mauvaise conduite.

Comme au Rwanda ancien, la fille non vierge était malmenée dans certaines contrées. Chez les Ovimbundus de l'Angola, elle était renvoyée chez son père, habillée d'une jupe trouée en signe de mécontentement. Le père devait alors restituer la dot. Des fois la fille était passée au tabac jusqu'à ce qu'elle révèle l'identité de celui qui l'avait déflorée pour qu'il paye alors les dommages. C'est le cas chez les Abrons du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

Pour éviter de tels désagréments, la virginité de la fille était inspectée avant le mariage. Chez les Nyamwezi, un des principaux groupes ethniques du Nord-Ouest de la Tanzanie, c'est l'affaire de la tante maternelle ou de la grand-mère. Chez les Kanuri du Nord Est du Nigeria, du Sud Est du Niger, de l'Ouest du Tchad et du Nord du Cameroun, c'est le père qui, pour prévenir toute restitution de dot et autres amendes, procédait à la vérification de la virginité de sa fille.

3.2. Le dipo ou le contrôle de virginité

Pratiqué par certaines tribus du Ghana dont les Krombos, le dipo, appelé également le « Bragoro » par les Akans, est un rite traditionnel pour marquer le passage de l'enfance à l'âge adulte pour les jeunes filles. Il a lieu une fois par an et met en avant l'observance de la virginité pour les jeunes filles. Les filles ayant eu leurs premières menstruations sont récluses pendant des jours, la période variant d'une à trois semaines selon les ethnies. La prêtresse commence par vérifier si les filles présentes sont toutes encore vierges pour être éligibles à l'initiation. Celle qui est déjà déflorée est renvoyée honteusement et ses parents deviennent la risée du village. Les élues sont peintes en blanc avec de la chaux pour montrer leur virginité. Elles dansent alors toutes nues et subissent un bain rituel de purification. De vieilles femmes choisies commencent alors à leur administrer des leçons ayant trait à leur vie de futures femmes. L'apprentissage des danses féminines, des arts de la séduction et de la sexualité prennent une grande part. A la fin de la cérémonie, les filles, en jupes blanches, symbole de leur virginité, dansent et accomplissent en outre un rituel de fertilité et de fécondité en tournant plusieurs fois autour d'une pierre sacrée.

3.3. Le mbumba ou l'épreuve de virginité

Chez les Bakongo de la RD-Congo, l'état virginal d'une fille est une exigence avant le mariage. Ainsi l'a décrété Mbumba, le fétiche de la fécondité. Il considère que la fille doit arriver au mariage sans rien connaître du sexe.

A l'instar d'une terre vierge qui attend la semence, la fille doit elle aussi se présenter au mariage dans cet état, prête à être fécondée par son époux. Et c'est en ce moment qu'elle perd sa virginité et acquiert les attributs de la maternité.

Avant de se marier, la fille Bakongo doit passer l'épreuve de la virginité. Si elle l'échoue, autrement dit si elle n'est plus vierge, elle doit subir, lui et son amant, des sanctions prévues par la coutume, dont celle consistant à les humilier sur la place publique, une sorte de traitement de purification et d'expiation de leurs forfaits¹¹.

Cette exigence de la virginité chez certains peuples d'Afrique

explique la pratique de l'infibulation sur de petites filles entre 3 et 6 ans.

3.4. Virginité ne rime pas avec modernité

Dans bon nombre de pays africains cependant, la virginité est mise à mal avec l'évolution de la société qui fait tomber pas mal de tabous. Durant les années 1980 est apparu, dans des milieux extra-coutumiers, le phénomène de « donner l'avance ». Soit avant les fiançailles soit durant celles-ci, la fille devait coucher avec le garçon pour qu'elle présente les qualités de son produit. Le jeune constatait si c'était bon et s'assurait qu'il ne serait pas déçu s'il prenait la fille pour femme.

Mais il faut faire remarquer que même traditionnellement, certaines tribus n'exigeaient pas la virginité à fille lors de son mariage. Ainsi, chez les Mongo de la République Démocratique du Congo, les filles peuvent avoir librement des relations sexuelles. Dans leur philosophie de la vie, les Mongo considèrent que les relations sexuelles avant le mariage sont nécessaires pour se préparer à la vie du couple. Cette période est longue et jalonnée de relations sexuelles intenses et régulières qu'il faut s'y préparer. De ce fait, le futur mari ne sera pas déçu car il aura affaire à une vraie initiée.

Chez les Tetela, les Baboa ou les Muyombe, les filles ne sont pas non plus tenues d'arriver vierges au mariage.

Dans des milieux urbains en Afrique sub-saharienne, il existe le phénomène de « sugar daddy ». Le terme « sugar daddy » est un mot anglais signifiant littéralement « papa-sucre ». En d'autres mots, c'est un homme riche qui attire de jeunes adolescentes par ses largesses en argent pour payer des frais scolaires, des produits de beauté, des cadeaux dont des téléphones portables et des vêtements, ... en échange des faveurs sexuelles. Même là où elle est rigoureusement exigée, la virginité ne peut pas résister au phénomène de « sugar daddy » car celui-ci déploie de grands moyens.

A ce phénomène s'ajoute le système de copinage en vogue dans les capitales africaines. Une jeune fille qui se respecte doit avoir un copain, avec qui elle sort pour danser, pour aller au restaurant et en fin de compte, avec qui elle fait l'amour.

Les jeunes qui se marient actuellement ne sont pas non plus trop regardants car ils savent qu'avant de se marier, la fille comme le garçon, se sont amusés et ont goûté aux plaisirs charnels.

Chapitre 4. Les rites de défloration

Alors que la virginité était exigée avant le mariage pour les jeunes filles dans certaines coutumes africaines, il existait d'autres où une fille vierge n'était pas mariable. La défloration (faire perdre la virginité d'une fille) était même organisée dans des séances d'initiation sexuelle ou pratiquée par des officiantes.

4.1. La défloration rituelle

La défloration rituelle n'est pas que noire africaine. Elle a été pratiquée chez d'autres peuples et cela depuis des temps immémoriaux.

Dans nombreuses cultures préhistoriques, avant la nuit des noces, les jeunes filles partaient dans la forêt pour se faire déflorer. Un religieux, drapé dans une peau d'un animal, procédait rituellement à la défloration. Selon le camouflage choisi, il avait le nom d'homme-taureau, homme-cheval, hommes-loup, homme-lion. De nos jours, des hommes-lions existent encore dans certaines croyances dans le Sud du Tchad.

Il a également existé une défloration dite « matriarcale » comme au Pérou où la mère déflorait sa fille en public. Dans certaines, le rite de défloration a une variante : elle est souvent suivie d'une dilatation forcée du vagin.

Au Béloutchistan, la défloration est pratiquée avec un rasoir. Dans les îles de Baléares, la jeune mariée a des rapports sexuels avec les parents et les amis du jeune homme qui, lui, arrive en dernier. Chez les Todas de l'Inde, la défloration est pratiquée par un homme venu d'une tribu voisine, qui passe la nuit avec la fille et la déflore. Au Cambodge, ce rite était effectué par un prêtre avec son doigt trempé dans du vin. Ensuite le vin était bu par la famille du mari.

En Afrique, certaines sources parlent aujourd'hui de la « défloration aux enchères ». En quête de gains pécuniaires, le jeune époux met la défloration de sa femme aux enchères. Après une sorte d'adjudication, le gagnant du marché est enfermé dans une case avec la jeune femme et le mari attend à la porte jusqu'à la fin de l'acte sexuel de défloration¹².

Chez les Lenge de la République Démocratique du Congo (RDC) la fille pubère, après une danse rituelle dans la nudité totale et au cours de laquelle elle mimait les relations sexuelles, était déflorée à l'aide d'une corne sacrée ou d'un bourgeon de la taille d'un épi de maïs ou de banane pour élargir l'orifice vaginal suivie d'une copulation

rituelle.

Chez les Gusii, une société du sud du Kenya décrite par les anthropologues en 1959, les rapports sexuels hétérosexuels doivent être douloureux. Ils sont considérés comme un acte pendant lequel l'homme doit braver la résistance de la femme et lui faire mal. Le lendemain de la nuit de noce, l'homme est félicité par ses amis quand il a réussi l'exploit de faire pleurer son épouse lors du premier rapport sexuel. Quand la mariée ne peut plus marcher du fait de la douleur provoquée par l'acte sexuel, le jeune homme est alors considéré comme « un vrai homme ». Sinon, il est raillé par les femmes plus âgées car il n'a pas réussi à faire mal à sa femme. Elles lui disent qu'il n'est pas viril et qu'il a un petit pénis¹³.

4.2. Le kulaza

Chez les Bashi, une tribu de la province du Kivu, dans l'ex-Zaïre, par exemple, une fille vierge n'était pas mariable. Il était pratiqué le kulaza, « sorte d'école de la vie conjugale ». Avant de se marier, chaque fille devait se choisir librement un partenaire avec lequel elle vivait pendant quelque temps pour que tous les deux s'initient à la vie conjugale, sans aucun engagement de leur part.

D'autres peuples autorisent des rapports sexuels sans limite avant le mariage, la fidélité étant rigoureusement exigée aux deux partenaires une fois mariés. C'est le cas chez les Dagomba, les Maprusi, les Ashanti et les Birifor du Ghana, les Bobos du Burkina Faso, les Senufo de la Côte d'Ivoire et du Mali, chez bon nombre de tribus des territoires du bassin des fleuves Sénégal et Gambie, les Xhosa et les Zoulous d'Afrique australe.

4.3. Le ngweko

Chez les Kikuyu du Kenya, les activités sexuelles étaient permises avant le mariage, mais elles étaient faites de façon incomplète. Elles se limitaient en effet en une étreinte au lit, la fille étant dénudée uniquement en haut. Elle frottait érotiquement ses seins sur la poitrine du garçon avec accompagnement de caresses mutuelles, les jambes croisées, jusque quelques fois à la jouissance. Le ngweko signifie littéralement « caresser ». La cérémonie avait lieu dans ce qui est appelé la case des jeunes gens que les jeunes filles devaient fréquenter pour la circonstance et s'y choisissaient des partenaires.

4.4. Le ngas

Rite traditionnel exécuté par les femmes beti (Cameroun)¹⁴, le « ngas » servait à l'expiation d'une faute commise par l'une d'elles.

La cheftaine organisait une expédition qui conduisait la fautive dans la forêt tout près d'un cours d'eau. Arrivées sur les lieux, toutes

les femmes se déshabillaient, et la pécheresse, couchée sur le sol, confessait son forfait. La célébrante lui infligeait alors la punition en lui mettant une fourmi dans le vagin pour qu'elle pique le clitoris. Le Ngas était une occasion d'initier les jeunes filles qui prenaient part au cortège. Elles dansaient autour de la femme couchée et devaient partager sa souffrance. Pour ce faire, la femme officiante faisait asseoir les candidates, les yeux bandés, dans une flaque d'eau dans laquelle elle avait mis préalablement du piment, des écorces et des herbes urticantes.

Durant le rituel du Ngas, aucun homme n'était admis. Si un téméraire se hasardait à venir rôder autour du lieu de la cérémonie, il était mis à mort. Le secret était gardé par les participantes qui rentraient au village avec des cris de joie et organisaient la fête après avoir eu l'assurance de la réussite du Ngas qui supposait, après des vérifications mystiques, que la fautive avait tout avoué.

4.5. Le kisungu

Le kisungu est un rite de la république Démocratique du Congo. Il marque le passage de jeune fille mariée à celui de mère. Le rite est officié par une femme thérapeute reconnue comme telle dans le village.

La néophyte est emmenée dans une case construite pour l'occasion où des danses rituelles sont exécutées toute la nuit. Y sont invités des hommes et de jeunes femmes ou des filles ayant été initiées.

Le lendemain matin, les participants rentrent chez eux en attendant de se retrouver lors du rite de sortie qui aura lieu une quarantaine de jours plus tard. Ils laissent alors à la thérapeute le temps de s'occuper de son élève. Elle lui apprend les secrets de la vie féminine : comment faire le lit, comment déterminer sa position dans la chambre à coucher, comment faire l'amour, comment faire usage des charmes ou des contraceptifs traditionnels, ect. Bref, elle prépare l'initiée à son futur rôle d'épouse-mère.

L'époux peut passer ses nuits dans la case d'initiation, mais l'abstinence sexuelle reste de rigueur. Exemptée de tous les travaux de la vie quotidienne et soumise à un régime alimentaire spécial, l'initiée reçoit dans sa case deux à trois fois par jour l'une de ses éducatrices pour une récapitulation de l'éducation féminine déjà reçue de façon informelle. Le jour de la clôture, le public est encore au rendez-vous. La jeune femme et son époux sont invités à danser pour sceller leur amour. Après les danses rituelles, l'initiée devient officiellement femme.

4.6. L'ongoda

Chez les Eton, un des groupes ethniques du Cameroun, l'ongoda est

un rite d'initiation sexuelle des jeunes filles avant le mariage.

Chapitre 5. Les rites de la fécondité

Dans la mentalité africaine, le but ultime de la vie est de procréer. Un homme qui meurt sans laisser de descendance, est considéré comme un déchet. Il ne fallait pas que la chaîne qui le relie aux ancêtres soit interrompue.

5.1. L'entretien de la semence sexuelle

Dans le Rwanda traditionnel, un tel homme était enterré avec du charbon éteint comme pour dire qu'il ne laissait rien sur terre, « qu'il était éteint à jamais ». Le principe de base est que « tout ce qui vit doit produire un fruit égal à lui-même ». Dans ce contexte, on se marie avant tout pour perpétuer la vie, augmenter la lignée. Ne pas avoir d'enfants est un cauchemar pour la famille. L'on fait tout pour échapper à ce sort en implorant « l'Etre Suprême » et d'autres esprits, en essayant diverses médications prescrites par des guérisseurs traditionnels et en consultant devins et sorciers.

L'essence même de la procréation est fataliste. C'est « Imana » qui donne les enfants, il doit être aidé. Empiriquement, les Rwandais savaient que la période féconde se situait quelques jours avant la venue des règles de la femme. Ainsi la coutume a fait en sorte qu'il y ait beaucoup de copulations rituelles dans cette période. Le phénomène d'ovulation était quand même connu. Non pas d'une façon élaborée comme la science l'explique aujourd'hui, mais à partir des phénomènes naturels. Ainsi comparaison faite avec une vache en chaleur qui faisait apparaître « un mucus blanc et visqueux » sur son sexe, les hommes parlaient de l'écoulement du même mucus chez la femme. Mais ils ne précisaient ni quand ni comment il survenait. Les femmes elles-mêmes n'en savaient d'ailleurs pas grand chose. Elles étaient occupées aux travaux domestiques et champêtres et n'avaient pratiquement pas le temps et surtout ne voyaient pas l'intérêt de prêter attention à ce phénomène physiologique.

La conception avait une double explication. Dans la première hypothèse, on pensait que la femme avait des œufs et que ceux-ci étaient fécondés par la semence de l'homme. La femme pouvait avoir des enfants proportionnellement au nombre d'œufs en son sein au cas où ceux-ci rencontraient le sperme. Cette conception explique en partie pourquoi la femme mettait au monde jusqu'à la ménopause, donc au tarissement de la source d'œufs. Elle explique également le phénomène qui est à la base de la naissance des jumeaux ou des triplets. Pour d'autres, la procréation était plus l'affaire de l'homme. A l'instar d'une graine qui avait besoin de la terre pour germer, l'homme

déposait sa « semence génératrice » dans la femme et le développement du fœtus commençait son cycle. Si la graine ne germait pas, c'est la qualité de la terre qui était mise en cause et non la graine. La semence était constituée d'une multitude de graines. Il était donc inconcevable qu'au moins une d'entre elles ne puisse germer. Autrement dit, si le couple n'avait pas d'enfants, c'est la femme qui encaissait les pots cassés. Ceci se comprend quand on sait qu'en matière sexuelle, au Rwanda, il y avait une permissibilité telle que la femme était plutôt la « femme de la famille ».

Il en est de même dans bon nombre de cultures où la polyandrie, dans ses diverses formes, était de règle. Certaines coutumes admettaient des partenaires sexuels autres que le mari légitime. Chez les Luwos de l'Ouganda et les Massaïs de l'est-africain, quand la femme restait sans enfant, c'est le frère de son mari qui venait à la rescousse. Si le problème était du côté de l'homme et qu'il était bien identifié, on disait par euphémisme, qu'il y avait « incompatibilité » entre l'homme et la femme.

Dans la conception des traditions africaines « aucun homme n'était incapable de procréer » sauf les impuissants bien connus. Ils ne pouvaient aller en érection et étaient par ce fait incapables de produire « la semence » nécessaire. Ils ne se mariaient pas. C'est l'un des cas rares où le célibat à vie était toléré par la société. Cependant, pour sauver la face, certaines familles riches cachaient l'impuissance de leurs enfants et parvenaient même à leur trouver des femmes, généralement issues des familles pauvres. Le mariage était conclu normalement après d'habiles et secrets marchandages. Les géniteurs admis par la coutume étaient mis à contribution pour permettre à ces couples d'avoir des enfants. Les impuissants connus étaient plutôt rares et issus des familles sans beaucoup de biens matériels.

Il existait des procédés pour faciliter la conception. Il s'agissait le plus souvent des médicaments préparés par des spécialistes et que la femme prenait en même temps qu'il y avait un rapprochement charnel avec son mari. De nombreuses pratiques magico-religieuses étaient accomplies pour favoriser la conception. Des sacrifices étaient faits pour calmer les esprits notamment par l'abattage du petit bétail. Des amulettes étaient portées au cou ou à la ceinture en guise de protection contre le mauvais sort. Il fallait consulter des devins de différentes catégories pour savoir si rien n'avait été négligé dans cet ordre d'idées pour obtenir de fréquentes maternités et d'heureux accouchements.

Au Rwanda ancien, l'une des variantes d'une telle médication consistait à moudre des graines des herbes sauvages spécifiques, de mélanger la farine obtenue à du lait d'une vache qui n'avait pas perdu de veau, cette qualité la rendant favorable au principe de vie qu'il

s'agissait d'éveiller. Pendant que la concernée avalait un peu de breuvage, la magicienne prononçait des incantations comme : « Qu'elle sorte de stérilité, qu'elle enfante ! ». Le reste de la préparation était versé dans le vagin de la femme en quête de maternité après la menstruation.

Chez certains peuples, des sacrifices étaient adressés à l'animal pris comme « totem phallique » ou à l'arbre sacré dit « arbre fécondateur » comme chez les Kikuyu du Kenya ou les Sidamo d'Ethiopie.

La stérilité était le pire des malheurs qu'une femme pouvait redouter. Il fallait que le couple soit fertile, sinon, c'est à la femme que la tare était chaque fois attribuée comme vu plus haut. Les spécialistes de la procréation essayaient d'agir contre la stérilité. Les nombreux médicaments préconisés avaient des points communs : ils agissaient après la menstruation et une partie de la mixture était déposée dans la couche de la femme et une autre versée dans son vagin. L'idée était que la période après les règles devait être la plus féconde et que tout cela passait par ses parties intimes. En outre une copulation était chaque fois recommandée après la consultation. La femme était comblée de bonheur chaque fois qu'elle se savait enceinte.

Les Manjaku de Guinée-Bissau ont un rite spécial de la fécondité : le kanalan. Il est d'application chez une femme qui fait de fausses couches ou dont les enfants meurent en bas âge.

Dans la langue manjaku « kanalan », signifie puer, sentir mauvais. Le rite du kanalan sert donc à immuniser l'enfant, le rendre repoussant pour des esprits maléfiques qui viendraient attenter à sa vie.

Pour conjurer ces esprits maléfiques supposés être à la base de cette situation, une fois enceinte, la femme quitte discrètement le domicile conjugal pour se mettre sous la protection d'une autre famille en ordre avec les esprits revenants des ancêtres. Elle se confie, dès son arrivée, à sa collègue qui l'héberge. Le chef de famille procède aux cérémonies d'amadouer des fétiches familiales pour qu'elles veuillent bien protéger leur hôte. La femme restera jusqu'à l'accouchement, voire même au sevrage de l'enfant. Elle devra consulter un sorcier le jour de son retour à la maison pour être sûre qu'elle ne rencontrera aucun obstacle sur son chemin.

Si la femme était enceinte, c'est que son corps « avait happé la semence » de l'homme. Elle présentait des signes dont les plus connus étaient une fatigue anormale doublée de somnolence et de nausées fréquentes. Différentes cultures africaines prenaient soin de leur grossesse car les voisines jalouses pouvaient la « nouer » de façon que le fœtus cesserait de se développer ou disparaîtrait pour aller s'installer dans le dos. Par différents traitements administrés par un spécialiste, le fœtus pouvait revenir dans son nid et la grossesse pouvait poursuivre son développement normal. Pour prévenir tous ces

inconvénients, la femme enceinte se paraît de nombreux talismans destinés à protéger le fœtus en son sein et la protégeaient elle-même des fausses couches. Elle buvait notamment de l'eau saupoudrée de kaolin blanc et contenant différentes herbes pour guérir diverses maladies qu'elle pouvait attraper. Elle portait tout un tas de talismans dont celui constitué d'un ongle de léopard et qui devait écarter la menace d'avortement.

Les talismans étaient attachés à la ceinture. Ils comprenaient un tas de produits allant de petits bâtonnets d'arbres médicamenteux aux coquilles, en passant par des lanières de peaux de différents animaux sauvages. Le nombre de talismans diminuait au fur et à mesure que la femme mettait au monde, signe que leur protection était devenue efficace. Elle pouvait dès lors se permettre un petit relâchement et les porter au bras ou à la cheville. Après de nombreuses grossesses et une fois qu'elle avait atteint la ménopause, elle s'en séparait et les faisait transiter au dos du dernier-né pour finalement confier ce trésor à sa belle-fille.

Au Rwanda ancien, la femme enceinte devait adopter une discipline rigoureuse de laver chaque soir le ventre avec de l'eau chaude. Dans cette eau étaient ajoutés des produits aux effets antiseptiques comme le jus de tabac. Elle prenait quotidiennement des sucs laxatifs et ne mangeait pas des aliments préparés avec le beurre rance, pourtant d'habitude prisés. Il s'agissait donc de garder la propreté et d'éviter de prendre trop de poids pour que la grossesse puisse arriver à terme sans problèmes. Il était également recommandé à la femme enceinte de manger peu « pour ne pas étouffer l'enfant ». Mais elle devait le faire de façon répétée, en suivant le rythme du fœtus, les mouvements de celui-ci étant chez lui une manifestation de la faim et de la soif. Cette loi de la concordance devait être observée. Enfin, la femme enceinte ne se séparait jamais de son « inkuri », une sorte de boule faite d'un mélange d'argile et de médicaments spécifiques, qu'elle suçait à longueur de journée. Il lui procurait, semble-t-il, du fer et des vitamines nécessaires à la fortification de son organisme.

La femme enceinte observait beaucoup d'interdits. Ceux-ci étaient sous-tendus par le principe que « le ventre imitait » les gestes posés par la femme enceinte : manger des mets chauds ou regarder une hutte qui brûle pouvait entraîner des brûlures du fœtus. Couchée, la femme devait d'abord s'asseoir pour changer de position, sinon le cordon ombilical étranglerait l'enfant par ses mouvements circulaires. La femme enceinte ne pouvait assister aux scènes de ligotage d'un voleur attrapé en flagrant délit. Elle ne pouvait pas tuer un serpent. Il lui était interdit de s'approcher d'une tombe béante. La coutume avait donc tout fait pour emmener la femme enceinte à plus de précautions et ainsi lui éviter des situations stressantes et traumatisantes qui ne

pouvaient qu'influer dangereusement sur la grossesse. Il était en outre interdit à la femme enceinte de s'asseoir dans une pirogue ou sur un récipient à lait sinon l'enfant naîtrait avec une verge avec un gland à prépuce retroussé; sorte de circoncision naturelle. Elle ne pouvait pas avoir des relations adultérines sous peine de provoquer la mort subite de son mari. Dans certaines tribus du Soudan, et chez les Mboundou du Gabon, pour éviter cette mort subite, la femme devait obligatoirement révéler ses relations extra-conjugales avant d'accoucher.

Le couple se préoccupait fortement du sexe de l'enfant à naître. L'idéal était d'avoir alternativement des enfants des deux sexes ou à défaut avoir des enfants de sexe masculin. Des médicaments prétendument capables de modifier la conception pour avoir l'enfant de sexe souhaité existaient. Ainsi une femme qui ne mettait au monde que des filles était tapotée avec l'herbe très piquante *urtica dioica*. A l'accouchement suivant, elle devrait avoir un garçon, croyait-on.

Plusieurs raisons expliquent la préférence de la naissance du garçon : le système rwandais était (et reste) patrilinéaire. Un garçon était nécessaire pour perpétuer le lignage. Le fils devait succéder à son père tant pour les biens que pour le culte des trépassés qui était d'une grande importance dans la vie quotidienne des Rwandais. Le fils apportait pour le père une assistance dans les travaux masculins tels que la préparation de l'habitat, l'accomplissement des corvées coutumières, la garde du bétail. Le garçon devenu majeur constituait une force dans ces temps reculés où des guerres interclaniques étaient incessantes et des vendettas institutionnalisées. Cependant, même si la préférence allait à la naissance d'un enfant de sexe masculin, la naissance d'une fille ne réjouissait pas moins le couple. Pour la mère, la fille était la bienvenue car elle allait lui donner un coup de main dans les travaux ménagers ; le père n'en était pas non plus tellement mécontent pour des profits à retirer de la dotation de la fille. Mais la famille n'était complète que s'il naissait aussi des garçons. Encore une fois, si le couple n'avait eu que des filles, le mari attribuait le tort à la femme et prenait ce prétexte pour épouser une seconde femme, à la recherche d'un successeur. C'est en fait à l'accouchement que le sexe de l'enfant était connu.

5.2. Les “voleurs de sexe”

En Afrique de l'Ouest, la population prend au sérieux le vol de sexe par des malfaiteurs qui voudraient empêcher la victime de procréer.

Que ce soit dans les rues de Yaoundé au Cameroun, d'Ouagadougou au Burkina Faso ou de Cotonou au Bénin, ce phénomène est en vogue.

En 1997, me trouvant à Yaoundé au Cameroun, dans les environs du marché central, j'ai assisté à une scène où un mendiant s'est fait

tabasser par la foule parce qu'il avait volé, disait-on, le sexe d'un jeune homme en lui serrant la main.

Le phénomène n'a pas dès lors disparu. Selon le site « slateafrique.com » dans son édition du 7/11/2011, Damien Glez fait le tour de la question. Il parle carrément du retour du phénomène des voleurs de sexe dans les capitales ouest-africaines.

L'auteur décrit une foule en furie dans les rues d'Ouagadougou (Burkina Faso) voulant venger un jeune homme dont le pénis avait été volatilisé par des étrangers. Il rapporte une autre scène horrible : les 23 et 24 novembre 2001, cinq présumés voleurs de sexe furent brûlés vifs par des conducteurs de taxis-motos de Cotonou (Bénin). De même, le 21 mars 2010, dans l'ouest du Cameroun, en pleine journée, des jeunes armés de gourdins et de machettes ont attaqué un homme considéré par la foule comme un « charlatan ».

Le nombre de victimes est effrayant : en une quinzaine d'années, ce phénomène aurait fait, en Afrique de l'Ouest, près de trois cents morts et plus de trois mille blessés, ajoute le journaliste.

Scientifiquement parlant, l'organe sexuel ne peut pas disparaître à la suite d'une simple poignée de main. Pire encore, personne ne se donne la peine de vérifier si le sexe a effectivement disparu. La croyance en la magie noire l'emporte sur le raisonnement cartésien.

Chapitre 6. Les troubles sexuels

Dans certaines traditions noires africaines, la première nuit de noces est surveillée par des tantes de la fille ou par des amis du jeune homme. Si par malheur le jeune homme a eu une panne d'érection, la nouvelle est rapportée le matin et c'est la consternation dans la famille.

Du côté de la fille, c'est surtout les rapports sexuels douloureux qui sont souvent objet de commérage après une première nuit de noces.

D'une manière générale, les troubles sexuels sont regroupés dans deux catégories ;

6.1. La frigidité

Trouble sexuel caractérisé par un manque ou une absence de désir sexuel, la frigidité est diversement expliquée dans les traditions noires africaines.

Pour s'en prémunir, les mères de la tribu des Fan (Cameroun, Gabon, Guinée-équatoriale) pratiquaient une masturbation clitoridienne de leurs petites filles et tiraient leurs lèvres vulvaires jusque vers 4 ans.

Au Rwanda, la frigidité est connue sous le nom d' « intinyi », du verbe « gutinya : craindre, avoir peur ». Elle se manifeste par une phobie d'avoir des relations sexuelles. La femme frigide se refuse à son mari. Pour le traitement de cette maladie, la femme était emmenée dans une forge. Elle écartait les jambes en face de l'enclume du forgeron. En frappant le fer chaud, les étincelles devaient guérir la femme de sa phobie. Une autre explication veut que la femme était mise devant un choix : recevoir les étincelles dans ses parties génitales ou accepter la pénétration par le pénis du forgeron. Chez ce guérisseur, la femme était accompagnée par son mari. Le mari qui ne voulait pas que le forgeron couche avec sa femme lui donnait une forte récompense et complétait la médication à sa place. Une autre variante de soigner la frigidité était proposée par les sorciers-guérisseurs. La femme s'asseyait à même le sol, en face de son guérisseur. Après de multiples incantations, la femme se couchait sur le dos les jambes écartées et légèrement repliées. Le guérisseur la tranquillisait psychologiquement en plaçant entre ses jambes une feuille de bananier, pour voiler l'orifice vaginal. A travers cette feuille, il enfonçait sa verge dans le vagin de la patiente. Avec la pénétration, il s'écriait : « Je te soigne... ».

6.2. L'impuissance sexuelle

En Afrique noire, l'impuissance sexuelle de l'homme était un grand malheur pour la famille. Dans certaines tribus, depuis la tendre enfance, la mère devait tester son bébé, pour voir s'il était sexuellement normal, en touchant sa verge lors des bains quotidiens. Si le pénis se mettait en érection, la maman avait le cœur tranquille. C'est le cas des mères sénégalaises, rwandaises, mossis (Burkina Faso) et kasaïennes de la tribu Bakwa-Luntu de la RDC, qui très tôt, étaient obsédées par la puissance virile de leurs garçons. Elles observaient attentivement s'ils avaient des érections.

Au Katanga, en RDC, la mère était fière de montrer aux visiteurs que son enfant était viable en exhibant les organes génitaux de son garçon, souvent en les caressant en guise de test. Si le pénis restait flasque, la famille s'inquiétait et si cette "anomalie" persistait, des traitements étaient essayés pour combattre l'impuissance supposée. Des ablutions du pénis à l'eau froide étaient par exemple supposées rendre le garçon sexuellement plus puissant à l'âge adulte. Au Rwanda, on faisait manger à l'impuissant un morceau de verge de bouc noir. A l'aide d'un nerf d'une vache morte en mettant bas, les testicules du bouc étaient attachés au cou ou autour du ventre du malade. La mère prenait au préalable le soin de percer les organes sexuels du bouc avec une serpette sans manche appartenant à son mari. Cette cérémonie était effectuée nuitamment loin des regards indiscrets.

L'impuissance sexuelle pouvait être due, selon la pharmacopée traditionnelle, à certaines maladies telle que l'insuffisance de spermatozoïdes. Le malade n'en avait pas assez ou n'en avait pas du tout. Rien ne sortait de son pénis lors de l'éjaculation. En privé, un tel homme était la risée des femmes comme quoi « il éjaculait de l'air ». Une autre maladie à l'origine de l'impuissance sexuelle était due à la disparition d'un des testicules. Selon la coutume, il pouvait revenir en place après un traitement par des guérisseurs traditionnels. La maladie se manifestait également par le rétrécissement d'un testicule. Le surnom de « celui qui a un seul testicule » était un sobriquet donné à certains impuissants connus.

L'éjaculation précoce était un autre sujet de préoccupation. Elle créait une situation conflictuelle au sein du couple. A la longue, la femme non satisfaite des prestations sexuelles de son mari finissait par s'en plaindre. Jadis, elle quittait son mari sans mot dire pour aller se confier à sa mère. Pudiquement, elle comparait son mari à une mouche qui pique sa victime et s'envole aussitôt après, pour illustrer la rapidité avec laquelle son mari éjaculait.

En revanche, il existait des hommes qui prenaient un temps anormalement long pour éjaculer. Ils avaient de la peine à trouver des partenaires sexuels, car ils étaient connus de toutes les femmes qui les

redoutaient. Etaient redoutés également des hommes avec une « grosse corde », nom donné à un trop long pénis.

L'impuissance sexuelle pouvait également être constatée lors des séances d'initiation sexuelle.

Chapitre 7. Les rites du mariage

Traditionnellement, en Afrique, le mariage était l'affaire des familles avant d'être l'union de deux êtres qui s'aiment. Les tantes, les oncles, les grands-parents avaient un mot à dire notamment sur l'approbation de cette union ou pour prodiguer des conseils aux futurs mariés. Cela pouvait même s'étendre sur des tierces personnes comme des intermédiaires, des sorciers, etc.

7.1. La prodigation des conseils

Quelques jours avant le mariage, des séances visant à prodiguer des conseils à la jeune fille avant son mariage se rencontrent dans bon nombre des ethnies du Sénégal comme chez les Sereers, les Mandingues, les Bassaris et les Soninkés. Aux valeurs déjà apprises dès sa tendre enfance de sa mère et de sa famille élargie comme la pudeur, la patience, le sens de l'honneur, la jeune fille devait ajouter, à l'âge adulte et à l'approche du mariage, une période d'initiation aux valeurs féminines comme la fidélité, l'obéissance au mari et aux beaux-parents, le respect et le vivre ensemble avec les co-épouses et les secrets de la vie sexuelle en insistant sur la virginité.

Chez les Bakongo de la RD-Congo, les femmes initiatrices prodiguent des conseils à leur fille mais également au jeune marié.

A la fille, il lui est dit d'aimer son mari, de ne jamais l'injurier, de ne jamais s'opposer à lui, etc. Au jeune homme, elles rappellent que leur fille est une épouse et non une esclave. Si par malheur elle commet une infidélité, viens nous le dire, insistent-elles...¹⁵

Au Rwanda, à la veille du mariage, une cérémonie importante réunissait les grands-mères, les tantes et les amies de la famille pour « prodiguer les derniers conseils à la fille ». Ils portaient sur tous les domaines de la vie familiale notamment sur la manière de cuisiner, de faire l'accueil, de vivre avec sa belle-mère et les sœurs de son époux, de plaire à son mari, et surtout de faire l'amour. Car, depuis l'enfance, la fille avait reçu progressivement des informations spécifiques à chaque étape de sa croissance physique et mentale, rarement de l'information sur l'acte sexuel et les subtilités qui l'accompagnent. Ce point était essentiel, car la fille pourra avoir des relations sexuelles non seulement avec son mari mais également avec d'autres partenaires admis par la coutume, ainsi que des amis de pacte de sang de son mari. Il lui était dit entre autres de prendre soin de son mari, de le respecter, ainsi que les amis de son mari et les hôtes qui passaient la nuit en famille. En matière sexuelle, il était prescrit à la future mariée

de ne pas se donner à tout-venant, de façon à porter le surnom déshonorant de « la-porteuse-de-la-grande-vulve-qui-accueille-tout-le-monde ». Il lui était recommandé de n'avoir des relations sexuelles qu'avec « des maris prescrits par la coutume », dont les beaux-frères. D'autres conseils lui étaient donnés, comme savoir bien faire le lit à son mari, être propre de façon que, lors des rapports sexuels, le mari ne se plaigne pas des « mauvaises odeurs dégagées par ses parties intimes », de ne pas être volage.

La propreté recommandée à la fille devait également porter sur le rasage régulier des poils du pubis, qui risquaient de gêner l'homme ou même de le blesser lors des rapports sexuels. Le sobriquet déshonorant de la « femme au-long-poil du pubis » était donné à une femme qui laissait trop pousser ses poils du pubis.

7.2. L'intermédiaire

Il s'agissait d'un intermédiaire entre la famille du fiancé et celle de la fiancée. Il recevait la mission de la part de la famille du garçon, de jouer les bons offices pour que la famille de la fille veuille bien lui donner la main de sa fille. Le recours à un intermédiaire pour les cérémonies de mariage était d'usage dans bon nombre de tribus d'Afrique noire comme chez les peuples d'Afrique des Grands Lacs.

Chez les Nyamwezi, un des groupes ethniques de la Tanzanie, les cérémonies de mariage débutaient par un banquet qu'on offrait à l'intermédiaire, en récompense de ses bons offices. Aux hommes, on sert un plat spécial symbolisant la défloration alors que celui offert aux femmes représente leur position couchée lors des rapports sexuels.

7.3. La jeune fille idéale

En Afrique, une jeune fille à marier devait avoir entre autres les qualités suivantes : la générosité, le bon accueil, l'hospitalité, la serviabilité, le secours. Bref la fille idéale était celle dont on pouvait espérer l'aide et le secours lorsqu'on était dans le besoin.

Ceci est illustré par un adage rwandais qui dit : « Une fille éprouve des sensations de faim, elle n'éprouve jamais le besoin de vendetta » : elle se place au-dessus des querelles, des haines et des rancœurs des siens envers d'autres communautés.

« La fille est hospitalière et secourable pour tous », sans distinction entre amis et ennemis, même en cas de guerre.

Dans la coutume rwandaise, on ne rencontre pas de cas où des duels seraient provoqués pour une femme, comme on le voit souvent dans les contes des autres cultures. Un autre proverbe rwandais dit : « Ne meurs pas pour la vulve ». Les libertés sexuelles reconnues par la coutume entre certaines catégories de personnes, la réserve et la pudeur en matière sexuelle, tout cela évitait des situations

malheureuses de jalousie. Même en cas de conflit ouvert entre deux communautés, on ne pouvait pas engager un combat pour délivrer des filles et des femmes raflées comme butin de guerre. La femme étant respectée comme telle, les ravisseurs se partageaient le butin, sans faire courir aucun danger à leurs nouvelles partenaires sexuelles. Selon la sagesse rwandaise : « Les filles peuvent être raflées avec les vaches ». Dans un pays vaincu, toutes les vaches étaient raflées, ainsi que les belles filles et les belles femmes. Celles-ci pouvaient s'adapter à leur nouvelle situation sans rancune. « Une fille n'est jamais un hôte » : partout où elle arrive, elle est dans son rôle de femme.

7.4. Des pleurs de joie

Dans certaines tribus d'Afrique noire, le jour du mariage, la fille devait feindre de manifester sa douleur car elle était obligée de quitter ses parents pour une nouvelle famille. C'est le cas chez les Luba de la République Démocratique du Congo (RDC). Après des pleurs rituels, la jeune fille était encouragée par la famille et les amis et finissait par accepter de quitter le logis paternel vers sa nouvelle demeure où sa belle-mère lui barrait le chemin en se couchant à l'entrée de la case nuptiale. Elle lui prodiguait des conseils sur les obligations à observer et les habitudes de la maison. La jeune fille devait dénicher son futur mari qui s'était caché, et c'était le début des festivités.

Chez les Massai, le mariage est célébré après que la famille du jeune homme eût versé la dot faite d'une dizaine de têtes de bovins. Le jour du mariage, la jeune fille massai est rasée. Sa tête est ointe avec de la graisse d'agneau. Elle est conduite à pied chez son mari dans un autre village. Le voyage est une procession faite de longues files de femmes, parées pour la circonstance. Elle atterrit chez ses beaux-parents où elle est arrosée avec un liquide fait de lait et d'alcool artisanal. Après deux jours, elle rejoint la case conjugale.

Chez les Makonde à cheval sur la Tanzanie et le Mozambique, la société est matrilineaire. L'homme rejoint la femme dans son logis. Les enfants et tous les biens appartiennent à la femme.

7.5. Les séances de quolibets

Les Lawbé¹⁶ ou Laobé faisant partie de l'ethnie peul et dont le métier traditionnel est le travail du bois, sont présents au Sénégal, au Mali, en

Mauritanie et en Guinée. Ils pratiquent l'endogamie (contraction de mariages au sein même de leur propre groupe). Ils sont pacifiques et la société reconnaît que toute brutalité envers eux est très condamnable. Leurs femmes sont réputées pour leur charme.

Le khahkar est un rite exécuté lors d'un mariage d'une jeune fille laobé. Lorsque celle-ci se rend au domicile conjugal, elle est attendue

par une ribambelle de femmes dont les coépouses, les sœurs et les cousines voire les voisines qui l'accablaient de toutes sortes de quolibets comme pour l'éprouver notamment en l'accusant d'avoir eu des relations sexuelles avec une multitude d'hommes, bref mettant en doute sa chasteté et sa moralité. Le tout est fait dans un brouhaha de rythmes et de danses endiablées au cours desquelles ces femmes se déhanchent en faisant de violents coups de reins, en mimant l'acte sexuel et l'orgasme.

En matière d'érotisme, les femmes laobé sont spécialistes dans la fabrication de parfums aiguisant la sensualité dont le plus connu est « reng-reng » vendu sur les marchés de la capitale Dakar.

Au Rwanda ancien, le jour du mariage, la fille arrivait chez ses beaux-parents dans la soirée, portée sur un hamac et voilée par une natte. A l'entrée de l'enclos, elle était accueillie par une foule en liesse de danseurs et de déclamateurs des hauts faits. Son fiancé s'avavançait vers elle et la piétinait sur le pied droit en disant : « Je te donne un coup de pied à la manière des hommes », une façon de lui montrer sa virilité et de lui rappeler qu'elle lui devra soumission et obéissance. Son beau-père, qui était dans les parages, lui donnait un cadeau de bienvenue. Il s'agissait d'une vache ou d'un mouton selon la richesse de la famille. Arrivée à l'intérieur de la case, la mariée s'asseyait d'abord sur les genoux de son beau-père qui devait lui donner un autre cadeau. Quant c'était une vache, on l'appelait « la vache des fesses ». Sa belle-mère lui donnait alors une baratte, la pierre à moudre, la spatule pour fabriquer de la pâte de sorgho.

Le rite de s'asseoir sur les genoux de son beau-père est diversement interprété. Il semble qu'il s'agirait d'une symbolique, comme si le père faisait l'amour avec la jeune fille. Ce rite serait une variante de ce qui était pratiqué chez les Hima, pasteurs nomades de la région des Grands Lacs. Chez ce peuple, la jeune mariée devait d'abord passer trois nuits avec son beau-père, une nuit avec son beau-frère, l'aîné de la famille du mari et ensuite avec son mari. Ce rite aurait évolué et serait resté, dans les faits, par ce geste de tenir la fille sur les genoux. Une autre interprétation, qui semble la plus plausible, est la suivante : le geste était une façon de dire à la nouvelle venue qu'elle devenait un enfant de la famille. Cet accueil est fait à l'image d'une maman qui tient son enfant sur les genoux pour lui donner le sein, un geste donc chargé symboliquement. Dans tous les cas, que ce soit dans la première ou dans la deuxième hypothèse, la fille devait subir un rite d'intégration dans la famille de son mari.

Après ce cérémonial d'accueil, la fiancée entrait dans la hutte et se dirigeait au salon. Elle prenait place à l'endroit qui lui était réservé. La fête commençait et durait toute la soirée. Des danses étaient exécutées. Des hauts faits étaient déclamés. La bière de sorgho et le

vin de banane coulaient à flots. Dans les festivités de mariage, on ne servait que des boissons. Le manger n'y avait pas sa place. Car, selon la coutume, il était indécent de manger en public.

Après le rituel d'accueil de la mariée, c'est au premier chant du coq qu'on passait aux choses sérieuses. Le feu était éteint. Ainsi commençait le rite central du mariage. Le frère aîné de la mariée guidait le jeune homme et allait lui indiquer sa sœur, en la touchant au bras. La tante de celle-ci, qui jouait le rôle de femme de cérémonie, la dévoilait en lui ôtant la natte qui la couvrait. Le jeune homme posait alors la couronne faite dans une herbe spécifique sur la tête de sa fiancée. Simultanément, il lui crachait à la tête le lait ou la bière de sorgho mélangé à du jus d'une herbe médicamenteuse. Ce geste était destiné à souhaiter à la femme d'avoir beaucoup d'enfants et de têtes de bétail. Ayant accompli les deux gestes, le jeune homme s'écriait : « Je t'épouse, moi, fils de... ». Les danses, les cris de triomphe et de félicitations fusaient de partout dans la hutte. La fille se mettait obligatoirement à pleurer comme le prescrivait la coutume. Que l'émotion soit réelle ou feinte, la cérémonie exigeait que la fille pleure la perte de sa qualité de jeune fille et surtout de sa virginité rigoureusement gardée.

Pour la consoler, le mari lui donnait un cadeau. La couronne soigneusement recueillie par la femme de cérémonie, était remise au jeune homme. Il la trempait dans de la bière, laquelle était envoyée au petit matin aux parents de la fille qui la buaient et faisaient des relations sexuelles. C'était le rite de la « réception de la couronne ». L'envoi de la couronne aux beaux-parents était un message pour leur signifier que leur fille était bien arrivée à destination et que le mariage avait bel et bien eu lieu.

Les cérémonies décrites ci-dessus étaient valables dans le cas d'un mariage qui avait lieu chez les parents du garçon. Le mariage pouvait quelquefois avoir lieu chez les parents de la fille.

Quand la famille de la fille était plus fortunée, le jeune homme pouvait épouser la fille chez son beau-père. Une maison équipée était mise à sa disposition. Il y demeurait, entretenu par son beau-père, jusqu'à ce qu'il soit capable de s'installer à ses propres frais. Ce genre de mariage était rare, car les jeunes gens le trouvaient humiliant et préféraient voler de leurs propres ailes dès le départ. Car « être un homme » dans la pure tradition rwandaise, c'est entre autres avoir un chez soi sans dépendre en aucune façon de sa femme.

Le mariage avait également lieu chez les parents de la fille, quand un jeune homme n'était pas à même de trouver une vache pour payer la dot. Il effectuait alors des travaux de toutes sortes pour une famille qui avait des filles. Celle-ci l'hébergeait pendant un temps relativement long pour l'éprouver. Quand le chef de la famille était

satisfait de ses prestations, il lui donnait une de ses filles en mariage. Bien entendu, c'était faute de mieux que le jeune homme en arrivait là car la situation était humiliante. Cette forme de dot par des services rendus entraînait que le premier enfant de sexe féminin issu de ce mariage, devait être donné à la famille de la femme, pour récupérer la dot due par le gendre infortuné. Cet homme ne pouvait prétendre à une quelconque paternité sur les enfants nés de ce mariage, tant qu'il ne s'était pas encore acquitté de la dot, même d'une façon symbolique. Enfin, une famille n'ayant engendré que des filles n'avait, par conséquent, pas d'héritiers. La benjamine restait chez ses parents et le futur mari devait la rejoindre dans les biens de la famille. C'est un autre cas où le mariage avait lieu chez les parents de la fille.

Donc, quand le mariage avait lieu chez le père de la fille, le jeune homme faisait envoyer également la couronne à ses parents, qui eux aussi devaient la réceptionner par le coït. Les nouveaux mariés étaient ainsi contraints de s'abstenir jusqu'à ce qu'ils soient sûrs que la réception de la couronne avait eu lieu pour consommer leur mariage. En principe, c'était la nuit suivante. Ce qui était recherché, c'était « le synchronisme parfait ». Cette synchronisation était de rigueur, chez les parents du garçon et chez les parents de la fille.

Cette copulation était observée rigoureusement par les deux belles familles, car elle était déterminante pour l'avenir du nouveau couple. Cet acte conjugal était une reconnaissance par les parents du mariage de leurs enfants qui pouvaient, de ce fait, avoir librement leurs rapports sexuels. Il était, en outre, destiné à leur porter bonheur et prospérité et, surtout, à leur souhaiter une nombreuse progéniture.

7.6. Des herbes comme sceau du mariage

Une fille mariée, alors qu'elle avait coiffé sainte Catherine, bénéficiait d'un traitement spécial. Son mari, avant de lui poser la couronne sur la tête et de lui cracher le liquide, devait d'abord « faire semblant de fendre sa tête avec une hache », geste destiné à éloigner le mauvais sort dont serait porteuse la vieille fille.

L'importance de l'usage de la couronne comme scellé du contrat matrimonial s'observait dans ce qu'il y a lieu d'appeler « le mariage par ruse ». A l'affût, le jeune homme guettait le passage d'une jeune fille dont on lui avait vanté les qualités et lui lançait la couronne sur la tête, ou lui crachait le mélange de lait et de suc ou même de l'eau pure et disait : « Je t'épouse » - la jonction de ces mots au geste posé était importante pour la validité du mariage - et s'enfuyait chez lui. Les parents de la fille, mis devant le fait accompli, n'avaient d'autre choix que de réceptionner la couronne par une copulation.

Afin d'éviter, entre autres, la vengeance des esprits maléfiques qui devrait s'ensuivre, ils invitaient sans tarder le jeune homme à venir

passer la nuit avec leur fille, en vue des rapports sexuels pour la circonstance.

D'après Bourgeois¹⁷, ce consentement à l'acte sexuel ne signifiait nullement qu'il y aurait mariage, mais les parents craignaient que le jeune homme commette entre-temps un adultère, ce qui aurait pour conséquence de rendre leur fille stérile jusqu'à la mort du séducteur. Si les parents n'avaient rien à reprocher au jeune homme, et surtout à sa famille, le mariage était célébré. Sinon la fille restait chez ses parents et attendait un nouveau fiancé en bonne et due forme.

Dans ce cas, ils soumettaient leur fille à quelques épreuves d'essence masculine comme siffler, monter sur le toit d'une maison ou se promener avec une lance. Les parents étaient convaincus que leur enfant avait recouvré son statut de jeune fille. Elle allait ensuite passer la nuit chez le parrain mystique de la famille.

Dans certaines tribus de l'Afrique noire, le jour fixé, le fiancé opérait une sorte de rapt de sa future épouse. Il se tenait en embuscade, avec ses amis et enlevait la fille envoyée, pour ce faire, au marigot pour puiser l'eau.

Chez les Toubous du Nord du Tchad, le rapt est une forme de mariage socialement accepté. Il est opéré en principe après que le garçon eût versé la dot à ses beaux-parents. Ce rapt entraîne quelquefois des violences entre les équipes du garçon et celle de la fille, le fiancé et les siens devant veiller à ce que la fille ne puisse s'évader alors que les proches de la fille voudraient la récupérer.

Chez les Bakongo de la RD-Congo, le vin de palme est utilisé dans les festivités de mariage mais le palmier est lui aussi considéré comme un emblème dans ces circonstances. Cet arbre était le symbole de virilité, de masculinité ou du dieu phallique dans bon nombre de traditions africaines notamment dans l'Égypte antique¹⁸.

Il est légitime de se poser la question de savoir pourquoi on recourrait à une plante pour sceller le mariage. Les Africains entretiennent une sorte de symbiose avec la nature. Ils attribuent aux herbes et aux arbres un certain pouvoir.

Une autre question est de savoir pourquoi un geste répugnant comme cracher sur quelqu'un, ce qui est, dans la culture rwandaise, un signe de mépris, une insulte, intervenait dans un acte aussi noble que celui de sceller un mariage. Il faut trouver l'explication de ce geste à partir d'autres rites, dont notamment celui de la consultation des devins. Pour pouvoir entrer dans le bain de façon que le devin puisse se prononcer sur l'avenir de quelqu'un, le demandeur devait « donner la semence ». Il s'agissait de mâcher le sorgho et de le cracher dans un petit récipient. C'est ce produit dont le sorcier se servait pour prononcer son verdict. Car, il fallait quelque chose qui vienne de l'intéressé, de sa bouche. On ne pouvait trouver meilleur engagement,

meilleure participation.

Il en était de même concernant la cérémonie de mariage. Tout d'abord, le lait était une boisson considérée comme sacrée par les éleveurs. L'agriculteur respectait la bière de sorgho, produit de ses efforts. La future mariée ayant bu du lait ou de la bière de sorgho chez ses parents, cela n'avait rien d'exceptionnel de lui demander d'ingurgiter ces produits à l'occasion de son mariage. Le jeune homme devait les lui cracher pour lui donner quelque chose qui vienne de lui, de sa bouche, pour lui manifester son engagement, sa détermination.

Chapitre 8. La consommation du mariage

La consommation du mariage revêtait une importance capitale de telle sorte que, par exemple, chez les Sereer du Sénégal, la première nuit nuptiale se passait en présence des témoins, dont des matrones ou du compagnon du jeune homme ou de la jeune fille. Dans ce pays, chez les Wolofs, c'est la tante paternelle qui se tenait dans une chambre contiguë à la pièce occupée par le couple pour veiller au bon déroulement de l'acte sexuel et de s'assurer de la virilité du jeune homme. Cette tante avait même la latitude d'intervenir, en cas de besoin, pour que la fille ne puisse pas jouer la dure et se soumettre docilement à l'acte sexuel.

8.1. La lutte amoureuse

Au Rwanda ancien, chez les Hutu comme chez les Tutsi, la première nuit de noces était ponctuée de trois rites : la lutte amoureuse, en finir avec le beurre, et tendre l'oreille.

Le moment venu pour la consommation du mariage, la mariée faisait sa toilette et oignait tout son corps de beurre extrait artisanalement du lait de vache. Elle était aidée dans cette tâche par ses belles-sœurs qui, ensuite, l'accompagnaient jusque dans la hutte du jeune homme. Elles la laissaient dans le lit nuptial. La mariée se déshabillait et se couvrait d'une natte. Le jeune homme la rejoignait quelques instants après. La tradition voulait que le couple se livre tout d'abord à « une lutte amoureuse ». Le jeune homme devait démontrer sa force à sa femme. Celle-ci devait, elle, se montrer très pudique et se refuser à son mari le plus longtemps possible, avant de céder.

La femme tenait à ce que cette lutte s'engage pour valoriser sa virginité. Elle devait montrer à son mari qu'elle avait été sage, qu'en aucune façon elle ne s'était livrée à la débauche ou avait mené une vie licencieuse.

La lutte rituelle était une épreuve difficile pour le jeune homme. La prise était difficile à cause du beurre qui rendait glissant le corps de la mariée. En fait, la jeune mariée ne pouvait être saisissable qu'une fois son corps débarrassé du beurre, après de multiples empoignades. Dans certains cas, il devait utiliser du sable pour pouvoir arriver à maîtriser sa femme sur le lit nuptial, la finalité étant évidemment l'acte sexuel. C'est pourquoi cette lutte était appelée, dans certaines régions « en finir avec la virginité [de la fille] », ou « en finir avec la réserve, la retenue [de la fille] ». Cette lutte était souvent âpre. La fille projetait parfois le jeune en bas du lit. Le jeune devait se relever, car s'il ne

parvenait pas à maîtriser sa partenaire, le mariage n'avait pas lieu. Des cas rarissimes se sont présentés.

L'expression « en finir avec le beurre » est un euphémisme pour désigner la première relation sexuelle et donc la consommation du mariage.

L'homme ayant réussi à pénétrer la mariée devait annoncer son exploit aux « prêteurs d'oreille » par un cri de victoire. Cette publicité était une preuve de la validité du mariage.

La « lutte amoureuse » peut être interprétée comme une astuce que la coutume avait trouvée pour que les jeunes mariés, qui ne se connaissaient pas, puissent s'introduire l'un à l'autre. Il s'agirait d'une sorte d'empoignade thérapeutique pour aider le couple à surmonter la peur de l'inconnu, à briser la barrière psychologique qui les séparait, et à stimuler le désir pour la relation sexuelle qui allait s'ensuivre. La « lutte amoureuse » était comme un prélude à l'acte sexuel, un substitut aux caresses et aux baisers que l'on connaît dans la société moderne.

Lors de la lutte amoureuse, les amis du jeune homme étaient aux aguets à l'extérieur, les oreilles collées aux parois de la hutte, pour suivre ce qui se passait à l'intérieur : l'issue de la lutte amoureuse et des éventuels ébats sexuels qui devaient y succéder. C'est le rite de « tendre l'oreille ». Il avait son importance car, si le jeune homme était venu à bout de sa femme et avait consommé le mariage, la bonne nouvelle était diffusée la nuit même à tous les convives par « les prêteurs d'oreille ». Dans le cas contraire, le jeune homme était disqualifié et une aide pouvait être envisagée pour lui donner un coup de main.

Pour que cette « lutte amoureuse » tourne au fiasco, la cause devait en être le manque de force du jeune homme (ce qui était une honte pour lui et pour la famille), mais également le mauvais comportement de la fille qui, par excès de zèle, n'avait pas suivi les consignes qui lui étaient données avant de se marier. Il arrivait de rares cas où le jeune homme pouvait faire appel à des amis soigneusement camouflés dans la hutte pour l'aider à maîtriser la femme sur le lit, surtout quand il n'était pas sûr de ses forces devant la corpulence de sa femme et selon des informations qu'il avait recueillies préalablement. Une fille qui avait gardé les vaches pendant son enfance était redoutée pour sa force et sa stratégie dans les prises. En effet, dans le pâturage, les bergers passaient leur temps à faire des exercices physiques comme la course, le saut en longueur et en hauteur ou le croc-en-jambe. Si le jeune homme n'était pas parvenu à venir à bout de sa partenaire, les amis restés dehors pour le rite de « tendre l'oreille » pouvaient même prendre l'initiative de lui venir en aide, en vue de neutraliser la mariée. De même, la lutte pouvait se prolonger jusque tard dans la

nuît et prendre parfois une allure violente, de sorte que certains piliers de la hutte pouvaient s'écrouler, la femme s'y étant accrochée fortement pour pouvoir résister longtemps. Des accidents n'étaient pas à écarter. La jeune fille pouvait bien se défendre et projeter violemment son mari par terre de sorte qu'il en sorte la tête fracassée. Pour éviter des situations malheureuses, la fille recevait des consignes très strictes sur la conduite à tenir lors de cette lutte nuptiale. A la veille du mariage, les grands-parents et les tantes se réunissaient pour donner les derniers conseils à la fille. Ils la conseillaient d'avoir de la retenue, voire de l'indulgence, envers son mari lors de cette empoignade, « de savoir bien lutter ».

Le jeune marié qui avait réussi sa lutte conjugale devait en quelque sorte épater ses copains venus « tendre l'oreille », car ce sont eux qui devaient répandre la bonne nouvelle. La fille, une fois vaincue, devait se laisser faire, sans faire de résistance d'écarter ses jambes ni les bouger car si elle lançait un coup de pied, ce geste pouvait lui porter malheur selon la croyance populaire.

Les « prêteurs d'oreille » rentraient et donnaient le témoignage comme quoi le mariage avait été consommé avec succès. Le lendemain matin, le jeune homme était accueilli en héros dans « l'arène des hommes », avec des félicitations et des cadeaux constitués généralement de gros et de petit bétail.

La coutume exigeait que la consommation du mariage ait lieu avant « le hurlement des hyènes ». C'était une façon d'éviter que la lutte conjugale ne se prolonge outre mesure, les hyènes ne se faisant entendre que très tard dans la nuit, quand les hommes sont profondément endormis. Le jeune homme pouvait, dans certaines régions, offrir un cadeau à sa femme pour qu'elle accepte d'accomplir l'acte sexuel sans beaucoup de résistance. Le cadeau était un bracelet ou du petit bétail (un mouton ou une chèvre).

Si le jeune homme constatait que la fille avait été déflorée, il en manifestait publiquement son mécontentement. Mais il fallait subtilement préserver les liens familiaux, qui avaient la primauté sur le mariage en soi. Ainsi, des explications fantaisistes parvenaient souvent à calmer le courroux du jeune homme et la vie continuait. Il lui était notamment dit que la fille avait été violée par le roi, pour signifier qu'elle avait été frappée par la foudre, ou qu'elle avait été déflorée en bravant certains tabous, par exemple le fait de s'asseoir, par inadvertance, sur la chaise de son père.

Par ailleurs, la déchirure de l'hymen ne pouvait pas être écartée pendant les rites de l'allongement des petites lèvres. Tout était fait pour ne pas tomber dans le cas extrême du divorce.

Pour sa première nuit de noces, la coutume faisait en sorte que le jeune homme s'en tire, à la grande satisfaction de la famille. D'où le

fait que la virginité n'était pas exigée de lui : des relations sexuelles avant le mariage ne constituaient pour lui aucun problème. La liberté sexuelle lui était reconnue entre autres avec ses cousines mariées ou les femmes de ses frères. Celles-ci devaient d'ailleurs le provoquer pour une initiation à l'acte sexuel, car il ne fallait pas qu'il soit dépaycé lors de son mariage. Ceci serait une honte pour lui et pour la famille. Cependant des cas de jeunes gens qui se mariaient sans aucune expérience ont été signalés. C'étaient des jeunes issus notamment de familles pauvres, sans grand lignage ou dont l'éducation avait été perturbée par la mort des parents. Etant néophyte en la matière, le jeune homme, par essais et erreurs, parvenait quand même à se tirer d'affaires.

Au cas où le jeune homme avait des difficultés pour entrer en érection, la jeune fille envoyait discrètement un message chez ses parents en disant pudiquement : « J'ai rejoint ici une autre fille », sous-entendu : « mon partenaire n'a pas la virilité nécessaire, son pénis ne fonctionne pas ». Elle attendait « la cérémonie de relevailles » pour quitter son mari. La coutume n'acceptait pas que la fille quitte son mari avant cette cérémonie. Celle-ci avait lieu après plus de deux semaines suivant le jour des noces. Ce délai était imposé pour sauver le mariage, car ces difficultés sexuelles pouvaient être passagères et disparaître entre-temps. Des raisons physiologiques ou psychologiques comme l'inexpérience, la peur ou la fatigue, pouvaient être à l'origine d'une impuissance temporaire limitée à un simple trouble de l'érection.

Il semble que, dans la pure tradition, le rite d'« en finir avec le beurre » ne signifiait pas que le jeune homme avait eu nécessairement des relations sexuelles avec sa femme. Il suffisait qu'il parvienne à écarter les jambes de celle-ci et à procéder au rapprochement des sexes, sans pénétration ou avec une pénétration même infime. Ce comportement serait caractéristique des gens « bien éduqués ». On leur conseillait, paraît-il, d'y aller doucement pour ne pas provoquer le traumatisme chez la nouvelle mariée et d'essayer des pénétrations en douceur pendant deux à trois jours. Cela se comprend, car déflorer une fille vierge n'est pas toujours évident du premier coup.

8.2. L'intervention du frère de la mariée

Un autre rite non moins important était également accompli le jour du mariage : « S'interposer entre les mariés ». On présentait à la jeune fille, à son frère et à son fiancé un pot rempli de lait, symbole de la valeur culturelle fondamentale du Rwanda. Ils en versaient ensemble le contenu dans une baratte. Ils la secouaient quelques instants puis l'abandonnaient à une femme qui continuait à l'agiter. Les fiancés s'étendaient sur le lit, couchés sur le côté et, entre eux, se glissait le

frère de la jeune fille. Un petit garçon versait de l'eau sur les trois acteurs de ce rite, pour les purifier. Ils se levaient précipitamment, puis se recouchaient. Le jeune époux promettait alors un cadeau à son beau-frère pour obtenir qu'il s'écarte, ce que ce dernier faisait sans marquer d'opposition. C'était la nuit suivante seulement que le mariage était consommé.

Quelles que soient les variantes de ce rite, des éléments communs se retrouvent : un mâle de la famille de la fille (un frère ou un cousin) devait s'intercaler entre les deux jeunes mariés couchés sur le lit nuptial. Le mari lui donnait un cadeau pour l'amadouer et ainsi le prier de s'en aller. Ce rite était purement symbolique et ne durait que quelques minutes. Cet instant n'était donc pas indiqué pour passer à l'acte sexuel, si bien que les mariés ne pouvaient pas aller plus loin. La consommation du mariage pouvait avoir lieu à un moment opportun, en principe la nuit suivante.

Ce rite, écrit J.J. Maquet¹⁹, signifiait que la famille de l'épouse devait donner l'autorisation des premières relations sexuelles. L'explication semble plausible si l'on tient compte du fait que c'est un garçon de la famille de la fille qui était commis à ce rite de se poser entre les époux. Il s'agirait également d'un rite de fécondité dont le but serait d'avoir des enfants mâles. D'autres raisons sont avancées quant au pourquoi de l'intervention du frère dans le mariage de sa sœur au point de se retrouver dans le lit nuptial de celle-ci. Il y avait une grande intimité entre frères et sœurs jusqu'à un âge avancé et la séparation des sexes dans la famille élémentaire était peu marquée, même si, en public, les jeunes filles étaient tenues à la réserve. Ce serait alors cette force des liens infantiles, peu contrariés au cours des premières phases de l'enfance, qui transparaîtrait au premier plan dans le rituel de mariage.

En l'absence du frère, un autre enfant mâle, un cousin par exemple, pouvait bien accomplir le rite. L'explication plus ou moins freudienne de la présence du frère dans ce rite est donc à nuancer. La permission des parents pour que la fille brise sa virginité jalousement entretenue depuis la puberté, la recherche de la fécondité et des accouchements de mâles qui sont des valeurs recherchées dans un mariage réussi, les liens qui devraient être scellés entre le jeune homme et sa belle-famille, seraient autant d'explications possibles de ce rite.

Pour son rôle de femme de cérémonie, la tante paternelle recevait du jeune marié des cadeaux de remerciement. Il donnait les mêmes cadeaux à ses sœurs pour avoir poussé des « cris de triomphe et de félicitations » pour manifester leur joie lors de la cérémonie de mariage par la pose de la couronne sur la tête de la mariée.

Chapitre 9. Les rites post-nuptiaux

Au Rwanda ancien, quelques jours après la consommation du mariage, les parents de la fille envoyaient une délégation pour lui rendre visite et procéder à quelques rites, dont celui de « raser les huppées » de la jeune mariée. La tante paternelle et le frère de la fille faisaient partie du cortège. La fille refusait que sa coiffure soit défaits et la tante lui donnait un cadeau pour l'amadouer.

Le travail de couper les huppées revenait au frère de la mariée. Comme il n'était pas spécialiste, le garçon touchait symboliquement la tête de sa sœur avec un bout de couteau servant de rasoir et un coiffeur faisait le reste. Les cheveux de la fille étaient mis dans un petit panier que le garçon portait à sa mère pour lui signifier que sa fille était désormais devenue femme, qu'elle avait perdu à jamais son statut de jeune fille. Quand la fille était orpheline, les cheveux rasés étaient brûlés en présence du public venu lui rendre visite. La disparition de ces cheveux avait la même signification, à savoir la perte du statut de jeune fille. L'intervention du frère de la fille dans ce rite constituait une sorte de preuve que sa sœur était entrée dans la catégorie des femmes. Le garçon devait aller donner ce témoignage à ses parents, notamment à la mère. Une autre raison justifiant l'intervention du frère dans les rites postnuptiaux de sa sœur veut que ce soit une façon de lui souhaiter d'avoir une famille heureuse et une nombreuse progéniture, de préférence des deux sexes, mais surtout de sexe masculin.

Dans certaines familles, deux autres rites étaient exécutés : « baratter le lait » et « récolter le beurre ».

La cérémonie de baratter était faite par cinq personnes, à savoir le chef du cortège venu rendre visite à la jeune mariée, la tante de celle-ci, son frère, la mariée elle-même et son mari. Ils versaient le lait dans une baratte, ils la fermaient tous ensemble avec un bouchon et dans un mouvement synchrone, ils agitaient le lait. Ils comptaient de un à neuf et laissaient la baratte à la mariée qui devait continuer le travail. Ce comptage jusqu'à neuf avait pour but de souhaiter au couple d'avoir autant d'enfants ou plus, beaucoup de biens dont de nombreuses vaches. Quand la mariée avait suffisamment agité le lait, celui-ci était en principe séparé du beurre par le système de centrifugation. Le couple et le frère de la mariée y enlevaient le beurre à l'aide d'une cuillère en bois. Le souhait de fécondité était doublé d'une permission des parents, par le jeune garçon interposé et la femme pouvait, cette fois-ci, s'occuper de tous les travaux ménagers, y

compris ceux typiquement féminins comme la centrifugation et l'écémage du lait.

Chapitre 10. La répudiation

Dans certaines tribus d'Afrique noire, selon la coutume, une femme pouvait se séparer temporairement de son mari suite aux querelles familiales. Elle prenait l'initiative d'aller se réfugier chez ses parents ou ses beaux-parents. Cette séparation était suivie de réconciliation et la femme rejoignait son foyer.

Au Rwanda ancien, le cas de « gusenda » sortait de l'ordinaire. Un homme renvoyait sa femme d'une façon tapageuse pour que le village entier en prenne connaissance. Il pouvait même exhiber les preuves matérielles du pourquoi de son geste envers sa femme : poison, flagrant délit d'adultère, etc. Le « gusenda » était, selon l'abbé Stanislas Bushayija²⁰, une manière de répudier sa femme de telle sorte que le public sache immédiatement que la rupture est définitive et qu'il n'y aura plus de réconciliation possible. Dans le gusenda, l'homme chassait sa femme avec fracas. Il la répudiait en lui faisant publiquement un tel affront que la femme était profondément offensée dans sa dignité humaine et conjugale. De la sorte, la réconciliation n'était plus possible. La rupture était irréversible.

Une autre variante du « gusenda » consistait à accompagner la femme chez ses parents par le mari. Il leur exposait le comportement indigne de leur fille et motivait la raison pour laquelle elle ne méritait plus sa confiance. Le mari pouvait déléguer cette tâche aux vieux du village qui accompagnaient la femme et la remettaient aux mains de sa famille, avec des explications de ce renvoi pour « faute grave ».

Un proverbe rwandais dit : « Même si on a des problèmes avec une femme, il faut préserver les bonnes relations avec la famille des beaux-parents ». Cela est tellement vrai que, quand les relations n'étaient pas bonnes entre les époux, la femme partait chez ses parents et le mari allait l'y chercher. Une palabre était organisée à cette occasion. Le tort était souvent attribué au mari, une façon de ne pas humilier la femme. Elle regagnait son foyer le jour même. La femme se gardait cependant de multiplier ce genre d'incidents. Sinon, ses parents s'en lassaient et lui reprochaient de vouloir détruire l'amitié et la solidarité tissée avec la famille de son mari. La femme aussi redoutait par ailleurs de perdre son statut de femme mariée pour devenir « celle qui revient au foyer des parents ». Ce qualificatif ne l'honorait pas du tout. Si, pour une raison majeure, le divorce était effectif, rien n'empêchait l'homme de revenir chercher une nouvelle épouse dans la famille. D'où les efforts qu'il déployait pour sauvegarder les bonnes relations avec ses beaux-parents. Dans la pure tradition, répudier une femme pour la rendre

définitivement à sa famille paternelle, c'est 'casus inamitiae', un mépris et un défi fait à la famille de la femme, c'est plus une séparation des familles qu'une séparation des époux²¹.

Dans certains pays musulmans nord-africains, les Islamistes considèrent la répudiation comme un droit sacré accordé par Dieu au sexe masculin et refusent l'idée de la remplacer par un divorce judiciaire. Mais des avancées ont eu lieu en la matière et des pays adoptent des lois qui consacrent l'égalité de l'homme et de la femme. C'est le cas au Maroc par exemple où une loi a été votée par le Parlement en février 2004. Elle proclame que la famille est sous la responsabilité des deux époux et casse ainsi l'idée traditionnelle selon laquelle le mari est le seul chef de la famille à qui tout est permis sur sa femme²². En Libye, le divorce devant les tribunaux est permis, mais la répudiation par le mari reste également d'application²³. En Mauritanie, même si la répudiation reste « un droit unilatéral du mari », elle est encadrée car le Code de la famille prévoit d'abord une saisine obligatoire du juge ou du conciliateur et offre des possibilités à la femme de saisir les tribunaux pour son divorce notamment en cas de préjudices graves lui causés par son mari, de manque d'entretien, d'absence de plus d'un an du mari, ...²⁴.

Chapitre 11. Les formes d'unions maritales

Outre des unions temporaires, les formes de mariage les plus courants sont la monogamie et son opposé, la polygamie.

La polygamie est une forme de mariage entre une personne et plusieurs conjoints. Elle se subdivise en deux parties à savoir la polygynie et la polyandrie. Quand un homme a plusieurs femmes, on parle de polygynie. Quand une femme a plusieurs maris, on parle de polyandrie. Dans la monogamie, un homme ou une femme n'a qu'un conjoint. Dans le langage courant, la polygamie est presque confondue avec la polygynie.

11.1. La polyandrie

La polyandrie est un système de mariage dans lequel une femme a plusieurs maris. Depuis la nuit des temps, elle était présente dans différentes sociétés humaines. Dans l'Antiquité, elle était notamment courante à Sparte (Grèce).

En Afrique, on trouvait la polyandrie chez les Lélé et les Bashilé²⁵ au Kasai en République Démocratique du Congo (RDC), chez les Abisi au Nigéria, et chez les Mangos au Gabon. Cette coutume a presque disparu avec la colonisation et les risques de contracter des maladies sexuellement transmissibles comme le Sida. Actuellement, selon des recherches récentes (2008), la polyandrie se rencontre notamment chez les peuples hima de l'Afrique orientale (Ouganda).

Comment était organisée cette polyandrie chez les Bashilé ? Un groupe de dix à trente jeunes hommes célibataires de la même tranche d'âge quittait le foyer pour vivre ensemble dans un quartier spécialement réservé pour eux appelé « Kumbu ». Après leur installation, une fille était choisie qui sera leur « femme commune ». Ils mettaient ensemble la dot à donner aux parents. Avant le mariage proprement dit, les jeunes se livraient à la compétition pour charmer la fille qui avait le dernier mot car elle pouvait en éliminer l'un ou l'autre qui s'était maladroitement conduit. Les jeunes retenus étaient soumis à la règle de la femme qui en assurait l'organisation. Une telle femme avait un statut privilégié et ses enfants appartenaient au Kumbu. L'arrivée de la religion chrétienne et de la colonisation ont considéré cette tradition de barbare et l'ont découragée jusqu'à sa disparition.

Chez les Abisi²⁶ et d'autres tribus du centre et des hauts plateaux du Nigéria, la polyandrie y était pratiquée jusqu'au début du 20^e siècle. La femme abisi avait plusieurs conjoints à la fois, sans qu'elle ait à

divorcer du premier mariage. Elle pouvait faire un tour dans diverses résidences de ses époux avec la latitude de rester le plus de temps chez le mari de son choix et continuer de conserver le droit de revenir chez l'un ou l'autre des maris abandonnés momentanément.

D'après Jean-Claude Muller²⁷, les populations du haut plateau nigérian, ont des mariages qui permettent aux femmes d'avoir plusieurs partenaires à la fois, échelonnés sur le temps de façon qu'on peut parler de premier, de deuxième, de troisième mariage, etc. Il n'y a donc pas de systèmes de parenté, ni de divorce, les maris venant des groupes exogames différents. Curieusement, malgré qu'elle puisse avoir plusieurs maris, la femme ne réside que chez un homme à la fois et a la latitude de toujours changer de résidence comme bon lui semble et rejoindre par exemple un époux précédemment abandonné.

Une autre forme de polyandrie africaine est dite « polyandrie simultanée » : la femme couchait régulièrement avec les frères de son mari sans désertir sa résidence primaire. Le Rwanda ancien et certaines tribus de la région des Grands Lacs pratiquaient le système de multipartenariat dans lequel la femme pouvait avoir des relations sexuelles avec des « partenaires » admis par la coutume. Parmi ceux-ci, il y avait non seulement les frères du mari, mais également ses cousins croisés. Il fallait ajouter à cette équipe, des amis liés au chef de la famille par le « pacte de sang ». Cette coutume était d'usage courant dans le Nord-Ouest du Rwanda. Un homme avalait des gouttes de sang de son ami et vice versa, sous le regard d'un maître de cérémonie. Les deux amis se juraient de partager tout dans la vie, de ne rien se refuser sous peine de sanctions naturelles et automatiques. L'engagement pris par les deux amis lors du pacte de sang s'étendait à leurs épouses et il était notamment précisé à cette occasion que la femme de l'un devenait la femme de l'autre, que si l'un d'eux logeait chez l'autre il avait le devoir de coucher avec sa femme sous peine de mort subite due à la transgression des règles du pacte de sang.

Le parrain de la famille, homme à tout faire, était lui aussi un partenaire sexuel éventuel admis par la coutume. On avait exceptionnellement recours à lui dans ce domaine quand aucun membre de la famille n'était trouvable, surtout dans le cadre des copulations rituelles.

Dans le Rwanda ancien, pour une femme, avoir des rapports sexuels avec plusieurs partenaires était monnaie courante. Cependant, tout était subtilement réglementé par la coutume. Pour qu'il n'y ait pas de heurts perceptibles entre ces nombreux partenaires sexuels, la sexualité gardait toujours un caractère quasi sacré. Traditionnellement, la femme était éduquée, très tôt, à la pudeur et à une sorte de dissimulation en matière de sexualité. Ces valeurs permettaient de sauvegarder la paix sociale, qui, normalement devrait

être troublée par une concurrence ou des jalousies malades ne manquant pas en pareilles circonstances. La philosophie à la base de ce genre de polyandrie était que les besoins sexuels d'une femme mariée devaient être satisfaits comme n'importe quel autre besoin naturel. Si le mari était absent, il était socialement permis à la femme d'avoir un autre partenaire sexuel parmi les partenaires autorisés.

Le système de partenaires multiples visait à protéger la femme par la présence d'un homme à ses côtés. De plus, la femme ne pouvait ainsi trouver de prétexte de se livrer à l'adultère, la satisfaction de son besoin sexuel étant garantie.

Mais qui prendre ? Qui laisser ? Et quand ? Toutes ces questions trouvaient des réponses à la veille du mariage. Le code de conduite en la matière était appris à la fille dans un rite dit de « prodiguer des conseils ». Une mère appelait les grands-mères, les tantes et des amies de la famille d'un certain âge pour qu'elles donnent à sa fille à marier les dernières leçons. Celles-ci portaient sur la façon de bien tenir un ménage et sur la description des qualités d'une bonne épouse. Un code de conduite à observer en matière sexuelle lui était révélé à cette occasion. Au sujet des différents partenaires sexuels, les conseils lui étaient formulés clairement. Il lui était recommandé de se donner aux partenaires sexuels acceptés par la coutume, mais sans en abuser jusqu'à en faire des amants. Néanmoins, on la mettait en garde de ne jamais se refuser à eux, car « ce sont eux qui prendraient la relève dans le cas où elle deviendrait veuve ». C'est parmi eux que la famille allait choisir le nouveau mari, au cas où cette malheureuse situation se produirait. Et, pour montrer à la fille que le désir sexuel de ses partenaires ne devait pas être ajourné ni contrarié, on lui disait : « Tes partenaires sexuels sont comme ton mari. Ils sont tous tes 'taureaux'. On ne barre jamais le chemin à un taureau, et là où ont lieu les préparatifs sexuels du taureau pour mettre la vache en chaleur, c'est là où il doit la monter ». A cette occasion, on insistait sur le fait que la fille ne devait jamais dire non à son beau-frère (un des frères de son mari) qui avait manifestement la primauté sur les autres partenaires sexuels admis par la coutume. Si une épouse s'était dérobée, par étourderie, à cette coutume, elle dépréciait l'éducation qu'elle était censée avoir reçue de sa famille.

Dans les conseils donnés à la fille, l'on insistait également sur le fait qu'en aucun cas elle ne pouvait aller au-delà et prendre d'autres partenaires. Le mari ne devait pas non plus être jaloux de cette situation, car lui aussi était, quelque part ailleurs, « un partenaire privilégié ».

Dans le cas où la femme se refusait à l'un de ses partenaires, par suite des injonctions du mari, toute la famille était saisie de l'affaire par « le taureau » éconduit et une réunion était tenue pour la

circonstance. Le mari jaloux était réprimandé, traité d'égoïste, de chicaneur et de mesquin, bref il se voyait reprocher de vouloir détruire la cohésion sociale du lignage. Il adoptait le profil bas et se pliait à la volonté de la famille.

Faut-il conclure que la femme rwandaise traditionnelle était polyandre ? D'emblée la réponse est non. Loin d'être des maris réguliers, « les partenaires privilégiés » n'intervenaient qu'en cas d'absence du mari pour combler un vide, pour garantir à la femme le soutien par une présence masculine, bref pour sécuriser la femme. Par ailleurs, tout abus en la matière était sanctionné par la coutume. C'est pourquoi, dans les conseils prodigués à la femme, il lui était recommandé d'accueillir ses partenaires mais en restant dans « la juste mesure ». Car, malgré tout, elle avait un époux officiel à ménager.

Geert Sledsens²⁸ et Boris de Rachewiltz²⁹ se sont penchés sur la question de la polyandrie dans différentes tribus noires africaines.

Pour Geert Sledsens, la polyandrie, dans le vrai sens du mot, ne se rencontrait pas au Rwanda. Le fait que les femmes couchaient avec les frères de leur mari l'emmène toutefois à parler d'une certaine forme de polyandrie qu'il qualifie de « polyandrie simultanée ». Pour éviter l'équivoque, il préfère le terme « polykoïtie », qui signifie « la relation sexuelle entre un homme et plusieurs femmes ou entre une femme et plusieurs hommes ».

Malgré cette largesse tolérée en matière de sexe, l'homme ne manquait pas de sévir pour un moindre soupçon d'adultère. Il suffisait que l'un de ses enfants ne ressemble pas physiquement aux autres membres de la famille, pour que le mari soupçonne sa femme de l'avoir trompé avec des partenaires étrangers. Même s'il gardait le silence là-dessus car il n'avait aucune preuve, il profitait de certaines occasions, comme lors des disputes, pour lancer ce reproche à son épouse. Ces soupçons provenaient du fait que la liberté sexuelle s'étendait souvent officieusement entre voisins. Ne dit-on pas dans la sagesse rwandaise que : « Les voisins engendrent souvent des enfants qui se ressemblent ».

Le proverbe rwandais qui dit : « Quand ton beau-père vient chez toi, tu lui fais le lit », fait allusion à une autre sorte de partenariat sexuel. En effet, « préparer le lit à quelqu'un » signifie par euphémisme, coucher avec lui. Le beau-père n'était pas compté parmi « les partenaires privilégiés », mais il pouvait coucher avec sa belle-fille. Cette liaison était mal vue par l'entourage. La femme, même si elle était gênée, ne pouvait que difficilement résister aux avances de son beau-père, par respect. Les relations entre le père et le fils s'envenimaient quand celui-ci se rendait compte du comportement vicieux de son père.

Certains parents, comme pour régulariser ce comportement indigne,

cherchaient des femmes à leurs fils encore mineurs. Le père venait ainsi régulièrement accomplir les devoirs conjugaux avec la jeune femme jusqu'à ce que le fils accède à la maturité sexuelle. Ce cas rare était essentiellement guidé par la passion sexuelle déchaînée de certains parents éhontés et était sévèrement jugé par le public.

Grâce au système de « partenaires privilégiés », rare était une famille rwandaise qui restait sans enfant. L'inaptitude du mari à procréer était compensée par l'action de l'un ou l'autre géniteur admis par la coutume. La stérilité absolue était attribuée, à juste titre, à la femme qui en subissait toutes les conséquences y compris la répudiation. Si la coutume avait instauré ces facilités, le but était d'abord de perpétuer le lignage. Ensuite cela protégeait le chef de famille, car il n'y avait pire malheur que de mourir sans enfant. Même si le mari avait bien conscience d'être le pater et non le géniteur, cela ne causait aucun problème pour l'harmonie familiale. Un enfant était toujours le bienvenu dans la famille. Le chef de la famille échappait ainsi à la pratique funéraire redoutée d'être enseveli avec un morceau de charbon éteint. Selon la coutume, un homme qui mourait sans laisser de descendance était considéré comme un déchet. Il était enterré avec du charbon, comme pour dire qu'il ne laisse rien sur terre, « qu'il s'éteint à jamais ». Le principe de base était que « tout ce qui vit doit produire un fruit égal à lui-même ». Dans ce contexte, on se mariait avant tout pour accroître la lignée. Le but des rapports sexuels entre les époux était la procréation avant d'être le plaisir sexuel. Comme ne pas avoir d'enfants était un cauchemar pour beaucoup de familles, les Rwandais multipliaient les chances d'en avoir par ces unions extraconjugales.

Ailleurs, Boris de Rachewiltz parle de « polyandrie fraternelle » chez les Basuko. Une « hospitalité sexuelle » permet à l'hôte de coucher avec l'une des femmes du chef de famille. Il s'agit d'un phénomène semblable à ce que qui a été dit plus haut avec le « pacte de sang » car cette permissivité, qui n'outrage pas la femme, se fait en vertu des rites d'initiation.

11.2. La polygynie

En Afrique du Nord, la polygamie est justifiée sur base des textes du Coran. C'est à partir de leurs interprétations diverses que certains musulmans fixent le nombre d'épouses à 4 et que d'autres pays autorisent la polygamie avec certaines restrictions en vue de la limiter. C'est le cas du Maroc par exemple qui, dans son code de la famille, accepte la polygamie limitée à 4 femmes (tétragamie) mais pose également des conditions d'égalité de traitement des co-épouses. L'article 30-1 précise explicitement que la polygamie est « interdite lorsque l'inégalité entre les femmes est à craindre ». Il se base donc sur

les textes du Coran qui manifestent cette inquiétude.

En Afrique noire, la polygamie est admise dans bon nombre de sociétés où elle se maintient grâce à la législation dans certains pays, à la religion islamique dans d'autres et enfin aux coutumes traditionnelles comme par exemple le fait que dans certaines cultures, l'homme devait observer une longue période d'abstinence sexuelle allant de la grossesse de la femme jusqu'au sevrage de l'enfant.

Ainsi, dans la société malgache par exemple, la polygamie est basée sur une croyance populaire selon laquelle la femme est source de vie. Selon cette philosophie, il faut avoir plusieurs femmes pour augmenter la lignée familiale. Le fait est que, dans les coutumes, la première épouse ne s'oppose pas à ce que son mari prenne une seconde épouse pour autant qu'elle continue à garder les avantages liés à son statut de première femme. Dans le sud de ce pays, seul le roi pouvait être polygame jusqu'à 12 épouses. Ses sujets étaient polygames mais pas officiellement pour ne pas se mettre au dessus du roi. C'est en 1830 que le roi de l'époque donna l'autorisation d'avoir plusieurs épouses sans se cacher.

Malgré la persistance de la polygamie dans ce pays, l'évolution de la société montre que pour des raisons économiques, la polygamie reste presque l'affaire des riches chefs coutumiers. En outre, avec l'influence du christianisme, la polygamie est découragée et est à la longue, condamnée à disparaître.

Dans l'ancien Rwanda, la polygamie était pratiquée aussi bien que la monogamie. Il y avait la « polygamie simultanée » et la « polygamie successive ». Dans le premier cas, un homme épousait deux femmes ou plus tandis que dans le second cas, un homme épousait une femme, pouvait s'en séparer et en prendre une autre. La polygamie simultanée était la plus pratiquée. Quant à la polygamie successive, elle se rencontrait dans la famille royale : le roi avait entre 15 et 20 femmes, mais ne fréquentait que cinq ou six femmes à la fois, qu'il abandonnait quelques années plus tard, et en prenait d'autres. Mais il ne répudiait pas les premières, sauf qu'il n'avait plus de relations sexuelles avec elles. Il en donnait cadeau à l'un ou l'autre de ses chefs favoris.

Les femmes du roi étaient donc renouvelées régulièrement et, pour cela, des messagers parcouraient le pays à la recherche de belles jeunes filles issues de familles nobles qui seraient épousées par le roi. Aucune famille ne pouvait s'opposer au choix de ces envoyés spéciaux, car c'était plutôt un honneur d'avoir sa fille épousée par le roi.

Les filles choisies étaient placées sous les soins de la reine mère qui les familiarisait avec les coutumes et les usages de la cour royale. La reine mère prenait un temps d'observation sur leur beauté, leur savoir-faire, leurs qualités physiques et morales. Pendant la période d'essai, la reine-mère triait minutieusement les candidates et n'en retenait

qu'une seule qui était destinée au roi. Le choix de la future femme du roi était d'une grande subtilité. Non seulement il était fait recours aux divinations mais aussi, et cela dans le plus grand secret, une sorte de défilé était organisé pour se rendre compte des mensurations de ces élues. Le jour J, toutes les filles se déshabillaient et passaient devant un jury en présence du roi. Le verdict tombait à la fin du défilé.

Les femmes du roi n'avaient pas de vie commune avec lui. Elles résidaient dans le voisinage du palais et allaient trouver le roi à tour de rôle, pour des devoirs conjugaux pendant deux à trois jours.

Aujourd'hui, la polygamie au Rwanda est prohibée par la loi.

En République Centrafricaine et au Cameroun, la polygamie est légale. Un homme qui va se marier a, selon la loi, la possibilité de choisir entre la monogamie ou la polygamie. Cette coutume tire son origine dans les habitudes séculaires qui admettent que l'homme soit uni à plusieurs femmes à la fois avec l'obligation de consommer chacun des mariages.

En Afrique du Sud, la polygamie est une coutume ancestrale dans l'ethnie zoulou.

Au Sénégal, la polygamie est reconnue par la loi. Selon le code de la famille, le mariage peut être célébré selon trois modes : soit sous le régime de la polygamie en raison de quatre épouses maximum ; soit sous le régime de la limitation de la polygamie avec deux ou trois épouses ; soit sous le régime de la monogamie. La loi ajoute qu'une fois signée, l'option monogamique est irrévocable pour toute l'existence de l'intéressé.

Dans ce pays, la polygamie a des incidences politiques. Même si le Sénégal n'a jamais connu de président polygame, l'élite politique et intellectuelle n'en fait pas autant. Le Premier ministre Souleymane Ndéné Ndiaye (30 avril 2009 - 29 mars 2012), plusieurs ministres d'Etat, de hauts-gradés de l'armée, des leaders politiques, sont polygames. Etre polygame pourrait avoir certains avantages. Ceux qui ont une seule femme risquent de ne pas bénéficier du soutien politique de la population à majorité musulmane qui considérerait ceux qui ont opté pour la monogamie comme n'étant pas bons musulmans.

Nous lisons chez Kodou Wade³⁰ qu'entre 1978 et 1986, 60% de femmes de plus de trente ans étaient en union polygamique et qu'à Dakar, le taux de polygamie chez les hommes ayant un niveau d'instruction est le même que chez les analphabètes.

Sur le même registre, en Afrique du Sud, le président Jacob Zuma a 4 femmes. Chez son voisin du Swaziland, le roi Mswati III, on peut carrément parler de harem comme du temps du roi Salomon de l'Ancien Testament. En juin 2005, il avait douze épouses, deux fiancées officielles et 24 enfants. Laurent Gbagbo, l'ex-président de la Côte d'Ivoire, pour des raisons politiciennes, a pris une seconde

épouse dans la région musulmane du nord pour pouvoir y nouer des alliances contre une rébellion qui y sévissait.

Une autre forme de polygamie était dictée par des circonstances malheureuses. Ainsi dans plusieurs pays africains, comme le Kenya, le Swaziland, ou le Zimbabwe, quand un homme mourrait, la femme devenait automatiquement la propriété de son frère, souvent lui-même déjà polygame.

11.3. Le matriarcat

Dans le système matriarcal, c'est la femme qui détient le pouvoir dans la famille. Son rôle est plus important que celui de l'homme de telle sorte que même les enfants lui appartiennent et portent le nom qu'elle leur transmet.

Dans les sociétés traditionnelles africaines, on y trouve beaucoup de systèmes matriarcaux³¹ dans lesquels les femmes jouent un rôle de premier plan dans la famille mais également possèdent un pouvoir politique prépondérant. Les empires matriarcaux du Ghana et du Mali sont bien connus dans l'histoire. Elles possèdent aussi une grande liberté sexuelle. Chez Les femmes Peul-Wodaabe (Niger), l'amour et la séduction sont des composantes fondamentales de leur culture. Les femmes choisissent leurs amants lors d'un concours de beauté masculin annuel.

Chez les Makhuwa (Mozambique), le mari s'installe chez son épouse, soumis aux ordres de sa belle-mère. Il est répudié si la femme estime qu'il ne s'acquitte pas comme il faut de ses devoirs conjugaux ou s'il est stérile.

Chez les Chewa (Malawi, Mozambique, Zambie), les femmes avaient un pouvoir de façon qu'à une certaine époque de l'histoire, les hommes ont dû se regrouper en une sorte de société secrète de résistance au diktat de la femme.

Chez les Touaregs du Mali, plus une femme change de mari, plus son prestige est grand. La femme mariée est d'autant plus considérée qu'elle compte plus d'amis parmi les hommes. Ceux-ci sont d'avis qu'une femme qui a déjà une expérience en matière de relations sexuelles vaut mieux qu'une femme néophite. La femme Touareg jouit d'une grande liberté de choix amoureux et sexuels. Il lui est permis de recevoir des "visiteurs" quand le mari est absent. La femme possède tout : garde d'enfants, bien mobiliers, etc. Ainsi, quand elle divorce, elle prend le lit et si la séparation se passe mal, elle emporte aussi la tente ; le mari, qui n'a plus de place où dormir, doit trouver refuge auprès de sa mère.

11.4. Le mariage précoce

Pour éviter à la fille d'avoir des rapports sexuels hors mariage,

certains groupes ethniques du Sénégal (Toucouleurs et Peuls) organisaient des mariages précoces, entre 13 et 17 ans, d'une manière générale avant la puberté.

Dans l'ancien Rwanda, dans les régions du nord du pays, se rencontraient des cas de promesses de mariage avant que l'un ou l'autre des futurs conjoints n'ait atteint la majorité. Pour des raisons d'amitié, les deux familles consentaient au mariage de leurs enfants une fois devenus majeurs, car la coutume prohibait la consommation du mariage avant l'âge de la puberté. D'après Sandrart³², toute transgression à cette règle était considérée comme une atteinte aux lois coutumières et constituait également une honte pour la famille qui l'eut tolérée.

Chez les Bushmans, les Béchuanas et les Achantis, les enfants étaient engagés avant la naissance. Il en est de même pour les Touaregs et les Fang chez qui les enfants étaient aussi mariés avant la naissance. Dans les régions autour du fleuve Zambèze, les enfants étaient souvent fiancés à un âge précoce, et le mariage était consommé dès que la jeune fille arrivait à maturité. Les mariages précoces se rencontraient également en Ethiopie (entre 12 et 15 ans), chez les Haoussa (juste avant la puberté). Chez les Igala (nord du Nigeria), l'âge nubile était de huit à dix pour les filles, et de seize à dix-huit pour les garçons. Dans certaines contrées d'Afrique noire, une coutume très rare a été observée : le mariage d'un garçon immature (à peine une dizaine d'années) à une femme adulte. Ce mariage était arrangé car la coutume le considérait comme un gage de prospérité pour le futur jeune homme.

Selon les données récentes, des mariages précoces existent encore. En Ethiopie et dans certaines parties de l'Afrique occidentale, le mariage à l'âge de sept ou huit ans n'est pas rare. Dans l'Etat de Kebbi, dans le nord du Nigeria, l'âge moyen du mariage pour les filles est un peu plus de 11 ans, contre une moyenne nationale de 17 ans. Les chiffres révélés par le ministère de la Justice marocain pour l'année 2010 révèlent 41.098 mariages de jeunes filles mineures, soit une progression de 23,59% par rapport à l'année précédente³³. Un rapport des Nations Unies publié en 1991 indique des mariages coutumiers dès l'âge de 9 ans dans ce pays ou de 6 ans au Ghana.

11.5. L'art d'amasser les hommes

Le mbarane est un mot wolof (Sénégal). Guidée par l'appât du lucre, une jeune fille collectionne une série d'amants qui tous, l'entretiennent à la fois. En retour, elle a plusieurs relations amoureuses. L'amant généreux et ayant un compte bancaire garni aura la priorité et la primauté sur les autres. Les « mbaraneuses » multiplient donc les conquêtes pour amasser le plus d'argent possible.

Cet art d'amasser les hommes se rencontre dans des grandes villes du Sénégal comme Dakar ; il est motivé par l'appât du gain.

Les hommes doivent rivaliser en offrant notamment des cadeaux hors de prix à leur partenaire. En Afrique, amour et radinerie ne font pas bon ménage.

Dans la région des Grands Lacs, notamment au Rwanda, le phénomène est connu sous le nom de « gutendeka », terme qui signifie « mettre en attente ». La jeune femme a plusieurs prétendants à la fois. L'art du « gutendeka » consiste donc à gérer le calendrier et la fréquence des amants de façon à ce que les rendez-vous se succèdent sans piétinement, ce qui serait contre-productif.

Dans ce genre de relations, la jeune femme prend soin de se ménager un amant qu'elle juge le plus performant sexuellement. Il a pour rôle de pallier aux carences et aux frustrations laissées par ces nombreux amants dont certains passent souvent pour un coup d'un soir. Le jeune homme fait alors ce qui est appelé « gupfubura ». La métaphore fait référence à une nourriture à moitié cuite et qui nécessite d'être remise sur le feu pour arriver à terme.

11.6. Le deuxième bureau

Populairement, le terme est employé en Afrique francophone pour désigner une petite amie, une concubine, une maîtresse par rapport à la femme légitime.

L'origine de ce mot est diversement expliquée. La plus plausible est celle ayant trait aux agents de l'Etat, aux cadres africains du secteur privé, bref quiconque a des moyens pour entretenir secrètement une femme ou une fille qu'on appelle « bureau », car il s'agit en majorité des fonctionnaires et des commerçants qui se livrent à ces pratiques. Ils occupent leurs bureaux la journée. Dans la soirée, ils vont voir d'autres femmes avant de rentrer à la maison. Après le travail au bureau, on va fréquenter sa petite amie, comme si on changeait de lieu de travail. D'où le nom « bureau » pour désigner la concubine en allant s'asseoir dans un autre local de la concubine.

Selon les moyens financiers dont on dispose, on peut avoir un « premier bureau », un « deuxième bureau », voire un « troisième bureau ». Il faut louer la maison pour le « bureau », dans laquelle elle fait généralement du commerce de détail de la bière et de liqueurs. Comme la maison est souvent étroite, et faute d'espace ou pour éviter un contrôle des services du fisc, les bouteilles de bières, de vins ou de liqueurs sont dissimulées au-dessous du lit. De telles buvettes sont connues dans la région des Grands Lacs sous le sobriquet de : « En-dessous du lit ».

En Afrique, le fonctionnaire ou l'homme d'affaires sont privilégiés. Ils ont en effet un salaire ou un revenu régulier et sont donc

économiquement et financièrement au-dessus de la moyenne du reste de la population.

Chacun peut ainsi se permettre d'entretenir secrètement une femme ou une fille, une maîtresse, souvent sans travail, vivant du petit commerce comme la vente d'alcools dans son propre salon.

Ce phénomène est générateur de pratiques telles que la concussion, la corruption et le détournement de fonds chez les fonctionnaires, car le salaire ne peut suffire pour de telles dépenses. C'est pour compenser ces dépenses qui sont souvent exorbitantes, que le fonctionnaire exige d'abord une prébende pour tout service à rendre. Le monnayage des services publics lui permet ainsi de satisfaire à ses relations extraconjugales. Selon ses moyens et la capacité de conquête, il peut se permettre de multiplier les bureaux.

La complexité de la vie urbaine fait que le phénomène de deuxième bureau connaît un développement fulgurant dans les grandes métropoles d'Afrique noire. Il est en vogue dans toute la zone francophone, notamment en RDC³⁴, au Rwanda et au Burundi, au Burkina Faso et au Sénégal.

Le terme « deuxième bureau » se retrouve sous d'autres noms comme « porte » au Mali, « sous-marin » au Bénin et en Côte d'Ivoire ou « roue de secours » au Cameroun.

A Kinshasa, en RDC, le « bureau » y a droit de cité et les Rwandais y ont emprunté le terme. Au Cameroun, les « gargotes » sont des maisons tenues par des femmes ou des filles, où l'on peut manger du poisson grillé et du poulet préparé d'une façon spéciale appelé « poulet DG », de Directeur Général, car ce sont les fonctionnaires de cette catégorie qui peuvent se payer ce repas coûteux.

Certains voient dans le phénomène de deuxième bureau une façon de vivre la polygamie là où elle est légalement interdite. Ce qui est discutable car dans les pays où les mariages polygamiques sont autorisés, le phénomène de deuxième bureau existe. Cela se vérifie en Afrique de l'Ouest, région pourtant où la polygamie est autorisée.

Le concept de deuxième bureau a bénéficié de l'évolution de la technologie. Le mari infidèle peut être en contact téléphonique ou échanger des messages hors du contrôle de sa femme. Le revers de la médaille est que la femme légitime peut fouiner dans le journal du téléphone portable ou consulter la boîte de messagerie internet. Le bureau peut également créer des problèmes par des appels intempestifs tard dans la soirée quand son amant est en famille.

Le deuxième bureau peut donc, dans certains cas, être source d'instabilité familiale.

Chapitre 12. Les copulations rituelles

En Afrique noire, la sexualité avait un rôle omniprésent dans la vie quotidienne. Elle intervenait même dans des rites supposés thérapeutiques, dont le traitement de la frigidité ou de l'impuissance.

12.1. Les rites sexuels thérapeutiques

Les urines d'une femme ménopausée intervenaient dans la préparation de différents médicaments, surtout comme antiseptique. La nuit, il n'était pas question d'aller uriner dehors. La femme avait un pot de terre qui servait d'urinoir. Après quelques jours, une matière blanchâtre apparaissait dans le fond du pot. C'était l'albumine contenue dans les urines. Ce précipité était soigneusement recueilli et donné aux jeunes filles qui s'en servaient comme lait corporel. Elles s'en enduisaient notamment sur les cuisses pour les rendre plus douces au toucher.

La ceinture d'une femme ménopausée servait à soigner la maladie des yeux qui se manifeste par une sorte de boursouflure sur les paupières. La femme faisait toucher le bout de sa ceinture à l'endroit malade. La boursouflure devait disparaître.

Pour se soigner des douleurs de dos, un homme devait chercher à avoir des rapports sexuels avec une femme pygmée.

Un homme ayant eu des relations sexuelles avec une fille puis avec la mère de celle-ci était recherché, notamment pour éloigner l'invasion des fourmis dans la hutte. Cette relation était considérée comme incestueuse.

Des cas ont été relevés où des hommes violaient de petites filles en les tenant sur les genoux. Cette triste réalité est exprimée par le proverbe suivant : « La courgette qui n'est pas à toi, tu la cueilles même si elle n'est pas mûre ». « La vulve d'une petite fille aiguisé le pénis », entendait-on dire par ces pédophiles.

La sanction était très sévère pour quiconque était attrapé en flagrant délit de viol d'une petite fille. On pouvait aller jusqu'à castrer le violeur. Traditionnellement, le viol était, selon le cas, puni par la confiscation des biens du violeur, le dédommagement de la préjudiciée, des amendes de toutes sortes, des coups, le ligotage et, dans des cas extrêmes, la peine de mort. Ces sanctions variaient suivant la classe sociale des acteurs en présence. Si un Tutsi violait une fille hutu, la gravité de la faute était relativisée, quand l'affaire n'était pas étouffée. Si un Hutu violait une fille tutsi de jeune âge ou, même si l'acte n'avait pas eu lieu, sur simple dénonciation par la fille

pour un rapprochement sexuel, le père de la victime pouvait, suivant l'âge du délinquant, le ligoter ou le tuer. Si un Twa violait ou tentait de violer une fille tutsi, le délit était sanctionné par la mort. En règle générale, les avances faites par un individu de condition modeste à une jeune fille d'une grande famille très en vue suffisaient pour que le coupable, coure le risque d'être mis à mort.

Une femme qui se mariait en secondes noces évitait de se présenter chez son nouveau mari avec un enfant encore au sein. Car, pour se débarrasser de cet élément gênant, l'homme pouvait faire semblant d'asséner un coup, à l'aide de sa verge en érection, au visage de l'enfant qui pouvait mourir tout de suite, croyait-on.

Par ailleurs, une femme qui venait d'accoucher devait guérir de ses blessures dans les parties intimes par le passage du pénis et leur lubrification par le sperme de l'homme.

Un homme qui mourait sans descendance était dangereux, surtout lorsque lui-même n'avait plus de membres de famille pour s'occuper de ses funérailles. Ceux qui se décidaient à l'enterrer prenaient soin de ne jamais subir les méfaits de son esprit revenant, en procédant au rite de « le déshabiller ». Ils prélevaient entre autres un petit morceau du bout de sa langue, de son petit doigt et de son orteil, mais aussi de son pénis. Le tout était mis dans une corne, puis ils invitaient une vieille femme ménopausée à uriner là-dessus. Ce rite visait à ôter au défunt toute possibilité de revenir sur terre, sous quelque forme que ce soit. S'il s'agissait d'une femme, on l'« habillait ». Un petit morceau de son pagne en peau était bien oint de beurre. Il était enfoncé profondément dans son vagin jusqu'à l'obstruction. Son esprit maléfique était ainsi éloigné pour de bon. Même dans des conditions normales, une mère était « habillée » par ses enfants ou ses belles-filles avant qu'elle ne soit enterrée, l'objectif étant d'éviter qu'elle aille dans la tombe toute nue, c'est-à-dire avec un vagin encore béant. Cette cérémonie était faite dans une grande intimité, contrairement à une mère qui mourait sans enfants et sans famille. Les femmes commises à ces cérémonies funéraires devaient cacher leurs seins, pour éviter que le lait maternel ne soit souillé par la mort qui se transmettrait alors à l'enfant.

Sept ou huit jours après l'accouchement, la femme quittait le lit provisoire qu'elle occupait pour la circonstance et rejoignait le lit conjugal. Le reste du cordon ombilical adhérent au bébé s'était détaché. La nuit, une copulation rituelle était obligatoire. C'était le rite de « soulever l'enfant » : le bébé pouvait cette fois-ci être pris dans les bras par son père, vu que la plaie causée par la section du cordon ombilical commençait à se cicatriser.

Après les relevailles, il y avait le rite de « donner le nom à l'enfant ». La cérémonie avait lieu généralement au petit matin. Le père ou son remplaçant s'asseyait à l'entrée de la hutte. Il appelait la

femme qui lui apportait le nouveau-né. Le père le prenait dans ses mains et après moult incantations, lui donnait un nom. La mère pouvait, elle aussi, lui donner un nom. Une copulation rituelle devait absolument suivre cette cérémonie.

Directement après les premières règles qui suivaient l'accouchement, le mari était obligé de passer aux rapports sexuels avec sa femme. Il s'agissait en fait de souhaiter au nouveau-né une bonne croissance. Si cette coutume n'était pas observée, la femme risquait de se voir frappée de stérilité, en ayant « le ventre obstrué ». Ce rite de « désobstruction du ventre » avait une telle importance que, même en cas de divorce, la mère devait aller retrouver le père de l'enfant, même si elle cohabitait avec un autre homme. Le père ne pouvait pas refuser de s'exécuter sans méconnaître ses droits paternels. Pour parer à cette éventualité, un de ses frères pouvait le remplacer afin que l'enfant puisse rester dans la famille.

La femme qui mettait au monde pour la première fois recevait, de ses parents, des cadeaux de félicitations apportés par une équipe de délégués. Il s'agissait de deux ou trois cruches de bière, et d'une assiette de vannerie enduite de kaolin. La femme recevait ses hôtes et, une fois qu'ils étaient partis, elle préparait la pâte de sorgho, qu'elle partageait avec son mari. Le couple allait ensuite se coucher et procédait à une copulation rituelle dite de « réception de la blancheur », à cause de la couleur blanche du kaolin du van reçu en cadeau.

La femme accordait une attention particulière à la poussée de la première dent de son enfant. Lorsque c'était le cas, la femme le signalait à son mari et préparait la pâte de sorgho. Le mari en prenait un petit morceau et lui faisait toucher la dent de l'enfant. Il en avalait lui aussi un morceau et le reste était terminé par la femme. Tout de suite après, le couple allait au lit pour « réceptionner la première dent » par une copulation. C'était le rite de « manger les dents ». Le temps jouait beaucoup car, selon la coutume, si le couple venait à partager la bière ou la nourriture avec une tierce personne et si cette personne avait eu des relations sexuelles avant eux, l'enfant était frappée d'une mort subite.

Le rite de « manger les dents » était une façon de se réjouir de la bonne croissance de l'enfant, car des retards et des difficultés de dentition donnaient beaucoup de soucis aux parents. Même si la femme était séparée de son mari, elle devait s'empresse de le rejoindre pour ce rite, quand bien même le différend ayant entraîné leur brouille n'était pas encore réglé.

La force liée à ce rite n'a pas manqué d'étonner, même les religieux de l'Eglise catholique, car là où leur conciliation avait échoué, ce rite réussissait à réunir des couples séparés. Dans son livre, Mgr A.

Bigirumwami³⁵ raconte le cas d'une femme chrétienne qui était séparée de son mari. C'était en 1932. Un prêtre avait essayé de la persuader de regagner son foyer, sans succès. Quelques jours après, le prêtre a rencontré la jeune sœur de la dite femme et lui a demandé si sa sœur n'était pas encore retournée chez son mari. « Oui, dit-elle, elle est retournée chez son mari ». - « Tiens ! Comment a-t-elle pu se réconcilier avec son mari qu'elle ne voulait absolument plus voir ? » - « L'enfant a eu ses premières dents » (sous-entendu, il est évident que la femme a dû aller « faire des rapports sexuels » rituels avec son ex-époux).

Cependant, dans le cas où la poussée de la première dent avait lieu pendant une période de deuil, la copulation rituelle exigée à cette occasion n'avait pas lieu.

Le sevrage avait lieu généralement vers l'âge de deux ans. Mais, si la mère se rendait compte qu'elle était à nouveau enceinte, elle devait sevrer l'enfant car, selon la tradition, le lait maternel n'était plus bon dans ces conditions. Lors du sevrage, on coupait les huppées de cheveux de l'enfant. Une copulation rituelle avait lieu à cette occasion. Selon les régions, c'était le rite de « la réception des huppées », du « sevrage de l'enfant » ou de « manger le sevrage ». Cette copulation était faite très tôt le matin ou alors le soir. Selon la coutume, « c'était bien ce rite qui devait sevrer définitivement l'enfant ».

Le rite d'« éviter la mort » était si important que même une femme divorcée avait l'obligation de rejoindre le père de l'enfant pour une copulation rituelle symbolique. Si le couple divorcé s'était remarié chacun de son côté, rien ne pouvait empêcher cette rencontre, car l'omission de cet acte rituel exposerait chacun aux malheurs de toutes sortes. Dans le cas extrême où les retrouvailles ne pouvaient se faire, la femme comme le mari, accomplissait un autre rite consistant à uriner dans un étui fait d'écorce d'un arbuste spécifique dont la sève a une grande viscosité, que l'on jetait ensuite dans un trou creusé entre des rochers.

Un jeune homme devenu majeur était introduit chez un seigneur féodal pour offrir ses services. Ceux-ci étaient, après un certain temps et selon les bonnes dispositions du patron, récompensés par l'octroi d'une vache au jeune homme, devenu serf. Celui-ci offrait cette première vache à son père, non seulement en guise d'affection filiale, mais également pour lui prouver sa valeur sociale. Car il avait pu, lui aussi, s'insérer dans le système féodal en vigueur dont les maître-mots étaient dépendance et protection. Le jour où la vache arrivait chez le père, celui-ci organisait le rite de « réceptionner le bâtonnet » - le berger gardait les vaches avec un bâtonnet. Il s'agissait de cérémonies spécifiques pour la circonstance, couronnées par des rapports sexuels des parents.

Le but de cette copulation rituelle était double. Elle visait à souhaiter bonne chance à l'enfant pour qu'il rentre dans les faveurs de son patron et qu'il obtienne de lui beaucoup de vaches. Ensuite, il s'agissait de souhaiter également à la vache de se reproduire et de laisser une abondante descendance.

Quand l'homme était orphelin, son tuteur remplaçait son père. Mais quand l'orphelin était marié, sa femme organisait la cérémonie. Le mari ayant reçu sa première vache de son patron féodal envoyait un message à sa femme. A partir de ce moment, et le mari, et la femme se gardaient d'avoir des relations sexuelles avec qui que ce soit. Le jour où le mari arrivait à la maison, la femme l'attendait à l'entrée. Elle lui donnait son arc et ses flèches, puis le couple entrait dans la hutte pour procéder à une copulation rituelle. La femme pouvait ne pas sortir et attendre son mari à l'intérieur de la hutte. Il entrait et s'asseyait sur les cuisses de sa femme. Le couple se levait ensuite et montait sur le lit pour un accouplement rituel.

Lors des cérémonies du culte aux trépassés, des relations sexuelles rituelles étaient faites par les parents de l'initié, signe qu'ils étaient d'accord et contents que leur enfant soit admis dans « la société secrète des initiés ». Il en était de même pour les parrains. L'acte sexuel était par contre interdit le même jour à l'initié, s'il était marié, car « aucun initié ne peut monter sur le lit ».

Des relations sexuelles étaient également de rigueur dans les différentes autres cérémonies du culte aux trépassés. La copulation était notamment exigée lors de la « phase de confirmation » ou lors de la « phase de reprise ». Il s'agissait alors du rite de « réceptionner la baratte et l'arc ». Ces deux outils d'usage familial symbolisent respectivement la fécondité chez la femme, le courage et la virilité chez l'homme. Après usage, le maître des cérémonies les donnait aux parents de l'initié. Ils allaient les déposer à l'intérieur de la hutte et procédaient à une copulation rituelle pour les réceptionner.

Les cérémonies du culte aux trépassés étaient faites dans le plus grand secret. L'initié était tenu de ne rien révéler de ce qu'il avait vu ou vécu, sinon il en mourrait. Le principe était que celui qui n'avait pas été initié ne devait pas savoir ce qui se passe réellement. Il doit le vivre pour le savoir. Le secret tournait surtout autour de la sexualité. D'une part, durant la cérémonie, les parents de l'initié allaient sur le lit et faisaient semblant de s'accoupler. D'autre part, une des étapes de ce rite était de lancer à l'initié des insanités se rapportant au sexe.

Chez les Swazi, peuples bantous du Swaziland et majoritaires en Afrique du Sud, le néophyte est initié par un adulte du sexe opposé qui se déshabille devant lui et invite le jeune lui aussi à se déshabiller. Au bout de quatre jours ponctués de danses érotiques, il y a le rite de « kumala muziro » (littéralement en finir avec l'interdit), comme dans

le « kubandwa », une cérémonie d'initiation au culte de « Lyangombe », chef des esprits. L'homme et la femme maîtres des cérémonies, tous deux nus, s'accouplent, adossés à un tronc arbre. L'adepte doit à son tour faire des relations sexuelles avec une femme déjà initiée ou avec le maître des cérémonies s'il s'agit d'une jeune fille. Il en est de même de tous les couples présents qui exécutent un coït rituel. Les relations sexuelles synchronisées se retrouvaient au Rwanda ancien et dans les pays voisins lors du rite de « blanchir la veuve ».

Chez les Ronga, peuple de la Tanzanie et du Mozambique, la femme veuve devait se livrer aux relations sexuelles hors du logis familial, de préférence dans la brousse, se débarrasser de l'impureté de son mari défunt. Il était proposé à la veuve malinké un partenaire sexuel pour la consoler le jour de l'enterrement de son mari. Chez les Luba de la République Démocratique du Congo, c'est un membre de la famille qui devait faire des relations sexuelles avec la veuve pour lui donner ainsi le feu-vert de reprendre une vie sexuelle normale.

Le secret était recommandé à chaque étape de l'initiation et surtout après avoir regagné sa famille. Le jeune adepte d'Oubangui, en République Centre africaine, recevait un morceau de viande de poulet sacrifié pour la circonstance avec la consigne que si jamais le secret était révélé à un non initié, ce morceau de viande le tuerait. Durant cette cérémonie, le sexe avait pris une grande part : outre ces accouplements rituels, le sexe des initiés était lavé par une vieille femme nue à l'eau avec laquelle elle avait lavé préalablement son vagin.

Chez les Bushmen, la société est dirigée par un trio composé d'un chef, un sorcier et un magicien. Au cours d'une cérémonie rituelle dite de « danse du chef ». Celui-ci danse avec ses compères, en sautillant à quatre pattes. Les femmes forment un cercle et tournent autour. Le chef, le premier, saute sur la femme la plus licencieuse. Les autres se servent à leur tour.

Chez les Yorouba du Sud du Nigeria, il existe des sortes d'orgies au cours desquelles l'accouplement rituel se fait entre le prêtre et la prêtresse, pour permettre aux fidèles de faire de même : ceux-ci se retirent dans le noir de la nuit. Les hommes ont la latitude de faire des relations sexuelles avec autant de femmes à leur portée.

Toujours au Nigéria, dans certaines tribus, les hommes prenaient des femmes dans des réserves naturelles, au milieu des bêtes sauvages. Ils leur faisaient l'amour, ce qui leur permettait de capter l'énergie sexuelle des animaux en chaleur³⁶.

Dans les rites pratiqués par une secte de la tribu de Balouba, les femmes, habillées spécialement pour la cérémonie, se donnent volontiers aux hommes présents à cette occasion.

A l'occasion des fêtes diverses dont celles de célébrer la nouvelle lune, la fécondité ou la récolte des cultures vivrières, des tribus des zones agricoles exécutaient des danses érotiques qui se terminaient par de véritables orgies et dans lesquelles le libertinage sexuel était sans limite et même l'interdit de l'inceste levé. C'est le cas de certaines tribus du Nigéria, des Hottentots d'Afrique du Sud, des Haoussa et des Bambara en Afrique de l'Ouest.

Au Rwanda traditionnel, « déménager » signifiait non pas changer de maison ou d'appartement, mais aller occuper une nouvelle hutte que le mari venait d'achever. Quand il estimait que sa hutte était vieille, le mari choisissait un nouveau site pour y ériger un nouveau logis. Une fois achevé, toute la famille devait y emménager et la vieille hutte était détruite. La première nuit, le couple devait procéder aux relations conjugales pour « inaugurer la nouvelle maison » ou pour « inaugurer la nouvelle parcelle ». Ce rite était connu également sous le terme de « chasser les souris de la maison ». Il s'inscrit dans une série d'autres rapports visant à s'assurer que la nouvelle demeure portera bonne chance à ses occupants.

Ces mêmes rites se retrouvent dans bon nombre d'autres contrées africaines comme chez les Thongas du Mozambique qui, à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau village, procédaient à un coït rituel dans la case du chef.

L'été est la saison de récolte. « Goûter aux prémices » était une cérémonie réservée exclusivement à l'homme. C'est lui qui devait goûter symboliquement, en premier lieu, à la première cueillette de sorgho ou de tout autre produit récolté des champs. A cette occasion, l'homme devait avoir des relations sexuelles avec son épouse, pour se réjouir de la récolte et des efforts consentis pendant toute l'année culturelle.

A l'occasion de tout événement heureux, le couple devait faire une copulation : lorsqu'une fille était demandée en mariage, le jour du mariage d'un fils ou d'une fille (réception de la couronne), le jour de l'initiation à la secte de Lyangombe, à la fin des périodes de deuil et au début des périodes de récolte.

Chez les Nandi de l'Afrique centrale, un homme doit faire des relations sexuelles avec une femme en cas de morsure un serpent. En éjaculant, il pense que le venin est ainsi évacué.

12.2. La nudité rituelle

Dans certaines tribus africaines, la nudité rituelle était de règle. Des femmes et des filles se mettaient à poil et exposaient leurs organes génitaux dans un but bien spécifique comme par exemple pour favoriser la fécondité chez les humains, le bétail et les cultures. Dans ce cadre, les filles Hottentotes d'Afrique du Sud couraient nues sous

l'orage pour implorer les dieux de la fertilité. A l'occasion de leur mariage, les filles Fanti de la Côte ouest-africaine près du Golfe de Guinée, devaient observer une nudité rituelle.

Au Togo, les filles qui venaient de subir une initiation, avant de rentrer chez elle après une sorte de retraite, faisaient une sorte de procession, toutes nues et étaient invitées à s'asseoir sur une pierre phallique destinée exclusivement aux filles encore vierges. Si par malheur il y en avait qui mentaient pour sauver la face, la coutume raconte qu'elles étaient frappées d'une mort subite.

Les femmes Nyoro dans la région des Grands lacs devaient être nues lors des cérémonies visant à soigner leur stérilité.

Chapitre 13. Les rites de l'accouchement

Dans bon nombre de pays de l'Afrique noire, à l'approche de l'accouchement, le couple invoquait des esprits supérieurs, sacrifiait un animal domestique parmi le petit ou le gros bétail. Amadouées, ces divinités exauçaient le souhait du couple pour un accouchement heureux.

13.1. Les soins à une femme enceinte

Quand la femme enceinte commençait à éprouver des douleurs de l'enfantement, elle avertissait sa belle-mère ou sa belle-sœur ou des tantes, autant que possible à l'insu de son mari. Durant le travail, elle se tenait au vivot de la hutte. Une toilette spéciale avec de l'eau chaude lui était faite. A l'aide des feuilles de certains arbres ou d'un morceau de peau, on procédait au massage du ventre et du dos de telle sorte que l'eau s'échappant des feuilles descende dans le sexe de la femme. Il s'agissait d'« amadouer le ventre ». La femme était attelée à un des piliers de la hutte, à genou ou accroupie, à même le sol, nu, ou sur une simple natte. Elle était entourée de sages-femmes du village qui l'assistaient par divers procédés dans ses efforts de pousser l'enfant. Celles-ci se positionnaient pour constituer des appuis en vue d'empêcher la femme de reculer. Elles pressaient ses côtes de haut en bas, l'aidaient à retenir le souffle en posant la main sur sa bouche et sur son nez. Tout un cérémonial était organisé par ces assistantes qui, pour activer le travail, déliaient leurs ceintures et laissaient tomber leurs vêtements. Tout ce qui pendait dans la case était descendu. Par analogie, l'enfant devait se décrocher de la mamelle interne où il était en train de téter. Pour faciliter sa délivrance, des feuilles d'un arbre spécifique étaient cueillies, froissées et pressées entre les paumes des mains. Le jus obtenu était bue par la femme et une partie lui était versé sur la tête et dans la vulve.

Les douleurs ressenties par la femme faisaient l'objet de spéculations pour connaître le sexe de l'enfant. Si elles se faisaient sentir davantage du côté droit, l'enfant à naître serait un garçon.

Au cas où des difficultés persistaient, le chef de famille, qui avait été mis à l'écart jusque-là, était appelé pour qu'il aille accomplir certains rites pour hâter le processus. De nombreuses médications étaient essayées dans l'entre-temps. Si le résultat restait toujours négatif, l'on faisait appel à une sage-femme, spécialiste renommée pour son savoir-faire dans le domaine. Celle-ci pouvait même aller jusqu'à dépecer l'enfant encore dans le ventre de la mère pour sauver la vie à celle-ci. L'issue ne pouvait qu'être fatale.

De façon générale, quand une femme mourrait avec un fœtus dans le ventre, il devait y être extrait avant de procéder à l'enterrement de la défunte. La besogne était confiée, cette fois-ci, à un pygmée. Le fœtus, auquel on attribuait un nom, était enterré dans une tombe à part. La préoccupation était d'éviter que son esprit ne revienne avec un courroux ravageur contre les membres restants de la famille. Les femmes enceintes n'assistaient pas à l'accouchement d'une autre femme sinon leurs fœtus disparaîtraient. Il s'agissait en fait de leur éviter de grandes émotions, les femmes enceintes étant fragiles et d'une grande susceptibilité.

Quand l'accouchement s'était déroulé normalement, les assistantes devaient veiller à la sortie totale du placenta car la femme pouvait succomber si celui-ci était resté dans le ventre. Si c'était malheureusement le cas, c'était "mourir de la dernière couche". La femme, malgré l'épuisement, avait l'obligation morale de prononcer, à haute voix et séance tenante, certaines formules. Leur but était d'immuniser l'enfant entrain de naître contre des maux de toutes sortes et des accidents éventuels de la vie. Cette cérémonie avait lieu au moment précis de l'apparition du nouveau-né. Après la venue de l'enfant, des plaies éventuelles de la mère étaient ensuite aseptisées par de l'urine en putréfaction. La section du cordon ombilical avait lieu à peu près deux ou trois heures après la naissance. Avant ce temps, il rentrerait tout de suite dans le ventre sans possibilité de l'y extraire, selon la croyance populaire.

Le placenta était « récompensé ». Il était fourré notamment de sorgho et d'éleusine pour que la femme ait de nombreux enfants comme les graines de ces céréales. Il était ensuite enterré à l'entrée de la hutte ou alors donné aux chiens qui s'en régalaient. La chienne recevait le placenta de la fille et le chien celui du garçon.

Chez de nombreux peuples d'Afrique noire, le placenta était objet d'une autre variante de rituel : il était enterré près du lieu où l'accouchement avait eu lieu, par une femme ménopausée. Selon la croyance populaire, le placenta doit être restitué à la terre afin de la féconder. Il est considéré comme le jumeau cosmique de l'enfant de façon que quand ce dernier tombe malade, ses parents le transportent sur le lieu de l'enterrement afin qu'il reprenne contact avec son « frère » protecteur³⁷.

Après ce cérémonial du placenta, le sexe de l'enfant était dévoilé tandis le nom lui était donné après la cicatrisation du cordon ombilical et après des rites spécifiques. Mal sectionné, le cordon ombilical se cicatrisait en formant une grosse hernie et l'enfant qui en était porteur imposait tous ses caprices, la coutume voulant qu'il ne soit en aucune façon contrarié. Ces enfants avaient souvent un nom spécifique qui évoquait cette hernie.

13.2. Les soins au nouveau-né

Au Rwanda ancien, le nouveau-né recevait des soins particuliers. La substance visqueuse de la bouche était enlevée pour dégager la langue, sinon l'enfant serait muet. Pour éviter à l'enfant d'être sourd son conduit auditif était désobstrué en soufflant dans l'oreille. Pour lui enlever l'enduit sébacé, on utilisait de l'urine de sa mère. Les yeux étaient nettoyés avec du jus de *Crassocephalum picridifolium* sinon l'enfant serait aveugle. Ses lèvres étaient humectées d'un peu de lait frais trait à l'instant, d'une vache qui n'avait jamais perdu de veau, cela entre autres pour lui souhaiter la richesse et le bien-être. Enfin une amulette lui était attachée au bras pour protéger sa croissance.

Un enfant albinos, un hermaphrodite, un monstre, ou un malformé n'étaient pas les bienvenus. Ils étaient porteurs de malheurs dans la famille et étaient souvent éliminés à la naissance.

Chez les Maures (Mauritanie), le nouveau-né reçoit son nom le 7^e jour qui suit sa naissance. Cette attribution du nom se fait au cours d'une cérémonie à laquelle les hommes mariés ne peuvent pas assister et est suivi, dans la plupart des cas, d'une excision car, surtout pour les filles, leur sexualité doit très tôt être contrôlée avant qu'elle ne se manifeste d'une façon qui peut être bébridée.

13.3. Les rites post-partum

Chez les Tanala au Madagascar, après l'accouchement, la femme est purifiée : elle se frotte les mains avec du sang d'un poulet puis se les lave. Pour récupérer, elle passe huit jours, couchée sur un lit placé tout près d'un grand feu. Ce grand feu se retrouve aussi chez les Sakalava. Chez ce peuple, la femme s'abstient de toute relation sexuelle avec son mari durant toute la période de l'allaitement³⁸.

La femme qui venait d'accoucher se reposait sur un lit spécial. Il s'agissait d'une sorte d'amas de paille posé à même le sol. Tout près, un grand feu était allumé pour « chauffer les organes internes du ventre ». Sinon ils pourraient « pourrir et dégager une odeur nauséabonde ». C'est sur ce lit que la femme spécialiste, « la femme aux méthodes », lui administrait un traitement postnatal. Sa tâche consistait à remettre les viscères à leur place car la sortie de l'enfant avait provoqué, disait-on, leur déplacement. A l'aide d'herbes médicinales pilées et posées sur un tesson chauffé à blanc, la spécialiste les appliquait sur les parties génitales de la femme. Celle-ci était toujours en position assise, jambes écartées devant le feu, pour que « la fumée puisse monter dans le ventre et sécher les plaies » dues à l'accouchement. En ce qui concerne l'imaginaire des plaies internes, la croyance populaire transmettait que là où l'enfant s'était détaché en venant au monde, il y restait des plaies qu'il fallait absolument soigner. « La femme aux méthodes » enfonçait profondément le

médicament dans le vagin car il fallait bien « atteindre l'intérieur du ventre et y cicatriser ces plaies ». La toilette quotidienne était assurée par une autre spécialiste, « la femme aux bras » qui en fait était chargée de faire des massages du dos et du ventre de l'intéressée. Après sept ou huit jours, la femme quittait le lit spécial et rejoignait le lit conjugal.

Dans bon nombre de pays d'Afrique noire, les relations sexuelles après l'accouchement étaient prohibées car la croyance populaire était d'avis que le sperme pouvait souiller le lait maternel et ainsi provoquer la mort du nouveau-né. Le mari devait en principe attendre que l'enfant soit sevré pour reprendre les relations sexuelles avec sa femme. L'abstinence sexuelle après l'accouchement était observée par 55,4% des femmes du Cameroun contre 62,5 en Zambie. La période d'abstinence était de 17,5 mois au Togo, de 4,4 mois en Zambie et pouvait aller jusqu'à 6 mois dans des milieux urbains³⁹. Il est évident que c'est dans des sociétés polygamiques que cette abstinence était la plus longue.

Dans la région des Grands Lacs comme au Rwanda par exemple, la mère allaitait son enfant jusqu'à la nouvelle conception. Pour provoquer du lait en abondance, la femme buvait beaucoup de lait ou du vin de banane, mais surtout de la bouillie de sorgho. Celle-ci avait tellement d'importance durant l'allaitement que tous les cadeaux offerts à la femme qui venait d'accoucher étaient appelés « la bouillie des mamans ». Donner les cadeaux était « récompenser » la maman. A cette occasion, les discours de circonstance souhaitaient fortement au couple de procréer de nouveau, et le plus tôt possible. On les y exhortait en ces termes : « Refaites encore le même chemin, il n'est pas hérissé de piquants ». Avoir une progéniture nombreuse était l'un des buts ultime du mariage. Cependant, dans certaines circonstances les enfants n'étaient pas du tout désirés.

Dans certaines régions du Rwanda et dans des cas très rares, les jumeaux de même sexe n'étaient pas les bienvenus. Le premier était mis à mort car on le considérait comme un avorton. Par contre dans d'autres régions, les deux bébés étaient bien accueillis.

Une femme ayant fait beaucoup de fausses couches et ne désirant plus concevoir invitait son enfant aîné à monter sur le toit de la hutte. Arrivé sur le sommet, celui-ci appelait sa mère et lui disait : « Je t'en prie, ne fais plus d'enfants ». Il frappait alors son bâton sur la paille de la toiture pour confirmer ces incantations. L'enfant pouvait également aller derrière la case et faire une ouverture dans le mur de la hutte. Il faisait passer la ceinture de sa mère à travers l'orifice. Quand la mère, de l'intérieur de la hutte, avait saisi le bout de la ceinture, alors son enfant l'invitait à ne plus faire d'enfants. L'enfant aîné était mis dans la scène parce qu'étant le premier à venir au monde, c'est lui qui avait

ouvert la voie de la provenance des enfants. Il avait de ce fait la capacité de la fermer.

Pour mettre définitivement fin aux accouchements, une mère s'accoutrait d'un habit porté par son gendre. Une autre variante de cette conjuration consistait en ce qu'un enfant aîné de la famille pénètre dans la peau servant de pagne à sa mère. Arrivé là-dedans, elle l'appelait et lui demandait de ne plus faire des enfants. Pour mettre fin à la mortalité infantile de ses enfants, une mère enjambait la dépouille mortelle de son enfant en prononçant des incantations de ne plus avoir d'autres enfants. Elle pouvait également aller à l'endroit où devait reposer la dépouille mortelle de son enfant et jeter une pierre sur le cercueil déjà dans la tombe en disant : « Que je n'aie plus d'enfants ». Les mêmes méthodes étaient valables pour une mère constamment malade et qui voulait mettre fin à ses accouchements.

Dans le même ordre d'idées, une femme qui voulait espacer les naissances prenait certaines herbes médicamenteuses, après l'accouchement, et les attachait très haut sur un des piliers de la hutte. Elle ne pourrait pas concevoir tant qu'elle n'aurait pas descendu ces herbes. Pour une fille mariée, sa mère pouvait également, à l'aide de la pierre à moudre, lui faire faire des cérémonies spécifiques. La pierre était ensuite déposée dans un endroit où on ne la bougera. Pour concevoir, la fille devait revenir chez sa mère pour retrouver la pierre et partant, la fécondité.

Chapitre 14. La classification des sexes

En Occident, la légende raconte que les Noirs africains sont réputés pour avoir un pénis de taille remarquable. Ce phénomène est diversement expliqué. D'abord le fait que traditionnellement, l'Africain ne portait pas de sous-vêtements ou était tout à fait nu, son phallus avait le temps de se balancer dans tous les sens. Par ces exercices, le muscle qu'est le pénis se développait sans entrave. D'autres évoquent une alimentation naturelle qui influence positivement le système hormonal ; celui-ci induit une bonne irrigation du muscle et donne une impulsion à sa croissance.

14.1. Les types de pénis

D'une manière générale, le poids et la taille de l'homme influencent les mensurations du pénis.

Cela est encore plus vrai dans le règne animal. La baleine bleue, qui mesure 30 mètres de longueur et pèse plus de 170 tonnes, est le plus gros animal vivant connu actuellement. Il bat le record en la matière car son pénis peut atteindre 2,4 m.

Le Guinness book des records révèle, en 2012, que le plus long pénis du monde mesure 24 cm au repos et 34 cm en érection.

Des chercheurs ont établi une relation entre la taille du pénis et la longueur des doigts : plus l'index est court par rapport à l'annulaire plus le pénis est grand. D'autres ont constaté que les hommes grands et maigres avaient généralement un pénis plus long que large, alors que les hommes gros ont un pénis plus épais que long.

Dans ce cadre, Boris de Rachewiltz, auteur de « Eros noir », affirme que dans de nombreuses sociétés africaines, la dimension des organes génitaux masculins est proportionnelle à la taille des hommes. Alors que ce chercheur décrit le pénis des Africains même au repos, demeure relativement large, de ce fait cela lui permet de demeurer assez longtemps dans le vagin, même après l'éjaculation. Le pénis des Bochimans est court et étroit, ce qui lui permet de rester tumescent donnant ainsi l'impression qu'il est en permanente érection.

La taille du pénis a toujours préoccupé l'être humain et a fait objet de fantasmes à travers l'histoire. Dans l'Antiquité, chez les Grecs et les Romains, un petit pénis était signe de virilité alors que la grosse taille d'un pénis était inesthétique voire un signe de stérilité. Ce sont les hommes ayant un petit pénis qui devaient occuper les places les plus hautes de la société. A l'époque actuelle, un grand pénis est prisé. De fait, une étude écossaise, publiée en 2012, affirme que selon les

femmes interrogées, la taille du pénis compte pour atteindre l'orgasme. Pourtant, cette étude est à nuancer car ce ne serait pas la taille qui compte, mais la façon dont on s'en sert.

La taille du pénis est très variable. D'une façon générale, la longueur du pénis atteint en moyenne 7,5 à 15 cm et mesure 10 à 20 cm en érection. Rares sont les hommes qui ont un pénis au-delà de ces mensurations. Un pénis mesurant moins de 7 cm en érection, et moins de 4 cm au repos, chez une personne adulte, sera qualifié de micropénis. Il est dû à une insuffisance hormonale dont la testostérone.

En se basant sur différentes études menées entre 1953 et 2007, un classement mondial des pénis en érection a été établi en Occident. La France se défend plutôt bien avec 16 cm de moyenne. L'Angleterre se classe dans les pays médians avec une taille avoisinant respectivement 16 cm et 14 cm de moyenne d'après des statistiques établies en 1996. Le pénis africain est au-delà de cette moyenne.

Selon le classement du site « lifestyle.fr », l'Afrique noire est en bonne place avec 4 pays dans le top 10 des régions où l'on trouve un grand pénis en érection :

1. Le Congo: 17.93 cm, en moyenne
2. L'Équateur: 17.77 cm
3. Le Ghana: 17.31 cm
4. Colombie et Venezuela : 17.03 cm
5. Liban : 16.82 cm
6. Cameroun : 16.67 cm
7. Bolivie et Hongrie : 16.51 cm
8. Soudan : 16.47 cm
9. Jamaïque : 16.30 cm
10. Panama : 16.27 cm

Selon une étude publiée sur « gentside.com », les petits pénis en érection se retrouvent dans des pays asiatiques. Les pays comme : la Thaïlande (10.16 cm), la Chine et le Japon (10,9 cm), le Cambodge (10.04 cm), la Corée du Nord et la Corée du Sud avec (9.66 cm) se retrouvent en queue de liste.

Une étude britannique, réalisée auprès de 20 000 Anglais, fait un constat inquiétant : la taille moyenne des pénis en érection diminue au fil des ans. L'étude affirme qu'il y a 10 ans encore, on attribuait à l'Angleterre la taille de 15,24 cm pour un pénis moyen en érection. En 2013, cette taille n'est plus que de 12,95 cm. La Belgique se situe en bonne place car elle figure dans le top 20 des pénis en érection avec une taille moyenne de 15,85 cm.

Au Rwanda, deux critères entrent en compte pour la classification des pénis : leur longueur et leur grosseur. Les femmes n'apprécient pas du tout un pénis minuscule. Elles ont l'impression qu'il n'est pas à même de leur donner satisfaction, de les faire jouir. Le pénis idéal est donc de taille moyenne, capable d'être en érection plus ou moins longtemps, le temps nécessaire pour que la femme atteigne son orgasme. Aucune règle n'existe pourtant en la matière : certaines femmes préfèrent tantôt un pénis plus grand tantôt moins grand. Par ailleurs, un gros pénis n'est pas forcément synonyme de performance sexuelle.

Selon leur longueur, les pénis sont regroupés en catégories.

Un pénis court et trapu est néanmoins bon pour provoquer l'écoulement des liquides sexuels. Vu sa petite taille, il n'est pas efficace pour des coups saccadés d'intromission, ni pour des coups secs de pénétration en profondeur.

Un pénis idéal serait ni trop court ni trop long, juste la moyenne qu'il faut pour faire de bonnes relations sexuelles, à la grande satisfaction de la femme. Il y a des pénis anormalement longs. Ils ont des sobriquets comme « grosse corde », « qui fait crier », « qui pénètre jusque dans le ventre ou jusque dans l'utérus, de façon qu'il peut même le détacher ».

Le « pénis des pêcheurs » est un autre terme pour évoquer un pénis long. L'explication de cette anatomie remarquable est dû au fait que dans leurs barques de fortune, les pêcheurs sont assis de telle façon que, parfois, leur pénis se balance dans l'eau à longueur de journée. A cause de ces « exercices » quotidiens, le pénis des pêcheurs a la réputation d'être long et gros.

Le « pénis en forme de fuseau » est redouté à cause de ses grandes mensurations. En érection, il fait peur aux femmes, même les plus coriaces. Sa pénétration profonde dans la femme la fait crier de douleur, car il dépasse la longueur du vagin, entend-t-on dire. Il n'est pas non plus bon pour la provocation des écoulements vaginaux, car il est souvent « en érection par endroit », sa prise pour tapoter le clitoris est de ce fait difficile.

Le pénis « cordelette » est à la base de bien des difficultés dans la famille. La femme finit par craquer et abandonner son mari. Un pénis minuscule et d'aspect courtaud, incapable de la faire jouir, peut provoquer une réaction similaire. Dans le Rwanda ancien, les hommes avec un très long pénis ou avec un pénis quasi minuscule étaient connus de toutes les femmes, de telle manière que ces hommes ne trouvaient pas facilement de partenaires sexuels.

Le diamètre du pénis en érection est en moyenne de 3,8 cm. Selon leur grosseur, les pénis sont classés en pénis trapus ou d'une grosseur moyenne. Il y a celui dont on dit qu'il ferme complètement l'entrée du

vagin. Il s'agit d'un pénis trop gros de telle façon qu'il faut forcer pour qu'il pénètre dans le vagin. Comme un très long pénis, il fait lui aussi des malheurs chez les femmes.

Dans certaines contrées, des actions étaient entreprises pour développer l'anatomie du pénis. Ainsi les femmes Ko, un peuple vivant au Burkina Faso, tiraient ou suçaient le pénis des enfants en vue de les allonger alors que les femmes Basuto du Lesotho caressaient les pénis de leurs enfants en vue de les faire grossir.

Des testicules très pendants étaient mal vus chez les Hottentots et certaines tribus hamites de l'Afrique de l'Est.

Le pénis à gland à découvert

Lufunu est un terme congolais désignant un pénis avec un gland à découvert à la naissance. Les Rwandais parlent d'impare pour désigner un tel pénis.

Chez les Bashi, en République Démocratique du Congo, un enfant avec un lufunu était considéré comme ne pouvant pas se marier car il ne satisferait pas sexuellement une femme.

Le pénis, dont le gland était à découvert avec un prépuce retroussé naturellement, avait sa spécificité. Il s'observait dès la naissance, au grand dam des parents qui essayaient tant bien que mal d'y remédier. Si l'enfant naissait avec un tel pénis, c'était un signe que la femme avait bravé certains interdits durant sa grossesse. De tels hommes étaient connus de tout le village, d'autant plus que l'enfant ne portait un cache-sexe que vers sa maturité. On ne pouvait pas leur parler avant de prendre son petit déjeuner, car ils étaient « jeteurs de guigne ». Les femmes avaient, elle aussi, un tel pénis en horreur. Elles lui prêtaient la caractéristique de mettre un temps trop long avant d'éjaculer.

Les testicules

Les testicules d'un homme normal sont des organes externes, pairs et symétriques. Pourtant, chez les Sidamas et les Bedjas, des tribus

Hottentots, ils considèrent que l'homme a un testicule de trop et se pressent d'en enlever un au cours des rites initiatiques.

14.2. Les formes du sexe féminin

Boris de Rachewiltz décrit le vagin des femmes noires comme étant plus profond et plus étroit que celui des Européennes.

Alors que le sexe de la femme était objet de multiples mutilations dont notamment les différentes formes d'excision, dans la région des Grands Lacs notamment au Rwanda, l'organe génital féminin était entouré de beaucoup de soins et d'attention. Déjà depuis l'enfance, un massage quotidien du sexe de la fille était fait. A l'âge adulte, l'organe génital féminin devait avoir des lèvres vulvaires développées par des

élongations quotidiennes.

Chez la femme, les critères de classification étaient : la distance entre l'orifice vaginal et l'anus, la longueur de l'ouverture vulvaire, la forme du Mont de Vénus, la longueur des petites lèvres vulvaires, la protubérance du clitoris, la couleur et la forme des grandes lèvres vulvaires, la quantité des poils pubiens, etc. Ces critères pouvaient servir à qualifier le sexe de la femme. Le poids et la profondeur du vagin ont été objet d'études de telle sorte que le Guinness book des records de 2012 établit que le vagin le plus fort du monde peut porter jusqu'à 14 kilos !

Plus la distance entre l'orifice vaginal et l'anus était réduite, plus le sexe de la femme était mal coté. Dans la tradition, une vulve trop proche de l'anus, saillant vers le bas, avait différents noms. Elle était qualifiée de « sexe qui n'est jamais exposée au soleil » pour dire qu'il est très cachée, de « sexe qui descend vers l'anus, que seuls les meilleurs tireurs peuvent s'y essayer », pour dire qu'il faut beaucoup d'efforts pour le débusquer, ou « dont on ne peut y accéder que par derrière » ou même de sexe « qui n'incite pas à donner la dot ».

Le sexe de la femme trop tiré vers le bas n'était pas du tout apprécié par le partenaire sexuel. Celui-ci ne pouvait pas néanmoins, par pudeur, exposer la « tare » de son épouse au grand public. La réaction était souvent de se chercher une autre femme dans l'espoir de trouver mieux. La polygamie, au Rwanda ancien, était motivée par des raisons acceptables par la société, mais elle avait également des causes cachées et plus subtiles comme la forme physique de la vulve de la femme. La mère devait donc éviter à sa fille des désagréments dans sa vie familiale en la préparant, très tôt, non seulement moralement, psychologiquement, mais aussi physiquement, surtout pour la bonne forme de ses parties intimes. Sinon, elle risquait d'avoir un *igikono* « une sale grosse marmite », c'est-à-dire un sexe presque difforme et sans lèvres vulvaires étirées.

Un autre critère de classement dans ce domaine prenait comme élément la longueur de l'ouverture vulvaire. Plus celle-ci était longue et visible en position debout, plus la vulve était appréciée, et les hommes en étaient très friands. Le sexe était alors dit « le majestueux », « au goût exquis », « qui s'expose fièrement ». Il était réputé être très excitant.

Le sexe de la femme avec une petite ouverture vulvaire était comparé à une « petite incision ». Il rebutait tous les hommes. La coutume considérait que lorsqu'une femme avait « une petite vulve », cela n'était pas à son honneur. Une longueur moyenne de l'ouverture de la vulve était dite « ongle de la gazelle ».

La forme du Mont de Vénus donnait lieu à des appellations diverses de l'organe génital féminin. Un Mont de Vénus très proéminent, avec

la forme d'un monticule, présageait un beau sexe : c'était « un sexe gonflé ou plein de sécrétions vaginales », ou une sorte de « termitière avec ses nombreuses galeries » ou même une « vulve aux joues jougflues ». Un Mont de Vénus « plus long que large » préfigurait lui aussi un beau sexe.

Quand le pubis était petit et d'un aspect fuyant, le sexe était comparé à « une petite cruche au goulot étroit » ou « petite courge servant à contenir le beurre de toilette » ; à cause de l'étroitesse de son goulot, on y touchait avec un seul doigt.

Selon sa surface, le sexe de la femme était comparé au « van », vulve d'aspect plat avec une grande surface. Son opposé est une « vulve très petite en forme de coup de poing, retranchée entre les cuisses ». Ce sexe, disait-on, ne pouvait pas accrocher un homme.

Une dernière classification tenait compte de la longueur des nymphes et du temps qu'elles mettaient pour s'exciter. Si elles répondaient vite à la sollicitation de la verge, elles étaient qualifiées de lèvres « dont les sécrétions vaginales coulent d'elles-mêmes ».

Les lèvres vulvaires trop étirées étaient disqualifiées car elles risquaient d'être salies par les excréments lors de la défécation. Elles sont également nommées « les cordelettes ». Elles n'étaient pas du tout appréciées par les hommes, car souvent leur propreté laissait, à juste titre, à désirer. Egalement, n'étaient pas du tout appréciées les petites lèvres vulvaires trop courtes. Elles étaient dites « petite feuille d'euphorbiacée », allusion faite au latex de l'euphorbiacée qui coule par petites gouttes. Même excitées, de telles nymphes ne produisaient que difficilement des écoulements vaginaux, selon la croyance populaire.

Vient alors la femme qui n'avait pas du tout de petites lèvres développées. Elle était traitée de tous les noms : « la vide », « la négligente », « la sottie ». Elle n'avait aucune chance de conserver à elle seule son mari, quand elle n'était pas tout simplement répudiée. Durant l'accouchement, les sages-femmes et la belle-mère devaient procéder à quelques rites devant cette « insuffisante », pour ne pas être touchées par les conséquences fâcheuses de cette situation.

L'aspect extérieur du sexe de la femme avait donc une grande importance pour son bonheur conjugal : le sexe qui avait une grande ouverture vulvaire, garnie de petites lèvres suffisamment étirées, était très excitant pour l'homme.

Il faut relever que travailler un muscle passif jusqu'à lui donner la forme voulue est un exercice de longue haleine. D'où le fait que la mère commençait très tôt les massages des parties génitales de sa fille pour qu'ils puissent produire les effets escomptés. Devenue nubile, la fille continuait elle-même ces massages intimes et les couplait avec les exercices d'allongement des petites lèvres vulvaires.

Chez la femme rwandaise traditionnelle, les petites lèvres débordent les grandes lèvres. Néanmoins, ces dernières doivent être suffisamment charnues pour soutenir les bords de celles-là.

Quant au clitoris, en tirant sur les petites lèvres pour leur faire atteindre la longueur rituelle, certaines femmes tiraient également sur le clitoris de façon qu'il soit vu si la femme est nue et en position debout. Celui-ci, bien développé, devait surplomber les petites lèvres. Les femmes qui réussissaient à le tirer suffisamment se targuaient d'avoir un pénis. La stimulation clitoridienne étant plus intense que la stimulation vaginale, de telles femmes étaient appréciées car elles allaient vite en érection vu la grande densité des terminaisons nerveuses qui jonchent le clitoris.

14.3. Le clitoris

De couleur rouge foncé, et parfois de coloration rose vers l'intérieur et brun foncé vers l'extérieur, le clitoris est un des organes érectiles du sexe féminin⁴⁰. Il est situé au-dessus du méat urinaire et surplombe les petites lèvres vulvaires. Il est composé de deux parties externes, le prépuce, une sorte de capuchon qui couvre le gland. La taille et l'épaisseur du clitoris varient d'une femme à une autre. Chez certaines femmes, il est tellement proéminent qu'il a l'air d'un pénis dont il présente beaucoup de similitudes tant du point de vue anatomique que physiologique.

Par une stimulation bien menée, le clitoris s'excite et gonfle, durcit comme le pénis de l'homme. Certaines femmes vont jusqu'à jouir par le simple fait de caresser leurs clitoris avec la bouche ou les doigts.

Dans les traditions africaines, le clitoris est tantôt adulé tantôt malmené. Dans la région des Grands Lacs, il est apprécié car il est reconnu comme le centre névralgique du plaisir sexuel de la femme du fait de sa grande innervation. De ce fait, il est sollicité lors des relations sexuelles. Il est caressé par le pénis dans le « kunyaza » une méthode bien connue de faire des relations sexuelles chez les peuples du Rwanda, du Burundi et du sud de l'Ouganda. Faite avec art, cette stimulation le fait gonfler et le met en érection. Dans une synchronisation physiologique, le vagin sécrète plus d'humeurs et l'orgasme se déclenche inmanquablement.

Dans la langue rwandaise, le clitoris est affublé d'une multitude de noms, signe que son rôle dans les relations sexuelles à la rwandaise est très apprécié. En effet, des termes comme « qui allume le feu, qui donne la stimulation », « qui se tient debout », « qui crie », « d'un rouge foncé », « à la forme d'une montagne, de forme conique », « le bagarreur », « qu'on naît avec », « pointu comme une corne », « petite hache », « un petit haricot », « dont l'extrémité peut ramasser les petits grains de mil », « qui se passe des circonlocutions ».

La taille et l'épaisseur du clitoris sont extériorisées par le prépuce qui couvre celui-ci. Elles aussi varient d'une femme à une autre. Traditionnellement, elles entraient en ligne de compte pour déterminer si une femme était sexuellement intéressante.

14.4. Le vagin denté

Le mythe du vagin denté est très ancien et a des variantes selon des cultures. Il fait croire que chez certaines femmes, le vagin serait pourvu de dents. Dans la mythologie occidentale, le vagin est décrit comme un « sexe mangeur », une « bouche vorace pour avaler le pénis ». Les femmes possédées ou drôles sont décrites dans certaines littératures comme un « sexe carnivore », qui déchire le sexe des hommes sans pitié, qu'elles ont « des becs entre les jambes ».

Dans les contes antiques on trouve des histoires lugubres en rapport avec la cruauté du vagin. L'une d'elles parle d'une « fille d'un démon qui avait la vulve hérissée de dents ». Pour attirer les hommes à croquer, elle se transformait en jolie jeune fille, séduisante. Quand l'homme s'en approchait, attiré par cette beauté, la fille lui coupait tout de suite son pénis. Les femmes au vagin denté sont assimilées, dans certains contes russes, aux ogresses. Le mythe du vagin denté justifiait, dans certaines cultures, qu'avant la première nuit de noce, la mariée soit déflorée par un spécialiste qui préparerait alors le chemin au marié encore novice.

Chez les Indiens Tobas d'Argentine, il existe une légende selon laquelle les femmes s'alimentaient avec les dents de leurs vagins. Les hommes avaient peur de leur faire l'amour jusqu'au jour où survint un libérateur qui s'attaqua à ces dents, permettant ainsi aux hommes de faire des relations sexuelles malgré la présence d'une seule dent transformée en clitoris.

Des toiles anciennes faites en rapport avec le vagin denté montrent un homme avec des instruments de toutes sortes (ficelle, tenailles, ...) jouant le rôle de dentiste vaginal.

Dans certaines civilisations anciennes, ce mythe a servi à protéger les femmes contre des viols et autres assauts sexuels de certains hommes indéliçats.

D'autres explications, les unes plus farfelues que les autres, veulent que le sexe de la femme fait peur car il n'est pas entièrement visible contrairement au pénis. Les hommes ont donc eu toujours peur de ce qui se cachait derrière cet organe mystérieux, d'aspect concave, dont on ne parvenait pas à pénétrer le secret. Des imaginations débordantes ont donc pensé que s'il s'ouvrait, le vagin montrerait ses dents. D'autres y voient la volonté de domination de l'homme sur la femme, voulant à tout prix maintenir sa hauteur et ne pas risquer de devenir un jour esclave de la femme ou de se faire aspirer, engloutir, via le

vagin de celle-ci.

Au Moyen Age, des légendes en rapport avec des succubes battaient le plein. Il s'agissait de démons qui se transformaient en jeunes femmes et qui séduisaient des hommes pour leur faire l'amour. Une fois dans l'action, leurs sexes étaient tranchés et avalés par ces femmes.

Le mythe du vagin denté a inspiré notamment le film *Teeth* (dent), sorti en 2007. Ayant découvert que son vagin est pourvu de dents, l'héroïne du film, une jeune fille de 17 ans, utilise cette arme pour corriger les hommes volages. Deux ans avant, en 2005, une chercheuse sud-africaine avait mis au point un préservatif pour se protéger contre le viol. En cas de pénétration sexuelle, les piquants du préservatif rentrent dans le pénis. Seule une opération chirurgicale, peut sauver l'homme des douleurs causées par cette invention spéciale.

En Afrique, le mythe du vagin denté justifie l'ablation du clitoris. Certaines tribus ouest-africaines sont quasiment hostile à cet organe. Elles lui prêtent des maux de toutes sortes à travers des mythes perpétués par leurs traditions et coutumes qui assimilent le clitoris à une dent prête à mordre le pénis, et qu'il faut donc enlever avant qu'elle ne fasse des dégâts.

Ces tribus pratiquent ainsi la clitoridectomie notamment chez les Dogons qui, installés majoritairement au Mali, mais trouvables aussi au sud-ouest du Niger, au nord du Burkina Faso et Côte d'Ivoire), pensent que le clitoris enlaidit la femme par le fait même qu'il a l'air d'un pénis. En le coupant, la fente vulvaire est plus esthétique. Pour eux, cette excision vise à rendre la femme plus féminine.

Chez les Lulua, un des peuples de la province du Kasai-Occidental en République démocratique du Congo mais également présents au nord-est de l'Angola, ils considèrent, dans leur mythologie, que le vagin a des dents, qui ont été arrachées les unes après les autres et que le clitoris serait la dernière dent rebelle à supprimer. Chez les Bambaras, groupe ethnique implanté principalement au Mali mais également présent en Guinée, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, l'on considère le clitoris comme un dard qui peut blesser l'homme lors de la pénétration durant les rapports sexuels. D'autres croyances véhiculent l'idée fausse selon laquelle, lors des relations sexuelles, la pénétration devient impossible chez une femme non excisée, le pénis étant ainsi prisonnier du clitoris. Ces croyances conduisent à des pratiques d'excision en procédant à l'ablation du clitoris voire même des petites et des grandes lèvres vulvaires.

Chapitre 15. Les stimulants sexuels

En Afrique, la recherche de la séduction a un éventail d'objets et de pratiques. Ils vont des charmes aux philtres d'amour en passant par des amulettes et autres gadgets portés sur le corps dans le but bien précis d'attirer l'autre sexe.

15.1. Les charmes

Il s'agit d'une substance ou d'un breuvage supposé avoir un effet magique de transformation en matière d'amour. Les charmes sont connus dans toutes les sociétés du monde. En Afrique, ils sont fabriqués artisanalement, principalement par les femmes, pour s'attirer la faveur des hommes.

En Afrique de l'Ouest, notamment au Cameroun, on parle d'« écorces » car la fabrication de certains charmes est opérée à partir des écorces d'arbres bien spécifiques.

En Afrique de l'Est, le mot est connu sous le terme de « dawa » ou « hirizi » qui, en swahili, signifie littéralement médicament. Mais traditionnellement, si une femme avait une grande emprise sur son mari, c'est qu'elle lui avait donné du « dawa ».

Au Rwanda, les charmes sont désignés par le mot « inzaratsi ». Dans ce pays, le phénomène était si courant qu'il existe une grande littérature là-dessus que nous résumons ci-après.

Dans le Rwanda traditionnel, le recours aux charmes « inzaratsi » était d'usage courant chez les femmes mariées. Elles étaient hantées par le fait de ne pas être appréciées sexuellement par leurs partenaires. Quand le mari avait d'autres femmes, la concurrence était rude, chaque femme voulant qu'il passât plus de nuits chez elle que chez ses coépouses. Dans cette optique, chaque femme voulait aussi avoir une emprise excessive sur son mari en vue de le garder le plus de jours possible, au grand dam de ses rivales.

Les philtres d'amour étaient soit donnés dans de la bière, soit envoyés dans l'air, soit déposés en un lieu bien spécifique selon les effets recherchés. Mais également les « inzaratsi » étaient portées par la femme comme collier autour du cou, de la ceinture ou dans un autre endroit, cachés dans ses accoutrements.

Convaincue de leur force magique, la fille apprendra la fabrication, l'utilisation et l'administration des « inzaratsi » dès la puberté. Les secrets lui étaient dévoilés par la famille proche, à commencer par la mère. Mariée, elle enrichissait ses connaissances en la matière par des amies. Les jeunes filles recouraient aux charmes pour attirer les

fiancés. Et, une fois le mariage conclu, elles enrichissaient leurs connaissances en la matière, car il fallait non seulement trouver un mari mais aussi lui plaire sexuellement, dans le but de le garder. Elles utilisaient, pour leur préparation, divers objets et ingrédients aussi variés que des plantes ou des organes d'animaux. Les philtres préparés à partir d'arbres, d'arbustes ou d'herbes étaient les plus nombreux. D'autres étaient fabriqués à partir d'ustensiles ménagers ou des liquides corporels comme les urines, les humeurs vaginales, la sueur ou la salive.

Par essence, les philtres étaient inoffensifs et leur action n'était qu'une simple impression. C'est la prédisposition psychologique de la femme, sa conviction que son produit aura un effet sur son mari, qui la mettait dans la situation recherchée. Cependant, la femme pouvait administrer à son mari, sans prendre garde, des mixtures dont les effets le mettaient dans un état d'hébétude parfois irréversible. Des cas rares ont été observés où les charmes avaient mis en danger la santé du mari.

Pour garantir leur effet, la femme portait bon nombre de charmes sur elle, dans la ceinture à l'aide de laquelle elle attachait son pagne. Faite en fibres de ficus ou de bananier, la ceinture « umweko » était ceinte autour de la hanche.

Dans la tradition rwandaise, l'« umweko » symbolisait en outre le sexe de la femme.

Les charmes étaient réunis à la ceinture selon la période, leur efficacité et l'effet désiré, mais pas tous à la fois, et cela dépendait aussi de l'étendue des connaissances qu'avait la femme en la matière, comme de la conviction qu'elle avait pour l'efficacité de tel ou tel charme. Les charmes les plus difficiles à se procurer étaient généralement les plus appréciés.

Le recensement des charmes les plus couramment attachés à la ceinture d'une femme révélait les besoins de cette femme.

Pour leur efficacité, c'était toujours la loi de l'analogie par assonance qui était de règle. Ainsi une femme pouvait porter sur elle un morceau de placenta de mouton, afin que son mari l'aime comme le mouton affectionne ses agneaux ; un morceau d'os d'épervier, afin que sa rivale crie chaque fois pour des riens ; quelques poils qui poussent sur le pis d'une vache qui vient de mettre bas, afin que son mari l'aime et lui fasse des enfants.

La femme avait donc recours aux philtres pour diverses raisons : posséder à elle seule son mari et faire du tort à sa rivale. Les effets recherchés pour chaque charme mettaient au grand jour les souhaits de la femme rwandaise traditionnelle, l'image qu'elle se faisait du bonheur conjugal ou ce dont elle avait besoin pour être heureuse et épanouie.

Le sentiment qu'éprouvait la femme, en administrant à son mari tel ou tel philtre, était l'espérance de pouvoir satisfaire un besoin ou de promouvoir des valeurs nécessaires au bonheur du couple.

Les charmes « inzaratsi » étaient en principe inoffensifs, car il s'agissait de produits chargés d'une puissance magique de l'ordre de la superstition. Ils doivent être distingués du « poison », dont le but est de tuer, ou des médicaments, dont le but est de soigner les maladies.

Dans son essence, la femme cherche toujours à garder son mari. Traditionnellement, la coquetterie, la séduction, le recours aux philtres de toutes sortes, tout entrainait en ligne de compte pour s'approprier, sans partage, son mari. Mais c'est surtout le mariage polygamique qui a amené les femmes rwandaises à pousser très loin leur imagination, pour pouvoir se maintenir dans ce monde où la concurrence était rude.

Les charmes répondaient aux divers besoins de la femme, dont le besoin naturel d'amour, de possession du mari, d'éloigner ses rivales, de conjurer sa répudiation, de se remarier au besoin ou de dompter le mari.

La recherche du bonheur, d'une vie familiale sereine, sans disputes ni bagarres, était ainsi l'un des objectifs poursuivis par la femme qui recourait aux charmes. Les charmes étaient aussi soit déposés dans le lit, soit portés par la femme à la ceinture, soit enduits sur son sexe. Quelques exemples :

Afin de conserver pour elle seule l'amour de son mari, la femme, après avoir eu des rapports conjugaux, prélevait de la semence de son mari et la déposait sur le coussinet afin que son mari soit « noué » à elle. Après cela, elle urinait dessus et allait enterrer le coussinet au coin droit de l'enclos. Elle croyait fermement que tant que le coussinet n'était pas déterré, le mari lui resterait attaché.

Une femme jalouse laissait tomber un peu de son lait dans la bière qu'elle donnait à boire à son mari, et était de ce fait convaincu qu'elle serait aimée par son mari comme un enfant aime sa mère, qu'il se plaît à téter. La femme se procurait le crâne d'un squelette humain qu'elle enterrait au centre de la hutte. Le soir, après avoir accompli l'acte conjugal avec son mari, elle recueillait un peu de son sperme qu'elle déposait sur le lieu où est enterré le crâne en se disant, en incantation, que son mari ne pourra prendre une seconde femme que le jour où ce crâne reprendra vie.

Si, malgré de nombreux charmes administrés à son mari, celui-ci arrivait quand même à prendre une seconde épouse, la première femme ne baissait pas les bras. Elle redoublait d'efforts pour semer la zizanie entre sa rivale et leur mari. Elle n'épargnait rien de ce qui pourrait lui faire du tort.

Tenant compte du fait que la procréation était la principale raison

d'être pour un couple, la femme jalouse cherchait en premier lieu des charmes pour rendre stérile sa rivale. Dans ce cadre, elle cueillait, dans la forêt, un bourgeon stérile de bambou qu'elle réduisait en poudre. Elle le mélangeait avec de la bière qu'elle offrait à sa rivale. L'objectif était de la rendre stérile, et conséquemment de provoquer sa répudiation.

La sexualité dans un couple avait un rôle non négligeable. La femme jalouse s'imaginait des philtres spécifiques pour provoquer l'échec sexuel chez sa rivale. Elle ramassait une poignée de terre sur laquelle sa rivale avait uriné et la plaçait sur un tesson de cruche qu'elle chauffait, en souhaitant à sa rivale de ne plus produire suffisamment de sécrétions vaginales en accomplissant l'acte conjugal avec leur mari. La femme pouvait même se livrer au phénomène de « gufatira », c'est-à-dire « agir sur la sexualité de son mari » pour qu'il n'ait pas d'érection chez sa rivale. Elle réduisait en cendres une larve de coléoptère qu'elle mélangeait à la bière de son mari.

Durant le sommeil de son mari, la femme en profitait pour lui arracher quelques poils du pubis. Elle était ainsi tranquillisée d'avoir le sexe de son mari avec elle.

La femme détachait un petit fragment du bois que l'on attache à la laisse d'un chien. Elle le déposait dans le lit conjugal. Après avoir eu des rapports sexuels avec son mari, elle l'enduisait de sperme : c'était l'image de fidélité d'un chien à son maître qui était recherchée.

Certaines femmes voulant, avoir des maris attachés sexuellement à elles, recouraient au charme « indaramabuno », littéralement « ce qui a passé la nuit entre les fesses ». Il s'agissait d'un morceau de pâte ou de viande que la femme se mettait dans le vagin durant toute une nuit. Le lendemain elle le mélangeait avec la nourriture de son mari. Ainsi quand le mari était parti chez la rivale, l'autre faisait le « gukora ku giti », littéralement « toucher sur l'arbre ». Elle tapait, de sa main, sur la fente vulvaire. Son mari devait revenir en toute hâte.

Le maniement des philtres était de ce fait opéré dans le secret le plus total. Pendant toute sa vie, la femme devait prendre des précautions strictes pour que le mari ne s'aperçoive de rien. Tous les hommes savaient bien que le phénomène existait mais tant qu'ils n'en avaient pas de preuve matérielle, aucun problème ne se posait.

Chez les Bakongo de la RD-Congo, le premier repas préparé par la jeune mariée était un poulet à la moambe, cette gallinacée ayant des vertus revigorantes. Sur la seule et unique assiette réservée à son mari, elle y versait tout le contenu de la marmite. Ce repas ne pouvait être partagé avec qui que ce soit. Par ce geste, la femme donnait un message à son mari comme quoi elle est sa seule femme en exclusivité, qu'elle ne supportera pas d'être partagée avec d'autres femmes⁴¹.

Chez les Kikouyu du Kenya, les hommes consultaient le sorcier pour

avoir une grande force de séduction. Ils se soumettaient alors aux différentes épreuves, notamment à celles d'abandonner toutes ses possessions d'ovins et de bovins et de n'idéaliser que l'amour sexuel. Ces exigences remplies, l'initié était emmené dans la forêt dans une antre des hyènes censée héberger les esprits. Il y plongeait sa tête et les incantations du sorcier l'invitaient à désirer l'amour avec la même avidité que celle de ce carnivore en face de la viande. Tout se clôturait par un abreuvement magique destiné à fortifier son sexe.

Comme vu plus haut, au Rwanda, où les femmes mélangeaient leurs liquides sexuels aux aliments à donner à l'homme, chez les hommes Mossi, présents en grand nombre au Burkina Faso, mais également dans les pays voisins dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Togo et dans la région de Siwa, à l'ouest de l'Égypte, le sperme était mélangé aux poudres de différents insectes séchés et moulus et aspergés d'eau ayant servi à laver leurs sexes. Mélangé à de la nourriture, le tout était donné à une femme dont on voulait s'attirer les faveurs.

Le sang menstruel d'une jeune fille pouvait servir de produit épilatoire.

Les poils du mari prélevés au-dessous du nombril servaient de médicament. Ils étaient, par exemple, brûlés et leur fumée dirigée vers le sein malade d'une femme ; la guérison devait s'ensuivre.

15.2. Les aphrodisiaques

Le terme « aphrodisiaque » vient d'Aphrodite, déesse grecque de l'amour, des plaisirs de la chair et de la beauté. La mythologie grecque et romaine dans laquelle cette même déesse est connue sous le nom de Vénus, lui consacre une grande littérature allant de la jalousie malade aux adultères et aux aventures érotiques. Aphrodite possédait une ceinture magique et un philtre d'amour préparé à base d'ail pour s'attirer des amants.

Ainsi un philtre d'amour est principalement une boisson, qui une fois ingurgitée, a des pouvoirs surnaturels. Il fait tomber instantanément amoureux à son consommateur envers celle qui le lui a offert.

Il existe différents abreuvements considérés comme des philtres d'amour dont des aphrodisiaques, des charmes, voire des amulettes ou des talismans.

L'usage d'aphrodisiaque suit cette histoire antique. Comme Aphrodite, les Africains utilisent des herbes et autres objets prélevés sur des animaux pour être désiré par l'autre sexe ou pour être sexuellement performant.

Au Sénégal, des produits aphrodisiaques sont utilisés par des femmes pour rétrécir la cavité vaginale ou pour augmenter sa

lubrification. Dans ce cadre, trois catégories d'aphrodisiaques sont recensés.

Il y a des produits pour rétrécir les parois du vagin. Il y a alors intensité dans le contact entre le pénis et le sexe de la femme lors de la pénétration. Par contre, d'autres femmes recourent aux lubrifiants parce que leur vagin est très sec et rétréci. Ainsi elles évitent des rapports sexuels douloureux. D'autres font usage de produits réfrigérants pour avoir une relation sexuelle douce.

Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique noire dans lequel l'usage des aphrodisiaques est monnaie courante. Certains paraissent même anodins. Ainsi, au marché, un homme peut se procurer une cure-dent spéciale. Les partenaires qui envisagent de passer une nuit ensemble et faire l'amour commencent par se curer les dents au début de la soirée. Ils avalent la salive afin d'augmenter leurs sécrétions vaginales et séminales.

Dans ce pays, il existe également une sorte de « viagra » fabriqué par des médecins traditionnels et connu sous le nom de « glace ». Il s'agit d'une poudre blanche produite artisanalement. Sa portion est mise dans un verre de lait frais. Il faut remuer et boire le liquide avant des rapports sexuels. Il semble que le résultat est garanti.

Enfin il y a le « xatal », un produit qui a des vertus de rétrécir le vagin et de donner des sensations qu'il y a plus de frottement entre les deux sexes, l'homme étant le plus profiteur car il a l'impression de coucher avec une jeune fille encore vierge.

Une publicité pour ce produit, trouvée sur le site web « aphrodisiaquedafrik.e-monsite.com »⁴², en dit long :

Un produit Naturel, une poudre pour bain intime. Qui permet de rétrécir rapidement le vagin

Xatal vous rend plus étroite, plus juteuse, plus chaude, plus excitante, et irrésistible

Avec Xatal votre partenaire sera fou amoureux, et il ne pourra jamais plus se passer de vous jusqu'à la mort

Xatal, un produit pour augmenter votre plaisir et celui de votre partenaire Son emploi est très simple :

Ajouter une demi-cuillerée à soupe dans 1 verre d'eau tiède. Bien mélanger, filtrer puis nettoyer le vagin avec cette solution avant le rapport. Effet garanti.

Xatal est au prix exceptionnel de 10 euros ou 5 000 Fr. CFA.

Le jus de gingembre, en Afrique de l'Ouest, est considéré comme ayant des effets aphrodisiaques. La consommation régulière des tubercules de cette plante servirait à revigorer et tonifier le pénis.

Une autre plante utilisée en Afrique comme aphrodisiaque est le « kankankan ». Elle est couramment utilisée notamment chez les Haoussa, peuples trouvables principalement au Nigeria, au Niger, au Ghana, au Cameroun, au Tchad et au Soudan. Les croyances populaires lui attribuent des effets de stimuler l'irrigation du pénis et

de provoquer ainsi une érection soutenue du pénis. Consommé traditionnellement par des chefs polygames de l'Afrique noire pour satisfaire sexuellement leurs nombreuses femmes, le kankankan est utilisé en cuisine comme condiment.

Les vertus aphrodisiaques du kankankan sont scientifiquement prouvées. Il est commercialisé en Europe sous le nom de Magik 3Ka Kan Kan Kan. La publicité de ce produit précise qu'il augmente le désir, la vigueur et l'endurance sexuels, stimule la libido, démultiplie l'intensité des orgasmes, pallie aux pannes sexuelles, etc. Il est surnommé le Viagra africain.

Pour procurer des sensations extrêmes à leurs partenaires sexuels, les femmes recourent au « saf safal », une plante qui a la propriété de tonifier le vagin. Elles augmentent ainsi leurs sensations jouissives. La formule est d'usage notamment au Sénégal.

Un autre aphrodisiaque répandu dans toute l'Afrique noire est le piment. Très piquant et utilisé comme épice, ses propriétés aphrodisiaques viendraient du fait qu'il est riche en vitamine C et en vitamine E, connues pour agir sur le bon fonctionnement des organes sexuels.

Chez les Bambara du Mali, les vieux utilisaient une décoction à base de plantes appelée « keda » pour entretenir leur virilité.

Une autre plante de la pharmacopée africaine est la noix de muscade. On lui prête des effets stimulants et euphorisants.

Dans la coutume rwandaise, les croyances populaires voudraient que la consommation du vin de bananes, de la bière de sorgho ou du lait augmenterait la virilité du mari. L'homme pouvait également manger des tomates sauvages pour augmenter sa puissance sexuelle.

La flore africaine est riche en aphrodisiaques scientifiquement prouvés. Une autre merveille est le yohimbina, un arbre pouvant atteindre une hauteur de 30 m et trouvable dans les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC), du Cameroun et du Gabon. Son écorce contient des substances aphrodisiaques naturelles tant pour les hommes que pour les femmes. Son ingestion augmente le flux sanguin vers les organes génitaux et canalise les impulsions nerveuses vers le pénis ou le vagin, ce qui agit sur l'excitation sexuelle et le plaisir.

Le yohimbina est commercialisé sous le nom scientifique de yohimbine. La littérature scientifique préconise, pour les problèmes de performance sexuelle, une posologie de 3 capsules de 500 mg yohimbine, 2 à 3 heures avant l'acte sexuel. D'autres écrits donnent au produit un effet immédiat 30 minutes après sa consommation et des érections soutenues ainsi que des émotions sexuelles intenses.

D'autres produits sont utilisés comme des stimulants sexuels. Dans

bon nombre de villes d'Afrique noire, les femmes et les filles font usage de gels lubrifiants ou d'un cocktail de miel et de beurre de karité badigeonné dans la cavité vaginale avant des rapports sexuels. D'autres parfument le lit conjugal avec de l'encens ou recourent au petit bouilloire pour faire la toilette intime. Celle-ci peut se faire également avec de l'eau dans laquelle est macérée des feuilles de manguier ou de citronnier pour resserrer les muscles vaginaux⁴³.

Pour rétrécir le vagin et augmenter ainsi le frottement lors de la pénétration sexuelle, certaines Africaines préconisent le "serré" : il s'agit en fait de toute une multitude de produits avec des propriétés raffermissantes, comme des crèmes à base de plantes dont l'aloès ou le manjikani.. Il y a également le Niin Batt, une sorte de concoction qui, une fois introduite dans le vagin, lui fait retrouver sa jeunesse. Le partenaire a de fortes sensations et a l'impression d'avoir affaire à une fille vierge.

Pour serrer son vagin, surtout après un accouchement, des méthodes éprouvées existent : muscler son périnée par des exercices de contraction, "serrer" son vagin autour de son doigt, etc. Pour les femmes qui ont une hantise d'avoir un vagin serré, elles recourent à la vaginoplastie ou au serrage chirurgical du vagin⁴⁴.

Chapitre 16. La séduction

La séduction a des méthodes variées selon les peuples et selon les époques. En Afrique, la séduction est en outre influencée par la religion, -les musulmanes ont leur façon de se comporter pour attirer les hommes qui diffère de celle des filles éduquées dans la religion chrétienne par exemple -, le lieu de résidence, - les citadines sont plus extraverties que des filles de l'arrière pays -, etc. Du côté des hommes, traditionnellement, il fallait étaler sa virilité, montrer sa force pour emporter l'admiration de l'autre sexe. Le constat est que l'homme et la femme ont toujours développé des techniques pour favoriser l'attraction de l'un vers l'autre.

16.1. Les soins au corps

Dans la région des Grands Lacs, les mères agissaient sur le physique de leurs enfants dès la naissance. Elles les soumettaient aux exercices d'élongation de la colonne vertébrale, des jambes et des bras, surtout après le sommeil de l'enfant, car disait-on, le corps était plus malléable. Il y avait également des exercices pour « façonner la tête » par des massages du crâne, avec des mouvements allant de la face vers l'arrière du visage pour que l'enfant puisse « avoir un beau front », saillant vers l'extérieur. Les enfants dont la tête était aussi large que long, avec un front saillant vers l'intérieur et d'aspect concave étaient considérés comme moches par la société.

Ces manipulations corporelles particulières étaient d'autant plus rigoureusement observées que l'on s'élevait dans la hiérarchie sociale et avaient trait à la morphologie et à la physionomie, à la peau et à sa couleur, à l'aspect de la chevelure et son aspect, etc.

Les jeunes filles embellissaient leurs corps par des sortes de tatouages faits par des spécialistes en la matière. Il s'agissait de fines incisions faites avec un couteau surchauffé et tranchant sur une partie du corps. Une fois cicatrisés, ces tatouages présentaient agréablement pour autant qu'ils aient été arrangés avec toutes les règles de l'art. Les endroits privilégiés pour ces traits de beauté étaient le visage, la poitrine entre les seins, en dessous du nombril ou dans la région lombaire. Les pygmées en avaient également aux bras et aux épaules. Une jeune fille, pour être considérée comme vraiment belle, devait avoir un corps lisse et élancé, une peau de teint clair, de longues jambes aux tendons d'Achille proéminents, et un ventre plat qu'elle entretenait en prenant régulièrement des purgatifs. Ceux-ci étaient constitués notamment de suc de plantes additionné d'urine de taurillon. Ou bien on employait des racines à tubercules grillées

comme des patates et pilées; on y ajoutait l'urine de vache. Afin de rendre le ventre libre, les filles et garçons à marier buvaient un peu de ces purgatifs avant leur mariage. Avoir la ligne était l'effet recherché. Pour avoir peau claire, surtout au visage, le corps était enduit régulièrement d'une argile rougeâtre.

Les lavements purgatifs étaient également d'usage chez les femmes mariées surtout celle de la haute classe. Leur préparation et leur administration étaient souvent l'affaire des spécialistes. Le purgatif le plus couramment utilisé était « le tabac de la courgette ». Des feuilles de tabac séchées étaient bouillies dans de l'eau ou dans des urines en putréfaction selon le degré d'acidité recherché. Le produit était mis dans une courgette dans laquelle on pratiquait un petit orifice. La femme, à genoux et penchée vers devant, bouchait le petit trou avec le doigt et enfonçait le goulot de la courgette dans son anus. Dans un mouvement profond d'inspiration, elle lâchait l'orifice et le liquide se déversait dans le ventre. Elle prenait alors la position assise et attendait les effets de cette médication. L'exercice était répété régulièrement. Le médicament avait pour but de maintenir toujours le ventre plat, mais également d'éviter à la femme de faire des pets au lit pendant la nuit, ce qui lui vaudrait d'être dépréciée par son mari.

Certaines filles avaient naturellement une peau rayée de lignes claires, surtout sur les joues et sur les cuisses. C'était un signe de beauté remarquable.

16.2. La bouche noire

Selon Adèle Kouadio⁴⁵, certaines jeunes filles africaines se font noircir les gencives, les lèvres ou le pourtour de la bouche pour avoir un beau sourire et faire ressortir l'éclat de leurs dents. C'est le cas des Ivoiriennes. La pratique du noircissement des gencives est très ancienne en Afrique. Elle était en vogue chez les femmes Soninké (Mali, Sénégal et Mauritanie).

Au Rwanda ancien, pour avoir un beau sourire, les lèvres et les gencives étaient travaillées en conséquence en vue de leur donner une couleur noire. Certaines jeunes filles portaient un soin particulier à ces parties du corps en les frottant régulièrement avec des herbes spécifiques en vue de leur donner la couleur convoitée. « Avoir la bouche noire » était, pour une femme, un trait de beauté par excellence. Dans certaines familles, la couleur noire de la bouche était naturelle et leurs filles étaient de ce fait recherchées. Le proverbe rwandais dit à ce sujet : « La femme d'autrui a la bouche noire ». Elle est jolie et donc convoitée par les voisins.

Aujourd'hui avec l'apparition du SIDA, la pratique est risquée car il faut saigner la gencive avec des aiguilles non stérilisées pour ensuite y appliquer la poudre noire fabriquée artisanalement, ce qui augmente

le risque de contracter des maladies buccales de toutes sortes dues souvent aux infections ; sans parler des douleurs atroces que cette opération occasionne. Profitant des techniques modernes, certaines filles africaines n'hésitent pas à contacter des dentistes pour la pose d'une prothèse noirâtre pour se faire belle.

16.3. L'élargissement des lèvres buccales

Alors qu'au Rwanda les lèvres devaient être fines et que de grosses lèvres n'étaient pas appréciées chez une fille, chez les Mursis d'Éthiopie, les Saras du Tchad, les Vamé, les Mora et les Hourzo du Nord-Cameroun, les femmes de ces tribus portent le labret, appelé aussi plateau labial pouvant mesurer jusqu'à 25 centimètres de diamètre sur la lèvre inférieure ou supérieure. Il est formé d'un disque en pierre, en bois, ou en argile, qui sert à élargir la taille de la lèvre.

Connues sous le nom de « femmes à plateau », l'élargissement de leurs lèvres inférieures commence très tôt et l'orifice fait est agrandi d'année en année par l'introduction d'un disque de bois de plus en plus de grand diamètre. Le plateau décoré était porté lors de la présence du mari ou lors de grandes cérémonies.

La même chose peut être portée aux lobes des oreilles. Ces modifications corporelles ont généralement pour but la recherche du beau. Dans le même ordre d'idées, les scarifications ont supplanté les tatouages sur la peau et sont rentrées dans cette recherche effrénée de l'esthétique. Le peuple Omo à cheval sur l'Éthiopie, le Soudan et le Kenya, le corps est peint, de façon éphémère, par plaisir ou pour séduire.

Les dents devaient être blanches et régulièrement nettoyées à l'aide d'un petit morceau de bois. La dentition devait être complète. Une fille édentée n'était pas pratiquement mariable. Au sujet des ces mutilations à la recherche de la beauté, les Masaï et autres peuples apparentés allongeaient les lobes des oreilles auxquelles elles garnissaient des pendentifs de perles tressées.

16.4. Le pagne sexuel

Traditionnellement et pour des raisons de coquetterie, la femme sénégalaise portait des pagnes superposés sous son boubou. Leurs couleurs étaient agencées harmonieusement, de telle sorte que celles du pagne extérieur soient assorties avec la couleur du boubou. Ce petit pagne est appelé « béthio »⁴⁶ en langue wolof.

Chez les Toucouleurs, le petit pagne était noué autour des hanches pour jouer le rôle de talisman. Dans cette tribu, la fille qui a ses premières menstrues a l'obligation de porter le petit pagne qui doit la protéger contre le mauvais sort, mais également une façon de lui rappeler qu'elle doit garder jalousement sa virginité, le message

véhiculé étant qu'elle ne doit pas céder aux hommes qui veulent dénouer son pagne, sous entendu, pour accéder à son sexe.

Le petit pagne était également porté initialement lors des veillées nuptiales, des danses de tam tam,...

Avec l'évolution, ce petit morceau d'étoffe est devenu un des instruments de séduction notamment au Sénégal.

Une fois dans l'intimité, les femmes portent cette tenue traditionnelle, ce qui leur donne un aspect très sexy. Il porte d'ailleurs le nom de « pagne sexuel » avec différents motifs, dont certains représentent des scènes érotiques voire des positions sexuelles.

Il est noué autour de la taille, percé d'ouvertures et d'espaces vides, et laisse entrevoir les formes et la peau. On dirait un filet de pêche cousu de fils en coton de différentes couleurs allant du bleu au violet, en passant par le vert et le jaune.

La femme séductrice opère une sorte de streeptease en se mettant toute nue en dessous, d'une façon langoureuse et voluptueuse, après avoir noué le pagne sexuel autour des hanches qui s'ouvre alors comme une serviette. C'est tellement excitant que rares sont les hommes qui peuvent résister à cette invitation sensuelle.

Au Sénégal, le petit pagne est connu également sous les noms de « thiobé », « thiopet », « deudioul fii », « neel teck », « ma yeur li nga yor » ou « thiabi keur gi », entre autres. C'est souvent le titre d'une chanson d'amour en vogue. Les pagnes vendus changent selon la mode et les saisons.

16.5. Le baya ou le collier de perles

Le « baya »⁴⁷ est un collier de perles porté par les Africaines autour des hanches. Ce terme est d'origine Malinké. Il se traduit par « affléma » en Akan.

Traditionnellement, les femmes africaines utilisaient le "baya" pour soutenir le morceau de pagne (*le Kôdjo*) qu'elles portaient en guise de jupe. Le baya était cependant entouré de secrets transmis par la mère à sa fille. Il s'agissait des techniques pour garder son mari en le séduisant régulièrement à l'aide du baya. Ainsi, une des variantes de cette séduction était de parfumer le baya, chaque soir avant l'arrivée du mari, pour le retenir à la maison et l'emmener à désirer sa femme une fois au lit. De même, le baya fait de perles rouges, peut être porté avec un morceau de pagne court, le « pindal bêchô », une sorte de mini-jupe. Avec cette tenue légère, la nouvelle mariée virevolte autour de son mari pour éveiller son désir sexuel.

Chez les Akans, les mères conseillaient à leurs filles qui se préparaient au mariage de faire recours au baya, notamment en le portant avec des pagnes traditionnels (les *kita*) pour "doper" sexuellement leurs époux.

Le baya était également utilisé dans des cérémonies diverses et était alors porté selon les couleurs : le baya blanc était signe de pureté et de propreté. Il était porté par les jeunes filles vierges en quête de mariage. Le baya bleu ou noir devrait protéger la femme contre le mauvais sort.

Mis à jour pour perpétuer les traditions, le baya a connu une grande évolution. Il est utilisé aujourd'hui dans le cadre de la sensualité et de l'érotisme. Il revêt même un certain caractère aphrodisiaque et est ainsi porté par les femmes pour séduire les hommes.

Le baya est devenu un phénomène de société chez la gent féminine africaine. C'est un bijou que l'on s'arrache à coups de billets de banque dans des pays comme le Mali, le Sénégal, le Ghana, le Nigéria ... Certaines filles en rajoutent : pour pousser à fond la séduction, elles se promènent dans la rue le postérieur presque dénudé, pour que le baya soit visible.

Le baya se présente sous diverses formes selon la fonction à laquelle il est destiné :

- le Djadjal : il est le plus courant. Il est fait avec de petites perles.
- le Ferl : c'est un collier porté autour des reins et confectionné avec de grosses perles. Quand la femme qui les porte se déplace, elles font du bruit, ce qui attire ainsi des regards des hommes sur elle.
- le Pême : il est fait de perles fluorescentes qui scintillent dans le noir et guident ainsi le mari vers sa "proie". Le pême est connu sous le nom de « baya lumineux ».
- le Soupou-candja : ce terme signifie « sauce gombo » en Wolof. La sauce gombo est visqueuse, allusion aux liquides sexuels.
- le Môrô-môrô : c'est un collier avec des perles parfumés. Au lit, le parfum dégagé par le môrô-môrô donne au mari des envies de faire l'amour.

Loin des extravagances, le baya est encré dans la culture Zoulou en Afrique du Sud. Les femmes zouloues portent de grosses perles aux reins pour danser, ce qui leur permet de balancer leur postérieur dans des mouvements circulaires avec accompagnement du bruitage de perles en guise de percussion.

Au Sénégal, le « bin-bin » est une série de colliers que les femmes mettent autour de leurs hanches. Lorsque ces femmes marchent ou font l'amour, ces perles s'entrechoquent et font un bruit très excitant.

Ces colliers sont de différentes couleurs (rose, violet, bleu) et peuvent être dorés, fluorescents ou même faits traditionnellement en terre cuite.

Cette parure est dite également « bine-bine » ou « dial dialy ».

Au Sénégal, on y rencontre aussi le « diafounde » : pour séduire, les femmes font rembourrer leur postérieur avec des sortes de cuissards

en vue d'avoir de belles fesses bien rebondies.

En matière de séduction, on trouve au Sénégal tout un lexique :

Bekou Soukar : bec de sucre. Se dit d'un petit pagne dont la taille des mailles s'apparente à celle d'un carré de sucre

Bethio : petit pagne

Bin-Bin : perles

Dam thieré : tamis pour filtrer le couscous. Se dit d'un petit pagne tissé avec de petites mailles

Défar ba mou bakh : l'art de bien s'occuper de son homme

Dial Dially : ceintures faites avec de grosses perles initialement portées par les femmes matures.

Dogali : éreinter de plaisir. Littéralement : achever quelqu'un

Pobare : perle en poivre

Tey gua thiagua : aujourd'hui tu seras coquine

Salagne Salagne : astuces, coquinerie

Djaral foulanekeh : passe où tu veux (pagne tricoté avec de grand trous).

16.6. Les parfums

L'usage d'encens, de parfums et de laits corporels est très courant en Afrique. Au Sénégal, ils sont distillés dans les draps le soir, pour qu'ils réveillent la sensualité de l'homme. Le plus connu est l'odeur de « thiouraye », un encens aux vertus excitantes.

La production des parfums est l'affaire des spécialistes et a souvent recours aux produits exotiques et autres ingrédients nécessaires pour attirer l'homme.

La préparation de cet attirail parfumé requiert beaucoup de patience. Traditionnellement, les crèmes de beauté parfumées étaient fabriquées à partir des plantes aromatiques pilées, dont des morceaux de tronc, des écorces et des graines. La poudre obtenue était mélangée à du beurre de vache étalé sur un tissu au-dessus d'un feu doux fait de bois très fumigène. La fumée passait à travers ce dispositif et l'opération durait à peu près un mois. Le tissu bien imprégné était alors tordu et la crème coulait dans de petits récipients adaptés, provenant des courges. Le produit obtenu était dispatché dans de petits vases pour des besoins quotidiens. Il avait la faculté d'assouplir la peau et permettait d'éviter l'usage de l'eau à laquelle on avait recours le moins de fois possible pour laisser à la crème le temps d'agir sur le corps.

Pour avoir une peau douce, les femmes et les jeunes filles faisaient un usage fréquent des urines fermentées de vieille femme, en friction sur tout le corps. La peau rendue nette était passée à la pommade, puis doucement essuyée avec un bout de tissu végétal pour enlever l'excès. Certains vêtements faits en peau à l'usage des femmes étaient parfumés en les étendant, enduits de beurre, au-dessus des braises avec des aromates.

16.7. Le modelage des seins

Le soin des seins constitue une préoccupation de filles depuis le jeune âge. Au Rwanda traditionnel, déjà toute petite, la fille y appliquait de petits insectes pêchés dans des ruisseaux et dont les piqûres aux mamelons favorisaient, disait-on, le développement des seins. Dans certaines régions, cet insecte était tué et la dépouille appliquée sur de petites incisions que la fille se pratiquait sur la poitrine. A la puberté, la fille appliquait régulièrement le couvercle du panier ou de récipient à lait sur ses seins pour avoir un mamelon conique qui pointait comme cet ustensile. C'était également le cas lors des séances du « gukuna ». Chaque fille était munie de ce couvercle qu'elle appliquait sur ses seins, après des exercices d'élongation des nymphes.

La croyance populaire était d'avis que ce sont les seins qui chauffent le mari lors des rapports sexuels. Cependant, il ne fallait pas que ce développement recherché occasionne des seins trop volumineux. De gros seins pendants étaient propres à une femme ayant accouché trois ou quatre fois mais pas pour une jeune fille. Celle-ci devait avoir des seins fermes et bien constitués. Il n'était pas toujours facile d'avoir la forme voulue surtout qu'il n'y avait aucun système de soutien-gorge.

Pour éviter des seins trop volumineux, la fille posait sa poitrine sur le tabouret que venait de quitter son oncle maternel ou paternel et disait : « Garde ses seins pour moi, je te les demanderai au moment opportun » ; leur développement ralentirait ainsi. Des filles sans seins ou avec des seins à peine développés subissaient tous les malheurs du monde. Elles étaient rejetées et étaient même souvent mises à mort car elles étaient considérées comme pouvant être à l'origine des malheurs qui frappaient la société entière.

Si un homme touchait à l'un des seins de sa belle-sœur, celui-ci grandirait au détriment de l'autre. Pour rétablir l'équilibre, il devait également toucher sur l'autre sein. Ces manœuvres cadraient bien avec la liberté sexuelle reconnue entre une jeune fille et son beau-frère. Ces attouchements de seins ne pouvaient qu'être des préalables à l'acte sexuel.

Les seins droits et arrondis ou hémisphériques étaient prisés par de jeunes filles. Par contre chez les Thonga (Mozambique), les seins bien développés, à l'extrême, étaient recherchés. Les anthropologues du 18^e siècle rapportent que les jeunes filles Azande de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et de la République centrafricaine tiraient sur leurs seins pour qu'ils deviennent gros et longs. Des cas ont été observés où des seins pouvaient descendre jusqu'aux genoux.

En Afrique noire, de gros seins sont recherchés. Ils constituent un

trait de beauté. En Côte d'Ivoire, bon nombre de femmes font tout pour avoir une poitrine généreuse, très appréciée par leur partenaire. Des potions à boire ou des pommades à appliquer sur la région mammaire sont commercialisées dans certains quartiers d'Abidjan. Une belle femme est celle qui a de gros seins, bien développés.

On trouve dans le Guinness book des records (2012) que les plus gros seins naturels au monde font près de 25 kilos chacun, avec un tour de poitrine de 200 cm.

Chez les Djanjéros, une tribu de l'Ethiopie, on est convaincu que les seins servent à allaiter les enfants. Ainsi on pratique la mamillectomie sur des jeunes garçons, en coupant leurs mamelons, pour qu'ils ne ressemblent pas aux femmes.

Dans certaines tribus africaines, il existe une pratique barbare consistant à repasser les seins des jeunes filles en vue d'empêcher leur développement.

La poussée des seins est signe du début de la puberté pour les jeunes filles. Leurs mères, soi-disant pour les protéger contre le viol et les grossesses non désirées, aplatissent leurs seins avec des pierres et des coquilles de noix de coco brûlantes ou carrément avec des fers à repasser.

Le témoignage d'une Camerounaise dans les pages du Daily Mail de septembre 2013 donne la chair de poule. Il est facile de s'imaginer des douleurs que cela provoque chez la victime, sans parler de son avenir de future femme compromis car il lui sera incapable d'allaiter. Des complications ne sont pas exclues comme des kystes et des abcès sans parler de la défiguration permanente de la poitrine.

16.8. Le développement des fesses

Le développement des fesses ou stéatopygie est à la mode dans certaines capitales noires africaines.

Le terme stéatopygie vient de deux mots grecs : *steatos/graisse* et *pugê/fesse*, derrière. Une femme stéatopyge a des fesses d'une grande énormité due à un amas de graisse dans la région fessière. Considérée comme un trait de beauté dans bon nombre de cultures africaines, la stéatopygie est notamment caractéristique des femmes bochimanes et hottentotes d'Afrique australe, principalement au Botswana, en Namibie, en Afrique du Sud et en Angola. Dans la région des Grands Lacs notamment chez les Hima au Sud de l'Ouganda, il existait une forme de stéatopygie.

Pour séduire, les dames de la haute hiérarchie adoptaient, après de longs entraînements, une démarche élégante, exécutée en se déhanchant. Elles se livraient, pour ce faire, à des exercices visant notamment à développer des fesses. Dans toute cette région comme chez les Hottentots et les Bochimans, la stéatopygie s'accompagnait de

l'élongation de petites lèvres vulvaires.

Actuellement, dans bon nombre de pays africains, des fesses développées et bien rondes sont appréciées par des hommes et constituent toujours une marque de beauté.

A Abidjan en Côte d'Ivoire, les femmes et les filles font la course au développement de leur postérieur. Etre une « bobaraba » est à la mode.

Le terme « bobaraba » est une expression malinké pour désigner les grosses fesses (*botcho* en nouchi, *kigba* en mooré). Selon une certaine perception, une belle femme doit avoir des fesses bombées, imposantes, protubérantes, etc. Des sommes colossales sont dépensées pour y arriver : achat de boissons faites à base de mixtures des feuilles et d'écorces d'arbres et de racines, séances de massage, des pommades, des injections, des comprimés à avaler, des suppositoires, etc.

Dans cette course effrénée aux fesses volumineuses, rien n'est épargné. Certaines filles et femmes se massent avec des crèmes à base de salive d'escargot, utilisent des suppositoires d'huile de foie de morue ou s'introduisent un bouillon de cubes Maggi par voie anale. On a aussi le "C4" (allusion faite à un type d'explosif) utilisé à Abidjan (Côte d'Ivoire), tandis que les Kinois (RD-Congo) préfèrent le Deca-Durabolin, un stéroïde, produit miracle pour grossir et donc gonfler les muscles fessiers⁴⁸.

Des collants moulants et rembourrés avec de la mousse au niveau des fesses permettent aux femmes d'afficher de jolies fesses rebondies. Ils sont vendus comme de petits pains dans des capitales africaines⁴⁹.

La dangérosité de tous ces traitements est évidente. Des spécialistes soulignent par exemple que le bouillon de cubes, du fait de sa forte teneur en sel, peut être corrosif pour les muqueuses et entraîner des infections. Des cas ont été rapportés où cette médication non contrôlée a effectivement produit des effets contraires dont des nécroses du muscle fessier.

16.9. Le lo lambe

Le lo lambé est un rite pratiqué jadis chez les Lawbé du Sénégal. Les hommes partaient pour plusieurs jours faire du commerce dans d'autres contrées. A leur retour, ils étaient accueillis par leurs femmes qui tapissaient l'entrée du village par des pagnes et exécutaient des danses érotiques pour aiguïser l'appétit sexuel de leurs époux qui étaient ainsi invités à faire l'amour dont ils avaient été privés à cause de ces voyages.

16.10. L'engraissement

Alors que la ligne est actuellement recherchée et que souvent des filles et des femmes essaient tous les régimes, dépensent des sommes

folles ou recourent même à la chirurgie pour perdre du poids, chez les Maures (Mauritanie, sud du Maroc, le Sahara occidental, et le Sénégal), traditionnellement, la fille issue d'une famille noble ou aisée subissait un traitement d'engraissement.

Pratique ancestrale, le gavage est une certaine perception de la beauté qui veut qu'une femme belle doit être obèse, avec un teint clair, des épaules larges, une croupe abondante et un sexe étroit.

Les séances de gavage commencent vers 9-10 ans. Selon la croyance populaire, une fillette engraisée constitue un indice de richesse pour les parents ; elle est plus séduisante et peut alors prétendre au mariage. Quand la femme a un embonpoint, c'est signe que son mari est riche ; à cause de son poids, elle est oisive et donc peut se payer des servantes.

L'engraissement est effectué par une vieille nourrice expérimentée qui prend la fillette chez elle ou dans une tente dressée à cet effet. Son travail consiste à faire boire à la fille, de façon progressive, jusqu'à 15 voire 20 litres de lait chaque jour. Parfois, cette quantité de liquide est accompagnée de Calebasses de beurre fondu et de gâteaux.

Au début, cela commence par des méthodes douces, mais au fur et à mesure, la fillette ne pouvant plus ingurgiter la dose journalière, est littéralement torturée (coups de bâtons, pincements des orteils à l'aide de deux morceaux de bois,...). La nourrice fait souvent appel aux bergers qui viennent battre la victime. Si elle résiste, sa bouche est ouverte par force ou du lait y est versé au moment où elle ouvre la bouche en criant de douleur. La patiente doit respecter les consignes de la nourrice : éviter la marche et ne pas s'exposer au soleil.

Au bout de plus ou moins trois mois, le résultat est atteint s'il est perceptible que la fille est bien "irriguée", c'est-à-dire, massive, gonflée, somnolente, avec une peau distendue et striée, une démarche molle en balançant lentement les hanches et la croupe. Elle est alors dite gracieuse à l'opposé d'une femme svelte comparée à une "perforée", c'est-à-dire celle dont les jambes laissent passer de la lumière⁵⁰.

Dans les récits maures, une belle femme a une gencive noire obtenue souvent en la colorant avec une écorce de noyer, des lèvres charnues, le nombril rentré, la poitrine dégagée et large, un ventre avec 3 plis, un pubis vaste et plat, des fesses rebondies et frémissantes, des cuisses comme des collines, la chair tremblante à cause de l'embonpoint, etc.⁵¹.

Le gavage (*blûh*) avait un autre but : limiter le désir sexuel de la femme. L'ablation du clitoris avait fait en sorte que la fille ne soit pas "chaude", la suite logique est d'alors gaver cette dernière avec du lait pour qu'elle ne soit pas "salée".

Par ailleurs, l'engraissement permettait d'avoir un contrôle sur les

femmes, dont le déplacement était limité par leur masse corporelle. Ainsi les hommes s'assuraient de leur bonne conduite⁵².

La pratique du gavage des fillettes est en déperdition vu ses effets nocifs dénoncés par une campagne de sensibilisation tous azimuts, mais certaines femmes continuent à faire de l'autogavage pour être au standard apprécié par les hommes. Elles recourent à une alimentation riche en graisses ou prennent des médicaments destinés à engraisser le bétail.

Chapitre 17. Les interdits sexuels

Les croyances populaires africaines font de la sexualité un sujet tabou. Dans ce domaine, des mécanismes faits d'interdits divers ont été mis en place pour encadrer la relation entre ce qui est permis et ce qui est prohibé.

17.1. Les tabous sexuels

Au Rwanda ancien, une série de tabous était prescrite au couple par la coutume. Ainsi, la femme ne pouvait se dévêtir ailleurs que dans sa hutte ou dans les annexes de celle-ci. Ce tabou était, en fait, une façon de lui interdire d'éventuelles relations extraconjugales.

La femme qui avait cassé la courge à baratter ou qui avait brisé, même involontairement, la pierre à moudre ou la pierre à aiguiser ne pouvait avoir des rapports conjugaux avant d'être exorcisée. Sinon elle risquait de provoquer sa mort et celle de son mari. Une façon de cultiver chez la femme l'attention et la méticulosité. Dans la tradition rwandaise, si une fille cassait souvent des objets, cette maladresse était interprétée comme un signe que la gaffeuse avait envie de se marier. Elle devait l'être dans les meilleurs délais.

Il était interdit à la femme de consommer le pis d'une vache et les organes génitaux du bétail. Elle n'aurait plus de lait et son mari serait frappé d'impuissance. Une façon traditionnelle d'entretenir, sans aucun doute, le mythe autour de ce qui avait trait au sexe.

Après avoir bu de la bière, la femme ne pouvait pas se livrer à des rapports sexuels adultérins, sinon son mari en mourrait. L'ébriété constituant un état favorable aux libertinages sexuels, la femme était ainsi prévenue par la coutume contre ce danger.

La femme ne pouvait pas partager sa pipe allumée avec un autre homme que le sien. Ce geste, chargé érotiquement, était interdit à la femme pour lui éviter des relations adultérines. De fait, de la bonne bière et du bon tabac constituaient un beau préalable, une mise en train de l'acte sexuel.

Dans sa façon de s'asseoir, la femme devait étendre les jambes ; s'asseoir les genoux relevés était prohibé. Sans sous-vêtement, cette position risquait de mettre à nu son intimité.

Si deux femmes étaient dans un même lit, elles ne pouvaient pas se tourner l'une vers l'autre ; elles devaient dormir dos à dos jusqu'au petit matin, sinon leurs maris en subiraient les mauvaises conséquences. L'homosexualité était presque inconnue ; la coutume faisait tout pour ne pas la favoriser.

La femme ne devait jamais enjamber son mari au lit ; celui-ci deviendrait impuissant. Le respect de l'homme était une valeur inculquée par la mère à sa fille depuis l'enfance.

De son côté, l'homme ne pouvait dormir avec un cache-sexe ou les mains placées entre ses cuisses. Cela entraînerait la mort imminente de la femme. Pour favoriser le désir chez sa femme, la coutume avait fait en sorte que l'homme dorme tout nu et les bras disponibles pour une étreinte, à tout moment, avec sa femme.

Il était dangereux pour l'homme d'épouser une femme qui avait de la barbe, ou bien qui était dépourvue de poils du pubis, voire sans seins ou appartenant au clan des « Abashingwe ». Toutes ces femmes pouvaient porter malheur à leurs maris. Une fille sans seins était mise à mort, car elle était supposée provoquer des malheurs dans la société. Si elle échappait à ce triste sort, elle ne trouvait pas de mari et mourait célibataire.

Si la tradition insiste sur les seins chez une femme, la logique est facile à saisir. On se marie pour avoir des enfants. Et les enfants, pour survivre, doivent avoir du lait maternel. Il n'y avait pas encore de lait artificiel. D'où toute l'importance accordée à cette partie du corps féminin.

Quant aux « Abashingwe », il s'agit d'un des clans du Rwanda. Leurs filles étaient réputées pour leur beauté, mais aussi reconnues comme porteuses de poisse.

La recherche d'une femme érotisée, munie de tous les attributs de la féminité, était encouragée par la coutume.

Pour amener l'homme à plus de responsabilité familiale, il lui était interdit d'aller à la chasse si sa femme était enceinte, ou de prendre une seconde épouse si son premier enfant n'avait pas encore poussé les dents. Il ne pouvait non plus creuser une tombe si sa femme était enceinte, le principe étant que la mort appelle la mort.

Un homme n'ayant pas encore d'enfant, ou n'ayant qu'un enfant et n'en ayant encore perdu aucun, ne pouvait pas avoir de rapports sexuels avec une femme qui avait déjà perdu un enfant. Des situations de concubinage lui étaient ainsi limitées.

L'homme avait l'obligation de respecter tous les signes de maternité et autres symboles de la femme : il ne devait jamais enjamber la ceinture de sa femme ou la peau qui servait à porter l'enfant sur le dos, ni frapper sa femme avec une spatule, ni faire le lit quand la femme était là. Tout cela était supposé entraîner la mort de la femme.

Un couple ne pouvait pas avoir de rapports conjugaux alors qu'une hutte brûlait dans le voisinage. L'enfant qui naîtrait serait albinos (un tel enfant était tué souvent à la naissance). Il est évident que la priorité devait être le secours du voisin éprouvé. De même, dans un

village où la foudre avait frappé une personne, les hommes devaient d'abord prendre des médicaments avant d'avoir des relations sexuelles avec leurs femmes, sinon ils seraient frappés de maladies de la peau. C'était également une façon d'obliger le couple à compatir aux malheurs des victimes.

Il était défendu aux porteurs de certaines maladies mentales ou déficiences physiologiques graves de se marier. Il s'agit notamment des lépreux, des aliénés mentaux, des tuberculeux, des impuissants et des débiles profonds. La coutume voulait éviter la naissance d'enfants non viables.

A y regarder de près, les prohibitions ci-haut citées laissaient très peu de marge de manœuvre au couple, et surtout à l'homme, de tomber dans des travers sexuels.

Chez les potiers Abanou de l'Afrique de l'Ouest, les femmes devaient s'abstenir de toute relation sexuelle durant tout le processus de fabrication des pots, soit dès le moment où elles allaient chercher de l'argile jusqu'à la finition des vases par leur cuisson. Sinon, elles casseraient.

Les hommes Ababua de la République démocratique du Congo (RDC) s'abstenaient des relations sexuelles avant et pendant la chasse ou la guerre sinon le gibier ne se manifesterait pas ou la guerre serait perdue.

Les habitants du bassin des fleuves Sénégal et Gambie devaient observer une abstinence sexuelle au moins quatre jours avant le début de la saison culturale, quitte à les reprendre sitôt après que les graines aient été semées, ce qui devait favoriser leur sortie de la terre et leur germination.

17.2. L'inceste

Le terme « inceste » vient du latin « *incestus* » qui signifie « *non chaste* ». Il s'agit des rapports sexuels entre tous ceux qui ont une relation de parenté proche notamment entre un père et sa fille, entre une mère et son fils ou entre un frère et sa sœur.

Les relations sexuelles qualifiées d'incestueuses ont existé depuis la nuit des temps. Elles restent appréhendées différemment selon les époques et selon les peuples.

Certains peuples distinguent l'inceste du premier et du deuxième niveau selon le degré de parenté.

En Afrique, pour bon nombre de populations au sud du Sahara, l'inceste est un acte qui dépasse l'entendement tel qu'il est considéré comme le résultat d'une sorcellerie. Dans ces pays, la croyance populaire véhicule que les relations sexuelles incestueuses sont d'une gravité que quand elles ont lieu, elles entraînent les malheurs de toutes sortes dans le village : stérilité des femmes, infécondité des

animaux, catastrophes naturels, mauvaises récoltes, manque de gibier pour les chasseurs, épidémies de toutes sortes, voire extinction progressive du clan. Selon les recherches faites par l'ethnopsychanalyste Etsianat Ongongh-Essali, cela est vrai dans la représentation des communautés tribales comme les Kongos d'Angola, les Batékés du bassin du Congo, les Bagangoulous du Gabon, etc.⁵³. Les Samos du Burkina-Faso considéraient même comme inceste le fait que deux sœurs se mariaient avec un même homme⁵⁴. Pour souligner le caractère animal de ce geste, ils qualifient l'inceste de « chiennerie »⁵⁵.

Chez les Ashanti, l'inceste était considéré comme une transgression des lois de l'univers. Seule la suppression du coupable pouvait sauver la tribu ou le clan ; l'inceste était donc puni de mort⁵⁶. Il en est de même chez les Beti du Cameroun où briser le tabou de l'inceste était considéré comme un crime de sang⁵⁷.

Chez certains peuples africains, l'inceste était permis pour des raisons diverses notamment celles liées à des rites initiatiques, des pratiques magico - religieuses, de sorcellerie ou de perpétuation du pouvoir entre des lignages royaux.

Ainsi en Egypte antique, un mariage entre un frère et sa sœur héritière permettait au garçon d'accéder au trône et s'élever par exemple au rang de pharaon, tandis que chez les Beti du Cameroun, comme l'écrit

Ferdinand Ezembé⁵⁸, un « grand sorcier » ou « grand savant maître de la nuit », était quelqu'un qui avait brisé le tabou en une relation sexuelle incestueuse avec sa mère. Cela s'observe également dans la mythologie rwandaise : le dieu Lyangombe avait épousé sa mère.

Alors que chez des peuples de la région des Grands Lacs africains le couple incestueux était couvert d'opprobre, déchu des prérogatives parentales ou même exilé vers des contrées lointaines pour refaire la vie loin de ceux qui connaissent leur histoire. Chez d'autres, une certaine tolérance était observée. Ainsi par exemple chez les Béti du Cameroun, les partenaires incestueux étaient soumis à des rites de purification notamment en se confessant leurs forfaits auprès du chef de tribu qui leur donnait ensuite une absolution puis lavées dans une rivière⁵⁹.

Par contre la royauté et l'inceste faisaient bon ménage dans certaines régions africaines. Chez les Zandé, le roi pouvait épouser sa sœur ou sa fille.

Au Rwanda ancien, les rapports sexuels incestueux concernaient notamment ceux entre une fille et son père ou entre une mère et son fils. Les rares cas d'inceste connus sont relatés dans des récits mythiques comme celui du dieu Lyangombe qui aurait eu un enfant avec sa mère. Anicet Kashamura⁶⁰ souligne même que de nombreux

mythes expriment le caractère sacré de l'inceste et son rôle aux origines de la monarchie, tant au Rwanda que dans les autres royaumes de la région des Grands Lacs africains. L'inceste y est représenté comme une relation préférentielle pour perpétuer la lignée royale. Le caractère sacré de la monarchie tirait son origine du Ciel et se perpétuait par l'inceste. Dans cette conception le sacré, l'inceste et la monarchie étaient inséparables⁶¹.

Les rapports sexuels entre une sœur et son frère, ou entre une nièce et ses oncles, étaient incestueux donc interdits. Les relations entre une nièce et son oncle étaient caractérisées par une très grande susceptibilité. Un oncle ne pouvait rien refuser à sa nièce. Pour devancer, il devait lui donner un cadeau chaque fois que l'occasion de la rencontrer se présentait. Il ne devait jamais la faire pleurer, sous aucun prétexte. Le juron : « Que j'aie des rapports sexuels avec une nièce » était le plus grave qu'un homme pouvait prononcer. Cette interdiction était également de règle entre un neveu et ses tantes.

Étaient également prohibées les relations sexuelles entre un homme et la fille, même majeure, d'un voisin ayant le même âge que lui. Celui-ci considérait la fille comme son enfant car ayant le même âge que ses propres enfants. Une union quelconque avec elle équivaldrait donc à « déshabiller l'enfant », c'est-à-dire avoir des relations sexuelles incestueuses avec sa fille. Cette « perversion » était admise par contre dans le cas des « filles offertes » aux représentants de Ryangombe (Lyangombe), pratique en vigueur surtout dans les régions du Nord du Rwanda. L'objectif de cette offrande était de solliciter la protection des dieux. Quel que soit l'âge du représentant du dieu Ryangombe (Lyangombe), la fille devait lui « bourrer la pipe ». Les personnes âgées, une fois au lit, le soir, devaient fumer la pipe avant de s'endormir. C'était le rôle de la femme de chercher la pipe de son mari et de le lui apporter au lit. L'homme, après avoir tiré quelques bouffées, enlaçait sa femme et lui faisait l'amour.

Les enfants nés des unions incestueuses avaient un nom spécial : « inyamacugane » (les intra-croisés). Il s'agit en fait d'un mot emprunté chez les éleveurs qui, pour améliorer la race du bétail, évitaient de croiser les animaux issus d'un même géniteur.

Maquet⁶² a recensé les différentes catégories de personnes qui ne pouvaient pas se marier entre elles à cause de leurs liens de consanguinité ou d'affinité. Braver cette interdiction équivalait ni plus ni moins à commettre l'inceste. Ainsi, les descendants dans la lignée patrilinéaire d'un ancêtre commun ne pouvaient pas se marier entre eux. Ce tabou s'appliquait au groupe de parenté maternelle, car ce serait horrible et contre nature d'envisager une relation conjugale entre une mère et ses descendants, ainsi qu'à toutes les personnes assimilées à la mère, comme ses sœurs et ses cousins parallèles. Cette

prohibition s'appliquait également aux beaux-parents : un homme ne pouvait avoir de relations sexuelles avec sa femme et avec la mère de celle-ci. Tous les parents assimilés à la belle-mère se trouvaient dans la catégorie prohibée. Rentrent également dans cette dernière catégorie les nièces et les petites-nièces sororales. Une extension de ce tabou concernait les époux des oncles et des tantes, car le conjoint d'une tante était considéré comme un oncle et vice-versa. J.J. Maquet était arrivé à la conclusion que la transgression des tabous de mariage et de relations sexuelles avait parfois le but ou la fonction de garder une certaine cohésion à l'intérieur du groupe des parents par consanguinité et affinité, en empêchant que ne naissent des rivalités et conséquemment des éclatements de lignages.

Quelques exceptions méritent cependant d'être signalées. Dans des familles pauvres où le jeune avait de la peine à trouver la dot, un mariage lui était arrangé avec sa cousine croisée du côté maternel.

La notion de « cousins croisés » est très étendue. Les cousins croisés peuvent être notamment, selon les peuples, les enfants d'un homme et ceux de sa sœur ou de son frère, les enfants d'une femme et ceux de sa sœur ou de son frère. Par ailleurs, la coutume du mariage entre cousins croisés n'est pas que rwandaise. Elle se retrouve dans plusieurs régions du globe comme en Inde, dans plusieurs tribus d'Australie, de Sibérie et d'Amérique. Mais, constate l'auteur, c'est en Afrique qu'elle est le plus largement répandue, notamment parmi les populations soudanaises, des Peuls de la Guinée et des Tutsi du Rwanda, ainsi que parmi certaines tribus bantoues tant de l'Afrique du Sud que de la région des Grands Lacs.

Au Rwanda, dans le cas d'un mariage entre cousins, la dot n'était pas exigée ou alors, si dot il y avait, elle n'était pas élevée. En principe, la vie familiale était plus intime et plus harmonieuse dans de tels mariages et il y avait moins de difficultés de cohabitation entre la femme et sa belle-mère, celle-ci ayant pour bru sa propre nièce.

Le mariage entre les cousins relevait d'une certaine subtilité de la culture rwandaise. Une fille pouvait aller chercher le mari dans la famille dans laquelle s'est mariée la sœur de son père. Elle pouvait donc épouser le fils de la sœur de son père, qui est son cousin croisé. L'inverse n'était pas faisable car « une fille ne peut revenir dans la maison ». Le mariage entre une fille et le fils du frère de son père ne pouvait pas être arrangé. Sinon, ce serait « un retour à la maison », dans la lignée paternelle, le système familial rwandais étant patriarcal. Une autre raison tient au statut de la « nièce » par rapport à son oncle. Comme nous l'avons vu, entre un oncle et sa nièce, il y avait un code de conduite à observer. L'oncle ne devait en aucune façon effectuer un geste pouvant contrarier ou irriter sa nièce. Si celle-ci devenait sa bru, cette précaution serait difficile à observer, vu qu'ils devraient se

côtoyer à longueur de journée, la maison du nouveau couple n'étant pas loin de celle des parents. En outre, les relations sexuelles entre un oncle et sa nièce étaient prohibées. Or, certains beaux-parents faisaient des avances à leurs belles-filles. Pour éviter la transgression éventuelle d'un tabou, le mariage décrit plus haut était interdit.

Le mariage entre cousins croisés devait éviter de tomber dans une union considérée comme incestueuse par la coutume. Ainsi, le mariage entre les enfants d'une femme et ceux de sa sœur n'était pas non plus possible. Car cette dernière ne pouvait jamais, selon la coutume, se refuser au mari de sa sœur si l'occasion se présentait. L'un ou l'autre de ses enfants et ceux de sa sœur seraient donc considérés, de ce fait, comme pouvant être éventuellement issus d'un même géniteur. Ils seraient alors plus des frères et des sœurs que des cousins. Le mariage entre eux était donc déconseillé.

Par contre, le mariage était possible entre les enfants d'une femme et ceux de son frère. Les relations sexuelles entre un homme et sa sœur étant prohibées, il n'y avait aucune probabilité que leurs enfants partagent un même géniteur. Ils appartenaient à des clans et des lignées différents. Le principe du « non-retour de la fille à la maison » s'appliquait évidemment.

D'une manière générale cependant, les relations sexuelles entre un cousin et une cousine étaient tolérées. Une liberté sexuelle était même carrément reconnue par la tradition entre cousins croisés. On la désignait pudiquement par le terme « se jeter le cousinage ». L'expression signifie « se taquiner entre cousins, entre les personnes du même âge ». Le garçon, devenu jeune homme, était encouragé à fréquenter ses cousines croisées mariées afin qu'elles lui donnent des leçons sur la sexualité, théoriquement et pratiquement.

Dans la société matrilineaire des Akans (Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin), les mariages entre cousins croisés sont légion dans le but de favoriser l'exogamie. Pour ce peuple, une attention particulière est observée pour ces unions pour éviter de commettre l'inceste. Ainsi, les cousins parallèles, c'est-à-dire l'enfant d'une tante maternelle ou d'un oncle paternel, ne peuvent pas se marier entre eux. Ils sont considérés comme frère et sœur alors que dans le cas des cousins croisés, il s'agit de l'enfant du frère de sa mère ou de la sœur de son père⁶³.

Dans le domaine des rapports sexuels, la consanguinité était, à tous les degrés de la lignée masculine, une cause d'empêchement au mariage. Il était admis par la coutume qu'à partir de la troisième génération, les barrières au mariage étaient de plus en plus levées ou parfois n'étaient pas prises en considération.

17.3. La sexualité durant le deuil

En Afrique noire, d'une manière générale, il était interdit d'avoir

une copulation durant les périodes de deuil. Il ne pouvait y avoir de coït après la mort du père ou de la mère du mari. La période d'abstinence pouvait atteindre trois mois au Rwanda ancien. Elle était de plus ou moins un mois après la mort d'un enfant de l'épouse, de un à trois mois pour un des époux survivant, lorsque l'un des époux était mort. L'abstinence était surtout recommandée à l'homme polygame après la mort d'une de ses épouses. Durant le deuil, cette abstinence était totale. Ne pas observer cette coutume se manifestait par « une dermatose ». J-J. Maquet⁶⁴ nous apprend que la signification de ces prohibitions n'était pas seulement de renoncer à prendre du plaisir alors qu'il fallait ressentir de la peine, mais un signe d'une certaine participation symbolique dans cet événement qui affectait la lignée.

Tout ce qui avait trait au sexe était prohibé pendant les périodes de deuil. L'on ne pouvait pas se raser les poils du pubis. L'homme ne pouvait pas uriner sur le sol là où les femmes avaient uriné et vice versa, ni uriner dans un trou ou dans une cassure du sol. Tout cela équivalait, ni plus ni moins, à avoir des rapports sexuels. Pendant le deuil, aucun mâle ne devait s'asseoir sur une chaise, car, après lui, celle-ci pouvait être utilisée par une femme ou une fille, ce qui était considéré comme une rencontre des deux sexes. Il fallait éloigner par tous les moyens l'idée de faire l'amour.

Si l'enfant poussait la première dent pendant la période de deuil, la copulation rituelle qui avait lieu à cette occasion n'était pas faite et aucun rappel ne pouvait avoir lieu.

Une abstinence sexuelle de quatre à six mois devait être faite à la mort du roi. Tous les Rwandais devaient observer ce prescrit. M. Pauwels estime cette période à quatre mois pour le roi et à deux mois pour un chef de province.

Même les taureaux étaient séparés des vaches et les béliers des brebis. Il est à penser que si on empêchait même les animaux de s'accoupler, c'était pour exprimer symboliquement l'idée de la mort de la communauté plutôt que pour empêcher de jouir d'un certain plaisir.

Quand un couple perdait un enfant, la femme était soumise à un tas de rites destinés à éviter un autre décès éventuel. On pilait des feuilles d'arbres sauvages spécifiques. La pâte était donnée à la femme qui allait dans un endroit retiré, se déshabillait et l'enfonçait dans son vagin. Elle la retirait et venait la déposer sur la dépouille mortelle de son enfant. Si le cortège funèbre était parti pour l'enterrement, la femme jetait cette pâte dans la direction où la tombe avait été creusée. Elle ne pouvait se livrer à aucune activité avant qu'elle n'ait eu des relations sexuelles rituelles pour « éviter la mort ». Elle ne pouvait pas, par exemple toucher aux autres enfants car ils risqueraient la mort. Même si elle allaitait, l'enfant ne pouvait plus téter. Elle ne pouvait pas partager un repas avec qui que ce soit car « elle lui transmettrait la

mort ». Cet « acte conjugal plutôt incomplet » et exceptionnel - car l'abstinence était de règle pendant le deuil - était fait directement, sitôt que le cortège funéraire revenait de l'enterrement. La copulation avait lieu sur une vieille natte étendue par terre et non sur le lit conjugal.

Si le mari était absent, il était remplacé par un des membres de sa famille, comme l'un des frères du mari, l'un des cousins parallèles du mari ou le parrain mystique de la famille. S'il n'y avait personne pour ce rite, la femme prenait des breuvages prévus à cet effet. La natte ayant servi à la copulation était brûlée et la cendre jetée dans un trou à ordures ou dans une termitière. L'abstinence était alors rigoureusement observée jusqu'à ce que « la bonne menstruation survienne ».

Les règles survenues après la mort d'un enfant avaient un nom bien évocateur « amabi », signifiant que ce sang était impur et porteur de malheur. Les relations sexuelles étaient suspendues jusqu'à la venue d'autres règles qui étaient considérées cette fois-ci comme du « bon sang ». La période d'abstinence étant longue, il arrivait que le mari, en état d'ébriété par exemple, brave ce tabou et se livre aux rapports sexuels avec sa femme. Si, par malheur, la femme concevait pendant cette période de deuil, l'enfant était dit « enfant de malheur ». Il était en principe condamné à mort. Il devait être abandonné dans un endroit désert après sa naissance, pour éviter qu'il ne provoque des malheurs à la famille. Maquet⁶⁵ explique qu'un enfant conçu dans ces conditions ne pouvait être qu'un porte-malheur et qu'on le faisait disparaître en l'abandonnant dans un marais ; l'avortement pouvait même être provoqué.

Le rite d'« éviter la mort » était si important que même une femme divorcée avait l'obligation de rejoindre le père de l'enfant pour une copulation rituelle symbolique. Si le couple divorcé s'était remarié chacun de son côté, rien ne pouvait empêcher cette rencontre, car son omission exposerait chacun aux malheurs de toutes sortes. Dans le cas extrême où les retrouvailles ne pouvaient se faire, la femme comme le mari, accomplissait un autre rite consistant à uriner dans un étui fait d'écorce d'un arbuste dont la sève a une grande viscosité, que l'on jetait ensuite dans un trou creusé entre des rochers.

A la mort d'un parent, et directement après l'enterrement, toutes ses filles mariées devaient faire des relations sexuelles rituelles d'« en terminer pour le parent ». Elles avaient pour but de « chasser la mort et la stérilité ».

Dans le cas où la fille n'était pas encore mariée, mais qu'elle avait été demandée en mariage, elle était emmenée chez son fiancé. Des cérémonies sommaires de mariage étaient arrangées pour qu'elle puisse avoir des relations sexuelles rituelles à cette occasion. Une

jeune fille encore célibataire quittait la maison familiale et allait vivre chez le parrain mystique jusqu'à la fin du deuil. Quant aux garçons et aux petites filles, ils étaient associés aux cérémonies funéraires dans la famille même. Ces relations sexuelles constituent une exception, car l'abstinence était de règle jusqu'à la levée officielle du deuil. Pour un homme qui venait de perdre un de ses parents, aucune exception ne lui était permise. Il devait s'abstenir de l'acte sexuel jusqu'à la fin du deuil. Violer cette prescription équivalait à « manger son parent encore tout chaud, tout cru ». Cela devrait, selon la coutume, provoquer la mort ou alors le contrevenant attraperait la lèpre.

Chaque femme avait l'obligation, où qu'elle se trouvât, d'observer le deuil de celui qui l'avait épousée avec la couronne d'herbes, véritable scellé de mariage. Une période de restriction plus ou moins longue était suivie par des cérémonies de détente au cours desquelles la veuve « était blanchie » par un des frères du mari ou, à défaut, par un autre membre de la famille. Une litanie de cérémonies précédaient ce rite : rasage des cheveux, de la barbe, des poils des aisselles, du pubis et de l'anus ; récitation des incantations en invoquant les esprits des trépassés et la cérémonie de « vomir la mort ». Le tout baignait dans un climat plutôt de fête qui devait durer toute la journée. C'est au petit matin, au premier chant du coq, qu'avait lieu le rite de blanchir la veuve. L'homme, muni d'une petite cloche, invitait la veuve au lit et lui faisait l'amour. C'est le rite de « blanchir une veuve ». Quand l'acte sexuel était terminé, l'homme sonnait la cloche et toute l'assistance applaudissait et clamait des cris de joie. Tous les hommes présents à ce moment étaient invités, à tour de rôle, en commençant par le plus âgé, à aller sur le même lit pour des rapports sexuels avec leurs femmes.

S'il y avait un homme polygame dans l'assistance, il devait faire l'amour avec toutes ses épouses en commençant par la plus âgée d'entre elles. Chaque homme, avant d'inviter sa femme à cette copulation rituelle, devait commencer par lui donner un petit cadeau. Les jeunes gens ayant des poils du pubis recevaient une femme expérimentée pour cette copulation rituelle. Les tout petits recevaient une sorte de « nettoyage » approprié.

La copulation « de blanchir la veuve » souffrait d'une seule exception. Quelques rares femmes, pour des raisons diverses comme la vieillesse, ne pouvaient pas se prêter à cette copulation rituelle. Dans ce cas, on cherchait un homme étranger à la famille. On recueillait ses urines dans un étui de bambou. La veuve les versait sur la chaise et s'asseyait dessus en prononçant des incantations spécifiques. C'était un simulacre de relations sexuelles.

Chez les Kongos, une tribu présente en nombre en République Démocratique du Congo (RDC), alors que l'homme pouvait se remarier

après le décès de sa femme, sans délais et moyennant certains rites, la coutume exigeait à la veuve de faire le deuil de un à deux ans. Il en était de même chez les Zandé, un peuple présent en République démocratique du Congo, dans l'Ouest du Soudan du Sud et en République centrafricaine (RCA). Les veuves étaient soumises à l'obligation de faire de rapports sexuels un an après la mort de leur époux pour que l'esprit revenant du conjoint ne puisse faire des victimes parmi les nouveaux soupirants.

Ailleurs les cérémonies de lever de deuil sont une occasion de fêtes au cours desquelles la veuve retrouvait sa vie sexuelle en s'adonnant au coït rituel pour lever tous les interdits. C'est le cas chez les Amba, un peuple à cheval en sur la République Démocratique du Congo (RDC) et de l'Ouganda.

Comme au Rwanda, le lévirat, coutume consistant en l'obligation, pour la veuve, d'épouser le frère de son mari, est d'usage courant dans bon nombre des pays d'Afrique noire.

Chapitre 18. Les mutilations sexuelles

Les mutilations sexuelles les plus en vogue en Afrique sont les mutilations génitales féminines (MGF). Elles consistent en l'ablation de tout ou d'une partie des organes génitaux externes féminins⁶⁶, ou toute autre intervention causant leur lésion comme la ponction, le percement, l'incision, la scarification et la cautérisation.

Pratiques ancestrales, les MGF se justifiaient comme permettant entre autres à la femme d'être reconnue dans la communauté. Aujourd'hui encore, une femme non excisée est considérée par l'entourage comme impure, une prostituée, incapable de maîtriser ses pulsions sexuelles. Elle n'est pas mariable car les hommes pensent qu'elle est encline à être infidèle. Dans de nombreuses sociétés, cela va plus loin car même les enfants issus d'un mariage avec une femme non excisée sont considérés comme des bâtards.

Les MGF englobent la clitoridectomie qui est une ablation partielle ou totale du clitoris ou de son gland ; l'excision proprement dite, qui, en plus du clitoris, procède à l'ablation partielle ou totale des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres ; la circoncision pharaonique ou infibulation qui consiste en une ablation du clitoris avec la suture ou le rétrécissement de l'orifice vaginal. Elle est pratiquée principalement en Somalie, en Erythrée, au Soudan et en Ethiopie. Quant à l'introcision, elle vise à élargir l'orifice vaginal en la déchirant soit avec des doigts ou des lames jusque même à fendre le périnée. Il s'agit alors de dégager un espace suffisant en vue de replier le clitoris dans le vagin qui est ensuite recousu. Enfin, il y a la sunna qui consiste soit à inciser le clitoris, soit à en couper le capuchon.

18.1. L'excision

Les MGF sont nombreuses et diversement appliquées. La plus répandue est l'excision. Elle consiste à couper le clitoris avec souvent une partie ou l'entièreté des petites et des grandes lèvres vulvaires.

Dans les zones rurales du Libéria, l'excision des jeunes filles est opérée par une société secrète connue sous le nom de « Sandé ». Elle a l'emprise sur des communautés entières. Elle s'immisce dans leurs vies au quotidien en y régulant notamment les conduites sexuelles. La loi reste muette sur les mutilations génitales féminines et celui qui se risque à aborder ce sujet tabou reçoit des menaces de mort. C'est le cas de la journaliste Mae Azango qui, en 2012, a dévoilé au monde les rituels secrets de l'excision.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), près de 92

millions de filles âgées de plus de 10 ans ont été victimes de mutilations génitales pour des raisons culturelles, religieuses ou sociales.

Alors que cette pratique a été interdite dans plusieurs pays africains, elle reste d'application au Liberia. Suite à ce reportage, la présidente Johnson Sirleaf a déclaré que le pays allait mettre un programme « tolérance zéro aux MGF »⁶⁷.

L'excision a la dent dure en Afrique. Alors que l'excision est officiellement interdite depuis 1998 en Tanzanie, en 2013, la police de ce pays a arrêté 38 femmes, en train d'exécuter des danses traditionnelles devant une maison où étaient enfermées une vingtaine de jeunes filles, âgées de 3 à 15 ans, qui avaient subi une excision. L'examen médical a révélé que les blessures des filles étaient très récentes, d'autres en voie de cicatrisation. Ces femmes ont été suspectées d'avoir procédé à l'excision de ces fillettes et risquent jusqu'à 15 ans de prison.

Des statistiques montrent qu'environ 15% des filles et femmes tanzaniennes, soit plus de trois millions de personnes, ont subi des mutilations génitales. La raison de ce déchaînement à couper les clitoris est que selon la coutume, les femmes excisées sont plus fidèles que celles qui ne le sont pas. Celles-ci sont de ce fait socialement ostracisées⁶⁸.

L'excision est pratiquée sur des filles entre 5 et 14 ans. Selon l'UNICEF, au Mali⁶⁹ et en Mauritanie, la majorité des filles sont excisées avant d'avoir 5 ans. Pour les tenants de cette tradition, l'excision est un rite de passage de l'enfance à l'âge adulte, une initiation de la fille à devenir femme, un rite d'insertion de la petite fille dans sa société, une façon de préservation de la virginité, une amélioration du plaisir sexuel masculin par le rétrécissement de l'orifice vaginal, une aide à la femme pour contrôler son désir sexuel et lui éviter l'adultère dans des régions où le mari s'absente pour longtemps. Une autre idée fausse est que cette pratique favorise la fécondité et la survie de l'enfant qui pourrait être blessé ou empoisonné par le clitoris.

Pour cette organisation, la pratique existe partout dans le monde, mais elle est plus fréquente dans 28 pays d'Afrique sub-saharienne et au Moyen-Orient, où, chaque année, trois millions de filles et de femmes subissent l'excision/mutilation génitale (E/MGF).

D'après les statistiques des organisations internationales, dont celles de l'OMS de 1996, les MGF sont pratiquées dans 28 pays du continent africain. La proportion de femmes excisées varie selon les pays.

On classe les pays où l'excision est pratiquée de façon significative comme suit : Guinée 99% en 1999, Djibouti 98% en 1996, Somalie 98% en 1996 et Egypte 97% en 2003, Mali 91,6 % en 2002, Sierra

Leone 90% en 1996, Erythrée 89% en 2002, Soudan 90 % en 2000, Ethiopie 80% en 2000, Gambie 80% en 1996, Burkina Faso 77% en 2003, Mauritanie 71% en 2000.

Suivent ensuite les pays où le taux de prévalence l'E/MGF se situe entre 25 et 79% : Côte d'Ivoire, Libéria, Mauritanie, République centrafricaine, Sénégal et Tchad. Au Bénin, Cameroun, Ghana, Niger, Nigéria et Togo, les taux de prévalence sont entre 1% et 24%.

Dans ces pays concernés, la pratique de l'excision est localisée dans quelques groupes ethniques. Ainsi au Mali, d'après les données de 1997, les MGF étaient presque systématiques parmi le groupe Mandingue : Malinké, Bambara et Sarakolé et le groupe Halpulaar : Fulani, Toucouleur et Khassonké. Au Bénin, elles sont pratiquées dans les provinces du Nord du pays, dans les groupes ethniques des Bariba, Boko, Nago, Peul et Wama. Dans son étude réalisée en 2005, l'UNICEF a souligné qu'en République centrafricaine, la prévalence d'E/MGF va de 5% chez les Mboum et les Zande-N'zakara, à 24% chez les Gbaya et à 75% chez les Banda.

Chez les Mandingues, les Soninkés, les Toucouleurs et les Peuls du Sénégal, ces mutilations sexuelles sont institutionnalisées.

Dans tous les pays où l'excision est pratiquée, elle est principalement d'essence rituelle. Elle vise entre autres à maintenir l'ordre établi, les croyances traditionnelles qui veulent qu'en gardant le clitoris, la femme a encore quelque chose de l'homme qu'il faut lui enlever pour une féminité totale, la sauvegarde de sa virginité et enfin faire d'elle un membre intégré dans la société.

Certaines croyances arguent que le clitoris enlaidit la femme et sont d'avis que la fente vulvaire est esthétique si elle n'affiche pas cet organe masculin. Pour eux, sans le clitoris, la femme est plus féminine.

Actuellement, les familles aisées qui tiennent à la tradition font exécuter l'excision de leurs petites filles par des chirurgiens qui exécutent la clitoridectomie dans des salles d'opération. De tels cabinets privés sont en activité dans certaines capitales européennes comme Londres ou Paris.

Que la clitoridectomie et d'autres mutilations sexuelles soient artisanales ou médicalisées, elles provoquent des conséquences graves pour la santé, dont des lésions et des hémorragies mortelles, des infections de l'appareil génital ou des voies urinaires, des douleurs lors des relations sexuelles, l'incontinence urinaire ou la transmission des maladies comme le sida ou l'hépatite, l'infertilité, voire la mort par hémorragie ou à la suite d'une infection. Sans parler des conséquences psychologiques dont la perte du plaisir sexuel et la fausse représentation de sa sexualité par la femme excisée.

Cette pratique, ancrée notamment dans les traditions de certaines contrées d'Afrique noire, est justifiée par des idées largement

répandues selon lesquelles le clitoris fermerait l'entrée du vagin et empêcherait ainsi l'accouchement ou que s'il touchait la tête de l'enfant de lors de l'accouchement, le nouveau-né pourrait mourir subitement. Selon ces croyances, le clitoris serait une anomalie, une tumeur dangereuse à enlever. Sur ce registre, la coutume fait une classification des clitoris, même s'ils subissent tous le même sort. Il y a le clitoris normal, le clitoris à prépuce ou à chapeau, le clitoris fendu avec deux parties distinctes mais attachées, le clitoris avec petite bosse sur le gland et le clitoris blanc, « le plus dangereux », qui nécessite donc des spécialistes en excision pour en venir à bout.

L'excision est un sujet tabou et entouré d'interdits. En Afrique de l'Ouest, dans certaines tribus, les filles excisées ne peuvent pas manger le coq ou la poule, sinon, leur clitoris repousserait à l'instar de la crête de ces volailles de la basse-cour.

Bon nombre de pays concernés ont voté des lois réprimant les mutilations génitales féminines et autres types de violences faites aux femmes.

Grâce aux progrès de la médecine, des techniques ont été mises au point pour reconstituer le clitoris des femmes excisées. Cette forme de chirurgie réparatrice permet ainsi de soulager les victimes de ces mutilations génitales.

L'excision est précédée d'une préparation et est périodique. La description, faite par Boris de Rachewiltz⁷⁰, du déroulement de ce rite, donne la chair de poule : chez les Nandi, une tribu du Kenya du groupe ethnique des Kalenjins, l'excision a lieu tous les quatre ans et demi et concerne toutes les filles qui commencent à manifester des signes de puberté dont la poussée des poils du pubis. Le jour de la cérémonie, un grand feu sacré est allumé. L'exciseuse a cueilli, pendant la journée, une espèce particulière d'ortie. Le soir venu, elle vérifie si toutes les filles sont vierges. Elle pose ensuite l'ortie sur le clitoris de chaque fille, qui se gonfle à l'excès. Le jour suivant, au matin, un feu est attisé. L'initiatrice, avec un tison brûlant, applique la flamme sur le clitoris tuméfié par l'action de l'ortie. Alors qu'ailleurs il est pratiqué l'ablation du clitoris à l'aide d'un couteau ou d'un rasoir, c'est par la cautérisation que les Nandis procèdent à la clitoridectomie.

Dans la région d'Oubangui, en République Centrafricaine, l'exciseuse conduit les jeunes filles en un lieu secret dans la forêt. Elle est assistée par son mari qui doit l'aider à immobiliser la victime, en se couchant sur elle par terre, les jambes écartées. L'initiatrice saisit le clitoris de la fille avec une pince, en bois, fabriquée artisanalement, tranche l'organe avec un couteau. Les autres victimes, tétanisées de peur par les gémissements de la suppliciée, attendent leur tour. La cérémonie est interdite aux hommes et chaque fois que le clitoris est coupée, les femmes crient de joie et l'excisée est invitée à exécuter des

danses qui miment le coït malgré le saignement. Les clitoris sont jetés, au fur et à mesure dans un étang d'eau proche du lieu de l'opération où ils devraient se transformer en sangsues. Ceux des jeunes filles Kipsigi (Kenya) excisées au rasoir sont enterrés dans la bouse de vache, dans une étable. L'excision est faite avec l'aide des marraines chez les Kikuyu (Kenya). Elles se chargent d'écarter les jambes des jeunes filles victimes pour faciliter la tâche aux exciseuses. Chez les Venda, dans la province du Limpopo en Afrique du Sud, après convalescence des excisées, des fêtes sont organisées au cours desquelles les filles s'adonnent aux relations sexuelles avec les garçons avant de rentrer dans leurs villages respectifs.

A la puberté, la jeune fille massai est excisée et acquiert ainsi le statut de « sinkiki », une femme en puissance.

L'initiation à la sexualité est une constante chez les Massai : la jeune fille se choisit un amant qui lui offre des cadeaux pour qu'elle se fasse belle ; quant au garçon, une fois circoncis, la pratique du sexe lui est permise, sans limite.

Les données disponibles dans les années 1987 montrent que l'ablation du prépuce clitoridien et la pointe du clitoris étaient d'usage courant en Egypte, au Soudan et en Somalie.

Gishiri

Classé parmi les mutilations génitales féminines, le Gishiri est une incision du vagin.

Angurya

Classé parmi les mutilations génitales féminines, l'angurya consiste en un grattage de l'orifice vaginal ou en une scarification des tissus entourant celui-ci.

18.2. L'infibulation

L'infibulation est une des formes d'excision. Elle est spéciale car elle consiste en l'ablation totale des organes externes du sexe féminin à savoir le clitoris, les petites lèvres et les grandes lèvres. Son but étant d'empêcher toute relation sexuelle par la pénétration vaginale ou de ne pas laisser la vulve exposée, l'opération est suivie d'une suture de deux bords des grandes lèvres fermant ainsi l'entrée du vagin et le méat urinaire en prenant soin de laisser une petite ouverture pour l'écoulement de l'urine et des règles.

L'infibulation est souvent pratiquée sur de petites filles qui doivent être désinfibulées avant le mariage pour permettre la pénétration vaginale. Quand la grossesse survient, la femme est à nouveau réinfibulée pour être à nouveau désinfibulée avant chaque accouchement. Les opérations d'infibulation, désinfibulation et de reinfibulation peuvent être ainsi fréquentes au cours de la vie d'une femme, car même lorsque le mari projette une absence prolongée hors

du foyer familial, il prend soin de faireagrafer le sexe de sa femme avant son départ et de faire procéder au désagrafage à son retour. Les mêmes opérations s'imposent quand la femme est séparée du conjoint pour quelque raison que ce soit comme le décès, le divorce, etc. Elle sera infibulée et désinfibulée si elle se remarie. Le comble est que pendant la cicatrisation après une désinfibulation, la coutume veut que le couple ait des relations sexuelles fréquentes pour éviter l'accolement des grandes lèvres vulvaires.

L'infibulation entraîne des douleurs atroces et certaines victimes meurent par des hémorragies ou des infections. Les différentes sortes d'infibulation sont interdites dans bon nombre de pays africains. Elles restent cependant pratiquées chez certains groupes ethniques comme les Mandé du Mali, au Sénégal et en Mauritanie.

En 1986, la littérature, nombreuse sur le sujet, signale que certaines tribus africaines tiennent beaucoup à la chasteté des jeunes filles de façon que par exemple, entre 80 et 90% des filles somaliennes et soudanaises avaient subi l'infibulation.

18.3. La chirurgie intime

Depuis le début du siècle, il existe une branche de la médecine appelée la « chirurgie sexuelle cosmétique ». Elle est connue également sous les noms évocateurs de « chirurgie intime » ou « de chirurgie esthétique du sexe ». Elle s'occupe de l'amélioration morphologique des organes génitaux par des coups de scalpels. La liste des opérations réalisées sur les organes génitaux est bien fournie : la chirurgie des grandes lèvres, la labiaplastie qui est une réduction d'une ou des deux petites lèvres, le resserrement du vagin, la vaginoplastie, la réduction de la peau recouvrant le clitoris, l'injection du point G, la liposuccion du pubis, la reconstruction de l'hymen, l'allongement et l'élargissement du pénis⁷¹.

Certaines femmes, dans le cadre de la vulvoplastie, optent carrément pour l'ablation des lèvres vulvaires et du capuchon du clitoris, l'objectif étant, d'enlever tout ce qui dépasse en vue d'avoir une fente vulvaire à l'aspect lisse, une vulve plus présentable, semblable à celui d'une petite fille. Ainsi, l'épilation de la zone en est plus facilitée et le port des slips trop ajustés et sexy est possible sur les plages, sans attirer des regards à cause d'une vulve proéminente. Les adeptes de la labiaplastie sont d'avis qu'avec des sous-vêtements trop serrés, les lèvres vulvaires sont extériorisées, ce qui est inesthétique.

En vogue aux Etats-Unis d'Amérique et en Australie, la labiaplastie est sous-tendue par les films porno qui montrent une vulve sans plis, sans poils et donc facile à lécher et à pénétrer, certaines femmes se plaignant du fait que des lèvres vulvaires pendantes se replient à l'intérieur du vagin et gênent le partenaire lors de la pénétration.

A voir de très près, la labiaplastie s'apparente à l'excision rencontrée dans des pays africains. La philosophie qui sous-tend ces deux sortes de mutilations est la même : dans les deux cas, il s'agit de raboter les petites et les grandes lèvres et de procéder à l'ablation du capuchon du clitoris pour laisser une fente vulvaire dégagée et donc une vulve plus esthétique. Outre les échecs qui ne manquent pas lors de cette « rénovation vaginale », comme l'excision, la labiaplastie peut réduire le plaisir sexuel du fait que des terminaisons nerveuses des bordures des lèvres sont enlevées par le bistouri du chirurgien.

18.4. La circoncision

La circoncision est une opération chirurgicale consistant en une ablation du prépuce, laissant ainsi le gland du pénis à découvert.

La circoncision est une pratique très vieille. Elle remonte à l'Égypte antique où elle a fait l'objet de diverses justifications. D'abord comme une prescription hygiénique, ensuite qu'elle accroissait la vigueur sexuelle et la jouissance du mâle ou alors comme une façon d'offrir son corps entier aux dieux en leur donnant une petite partie de sa chair comme cadeau et enfin comme un rite initiatique, un passage obligé pour un garçon de passer de l'enfance à l'âge adulte. Prise dans ce sens, la circoncision est donc une étape capitale de la vie, une évolution vers un vrai homme car avant ce rite, le non-circoncis est considéré comme un enfant voire une femmelette.

Traditionnellement, en Afrique, la circoncision se faisait avec des rites initiatiques spécifiques. Elle était justifiée par une croyance selon laquelle le prépuce ressemble fort à l'étui vaginal et pour que l'homme soit plus masculin, il fallait enlever cet organe féminin. C'est le cas chez les Dogons.

La circoncision se faisait, dans certaines tribus africaines, au cours d'une cérémonie ponctuée de danses endiablées et dans laquelle les initiés se faisaient tour à tour couper le prépuce. Le pénis était diversement soigné : chez les Dogons du Mali (Afrique de l'Ouest), le sexe circoncis était enduit des excréments de chèvre ; chez les Malinkés (Mali, Guinée, Niger, Burkina Faso, ...), les Tomas (Guinée, Libéria), c'est avec un suc issu de fruits sauvages ou des infusions d'écorces d'arbrisseaux ; chez les Rega (Est de la RDC), un mélange de sel et de poivre servait de cicatrisant.

Chez les Massai (sud-ouest du Kenya et nord de la Tanzanie), le jeune homme doit se soumettre à des rites initiatiques couronnés, vers 14 ans, par la circoncision, à vif. Il reçoit un cadeau fait d'une sagaie, d'un bouclier et d'un morceau de peau d'animal, des armes pour s'initier à la chasse. En effet, pour se marier, il doit montrer ses capacités de guerrier en se soumettant aux épreuves dont notamment celle de tuer un lion enragé. Cet exploit confirmera son courage et son

aptitude à protéger sa famille.

Au Malawi, les garçons sont circoncis à peu près au même âge. Pour soigner leurs plaies, un repas fait d'urine et de mixture à base de morceau haché de leur prépuce leur est servi.

Chez les Mbougou (Gabon), les circoncis sont encouragés à avoir des relations sexuelles et cela est facilité par une croyance populaire qui veut que faire l'amour avec un jeune homme nouvellement circoncis relève du sacré. La licence sexuelle du circoncis est observé également chez les Amwimbe de l'Est du Kenya.

Sur le même registre, il est formellement interdit aux non circoncis de faire des relations sexuelles chez les Chagga (Tanzanie), les Wolof (Sénégal, en Gambie et en Mauritanie).

Chez les Bechuana du Botswana, les relations sexuelles sont encouragées chez un circoncis alors que si une femme accepte des avances d'un non-circoncis, elle risque d'avoir ses organes génitaux sortir de leur orbite et pendre à l'extérieur.

Les Yakas, peuple du sud-est de la République démocratique du Congo et du nord-est de l'Angola pratiquent systématiquement la circoncision. Les enfants à circoncire sont réunis dans un camp érigé pour la circonstance où ils passent deux à trois jours. L'entrée du camp est interdite aux femmes. Ils reçoivent des leçons des aînés et des sages du village. La matière enseignée porte sur l'éducation coutumière, sociale, morale, intellectuelle, religieuse ou esthétique.

Le jour de la circoncision, les néophytes se lèvent très tôt le matin, se lavent et s'oignent de kaolin rouge. Habillé en sorcier, le circonciseur affûte son couteau et des tam-tams son battus. Le travail commence. Durant l'opération, aucun candidat ne doit gémir quand on lui coupe le prépuce. L'opération se termine par un repas au cours duquel les circoncis sont nourris par le maître de cérémonies d'abord en utilisant la pointe de couteau qui a servi à la circoncision. Avant de rentrer, les circoncis doivent aller laver leurs plaies dans une rivière au cours d'un bain rituel. Si par malheur un circoncis mourait suite par exemple aux hémorragies, la chose était tenue secrète.

Après la circoncision, c'est la fête dans laquelle les nouveaux circoncis exécutent une danse très rythmée et entrent ainsi dans le club des hommes, venus nombreux pour acclamer les nouveaux membres de la communauté yaka.

Au Sénégal, chez les Diola, la circoncision est pratiquée au cours d'une cérémonie appelée Kahat ou Bakut et qui a lieu tous les dix ou vingt ans.

Les jeunes à initier sont réunis et conduits dans un « bois sacré » en réclusion. Ils sont encadrés par leurs initiateurs et des féticheurs. La circoncision est faite par le chef initiateur après avoir demandé au

fétiche de le guider dans cette opération délicate.

Durant 6 jours, les jeunes sont mis aux rudes épreuves et sortent du bois le 7^e jour après un bain dans une rivière pour laver rituellement leurs plaies. Ils sont accueillis dans leurs villages au rythme des tambours et des cris de joie. Ils gardent secret ce qu'ils ont subi au cours de leur retraite sous peine d'être frappé de malédiction.

Chez le peuple Chokwe du Nord-Ouest de la Zambie, de l'Angola et de la RD-Congo, il est pratiqué le « mukanda ». Son but est d'assurer la formation des jeunes garçons à rejoindre la communauté des adultes. Le rite commence par leur circoncision et se poursuit pendant une période de 3-5 mois, parfois plus. Les garçons apprennent la discipline, les techniques de chasse et la façon de se fabriquer des costumes traditionnels et des masques.

La circoncision et sa signification rituelle varient selon les traditions de telles ou telles tribus. Ainsi par exemple, les Kirdis, peuple du nord du Cameroun, en particulier, iront jusqu'à peler complètement le pénis en lieu et place de l'ablation du prépuce.

18.5. Les scarifications

Pratique d'automutilation, la scarification consiste à effectuer une incision sur la peau. En Afrique noire, surtout en Afrique de l'Ouest, elle est faite par des rituels. Des fois elle marque le passage de l'enfance à l'âge adulte ou l'appartenance à un groupe. Les scarifications s'effectuent à l'aide d'outils coupants traditionnels.

18.6. L'assèchement du vagin

Connu sous le nom anglais de « dry sex », l'assèchement de la muqueuse vaginale est pratiqué par des femmes dans certaines tribus du Cameroun, de l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), de la Zambie, pour donner l'impression que dans leur jeunesse, elles sont restées fidèles et donc de favoriser plus de frottement du pénis dans le vagin lors des relations sexuelles.

Dans ce cadre, il peut également être pratiqué le balayage de la cavité vaginale, à l'aide des instruments tranchants, pour la rendre plus étroit. Le mari prend un temps d'abstinence pour permettre aux plaies de cicatriser.

Chapitre 19. Les techniques de l'acte sexuel

Les méthodes sexuelles les plus connues sont celles en vogue dans le monde occidental. Une abondante littérature et des facilités offertes par la télévision et l'Internet ont contribué à les vulgariser.

L'Afrique a suivi ce mouvement notamment avec le développement des villes et l'apparition de ces médias nouvelle génération. Cependant des méthodes spécifiquement africaines sont encore d'application dans certaines régions où elles ont vu le jour.

19.1. Le kunyaza

Le « kunyaza »⁷² est une façon originale de pratiquer des rapports sexuels. La méthode se rencontre en Afrique des Grands Lacs avec une prédominance au Rwanda et au Burundi. Au sud de l'Ouganda et en Afrique australe notamment en Namibie, le kunyaza est connu sous le nom de « kachabali » ou de « ruganga » à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Dans le kunyaza, l'homme chatouille la base du clitoris avec son pénis par des mouvements de bas en haut et son doigt légèrement recourbé tapote la pointe de cet organe. Il est connu que le clitoris est très sensible et très excitable. Comme le pénis, il entre en érection et son érectilité varie d'une femme à l'autre. D'une manière générale, quand le clitoris est stimulé, son capuchon s'ouvre et le gland est à découvert. Dans le kunyaza, il faut alors éviter de le brutaliser et certaines femmes demandent à leurs partenaires de le chatouiller doucement, au risque de provoquer le contraire de l'effet escompté. Le kunyaza est donc un art.

Le kunyaza aurait été dicté, selon certaines sources, par l'exigence faite aux filles de se présenter au mariage encore vierges. A l'instar d'autres cultures, où les filles s'adonnent aux rapports anaux pour conserver leurs hymens intacts, les filles des régions concernées préféreraient jouir par la « méthode clitoridienne », au cas où elles devraient avoir des rapports sexuels avant le mariage.

Du côté de la femme, et dans des conditions normales, le pendant du kunyaza était le « kunyara », littéralement « pisser ». Lors des rapports sexuels, la femme déverse un liquide de son vagin. Ce liquide est provoqué par l'homme qui, lors du coït, tapote le clitoris avec son pénis « faisant ainsi pisser » la femme.

Si la méthode de kunyaza est adulée par la femme, on peut donc supposer que le fait de tapoter le clitoris avec le pénis, couplé de courtes et profondes pénétrations saccadées, permet d'exciter les deux

zones érogènes de la femme.

Dans la pratique du kunyaza différentes positions sont possibles.

L'homme, couché sur le côté gauche, légèrement appuyé sur son coude, passe ses jambes entre les cuisses écartées de la femme. Il commence par caresser, avec sa verge, les nymphes qui, excitées, dégagent l'entrée de l'orifice vaginal. Une courte intromission est alors faite pour lubrifier les parois vaginales. La suite consiste à chatouiller, toujours avec le pénis et par des mouvements répétés de bas en haut, la base du clitoris ainsi que les petites lèvres par des mouvements de gauche à droite et de pénétrations alternées, des courtes et des profondes. La sollicitation du clitoris et la tumescence des petites lèvres provoquent des écoulements vaginaux intenses, variables d'une femme à l'autre. Mais souvent, ils sont si abondants que le lit est complètement imbibé. Les deux partenaires apprécient la méthode. Le fait de tapoter le clitoris, et de faire de temps en temps des pénétrations profondes excite la femme.

L'alternance des pénétrations courtes et profondes, ainsi que la sollicitation de l'entrée vaginale, font jouir la femme à plusieurs reprises.

En position assise, le couple prend place sur une petite natte ou sur le lit, face à face. Les jambes écartées, les plantes des pieds et les talons de l'homme forment une sorte de siège. La femme vient s'asseoir dessus, pose ses jambes sur les cuisses de son partenaire, les bras en arrière, appuyés sur le sol. Toute la vulve est alors exposée au pénis. L'homme peut ainsi tapoter le clitoris et les petites lèvres vulvaires à son aise. Cette position prise par la femme est fait que, en position assise, tout son sexe est entièrement dégagé et exposé à son partenaire.

Pour tapoter le clitoris et les lèvres, le pénis est tenu d'une façon spéciale. Il est enserré entre le majeur et l'index légèrement recourbés, le pouce longeant sa longueur. Le pénis chatouille la base du clitoris tandis que la pointe de l'index le caresse sur son extrémité. Sous l'effet d'une double stimulation, la femme ne peut qu'entrer en transe.

Au Rwanda, dans la façon d'avoir des rapports sexuels, les positions « de l'ange » ou du « missionnaire » où la femme est étendue sur le dos, jambes écartées, avec l'homme couché sur elle, sont pratiquées. Mais la prédilection va au kunyaza, une méthode visant la stimulation du clitoris. Si les Rwandais pratiquent plus la méthode du « face-à-face », c'est qu'elle laisse l'homme et la femme libres de leurs mouvements, surtout à l'homme qui doit tenir sa verge pour tapoter le clitoris en vue de kunyaza. Ils estiment en outre que l'autre méthode (celle de l'homme au-dessus de la femme) est celle des enfants qui s'amuse. Elle ne permet pas, selon eux, la libération des glandes vaginales pour le déversement de leurs sécrétions, celui-ci n'étant

effectif que quand elles sont penchées. C'est-à-dire quand la femme est couchée sur le côté.

La méthode où la femme est sur l'homme, pour se stimuler elle-même en s'affaissant délicatement sur le pénis, est pratiquée par les couples modernes. L'homme peut, dans cette position, caresser le clitoris avec son pénis.

La femme peut également s'asseoir, les jambes écartées, sur les genoux de son partenaire, assis sur un tabouret. Une certaine distance est nécessaire pour permettre à l'homme d'exécuter les manipulations nécessaires. Il peut ainsi faire le kunyaza couplé de pénétrations tantôt courtes tantôt profondes.

La position assise peut également se faire sur deux tabourets, les partenaires assis l'un vis-à-vis de l'autre. La femme a les jambes écartées et l'homme, tenant son pénis, pratique le kunyaza. Une autre variante consiste, pour les partenaires, à s'asseoir sur une natte, par terre.

En position debout, l'homme se place à l'entrée du lit devant la femme assise sur le lit. Selon la hauteur du lit, l'homme peut également se mettre à genoux pour que les deux sexes soient à la même hauteur.

Dans la pratique du kunyaza en position debout, la femme est adossée à un appui (un pilier de la maison, un mur ou un arbre), la jambe surélevée et posée au-dessus du genou de l'homme. Celui-ci cherche lui aussi un appui pour sa jambe. La pénétration et le tapotement du clitoris sont ainsi facilités.

La méthode du kunyaza peut aider les hommes dont l'éjaculation est précoce. Il faut alors tenir le pénis dans la main, tapoter le clitoris avec le bout du pouce, ou à l'aide de l'index replié au niveau de l'articulation. Ce n'est qu'à la dernière minute que l'homme a recours à son pénis, pénètre sa partenaire et éjacule. L'idée est que plus vous tardez à éjaculer plus votre partenaire admire votre virilité et jubile.

Le kunyaza peut également pallier à une faiblesse d'érection car l'homme en tapotant le sexe de la femme avec des mouvements verticaux ou horizontaux, son pénis finit par bander.

Un autre avantage du kunyaza est qu'il permet aux hommes avec un petit pénis, non indiqué pour des pénétrations profondes du vagin, de se débrouiller en tapotant le clitoris. Si la femme a un vagin très large, suite aux accouchements, à l'âge avec la baisse des hormones ou si elle est anatomiquement ainsi constituée, elle y trouve aussi son compte car les mouvements verticaux et horizontaux du pénis finissent par stimuler la région vulvaire et provoquer un orgasme. Il en est de même des femmes qui tardent à être excitées ou qui souffrent carrément du problème de la sécheresse du vagin. Une pénétration peut leur causer des blessures mais avec le tapotement du

clitoris et des mouvements circulaires et transversaux dans la région de l'entrée du vagin, d'une façon douce, permettent aux glandes vaginales de ces deux régions hautement innervées, d'entrer en tumescence et une lubrification du vagin devient possible.

Le kunyaza engrange les galons du fait qu'elle est la seule méthode qui stimule à la fois les zones les plus érogènes de la femme. En effet, selon des spécialistes en matière sexuelle, les terminaisons nerveuses qui réagissent à la stimulation se situent seulement près de l'entrée du vagin, plus précisément sur les parois du premier tiers du vagin. Elles sont plus sensibles à la stimulation sexuelle que les parois des deux-tiers restants qui vont jusqu'au fond du vagin. Par ailleurs c'est dans cette première partie du vagin que se situent les points G et A connus pour être hautement érogènes. Le kunyaza permet de stimuler en outre la région du méat urétral siège point U.

Le kunyaza en 6 points

1. Commencez par des préliminaires pour éveiller le plaisir sexuel de la femme. Assurez-vous que ses parties intimes sont lubrifiées.
2. Une pénétration en douceur va exciter toute la cavité vaginale. Après quelques coups d'intromission courte d'abord et puis longue, retirez légèrement le pénis, jusqu'à l'entrée du vagin.
3. Titiller la base du clitoris avec des mouvements de bas en haut avec le pénis. Au besoin, des mouvements latéraux peuvent également être exécutés pour exciter les petites et les grandes lèvres.
4. Ajustez la force du mouvement selon le degré d'excitation de la femme.
5. Alternier ces tapotements avec des pénétrations longues et courtes car le vagin est très sensible en profondeur et à son entrée.
6. Le kunyaza peut se faire en position couchée, debout ou assise.
7. Lors du kunyaza, le pénis se tient entre l'annulaire et l'auriculaire, légèrement courbé.

19.2. Le kunyonga

Dans le « kunyonga », la femme fait des mouvements circulaires du bassin en le bougeant doucement pour sentir le pénis de l'homme, et en faisant des contractions saccadées des muscles du vagin dans le même objectif. Après la pénétration, la femme fait tourner son bassin en tenant son partenaire à une certaine distance au dessus d'elle.

D'autres peuples exécutent des mouvements des reins pour agrémenter les relations sexuelles. Cette sorte de danse est connue sous le nom de « duk-duk » en Ethiopie ou de « titikisha » en Afrique centrale et orientale, qui n'est autre chose qu'une contraction rythmée du bas-ventre par la femme durant l'acte sexuel.

19.3. L'akacabali

Chez les Baganda de l'Ouganda, l'akacabali est une méthode spéciale de faire des relations sexuelles. Afin de prolonger le plaisir sexuel, l'homme frotte le pénis contre le clitoris sans pénétration. Ceci présente deux avantages : certaines femmes étant clitoridiennes, cette façon de leur faire l'amour en restant presque à l'entrée du vagin avec des pénétrations par à-coups, fait durer plus longtemps l'acte. Car, plus c'est long, mieux c'est. De plus, vu que le clitoris est très innervé, l'excitation optimale va déclencher des orgasmes en cascade.

La technique sexuelle du kunyonga

La partenaire est allongée sur le dos. L'homme, en-dessous d'elle, prend la position comme s'il allait faire des pompes à la manière des sportifs. La femme l'aide à maintenir l'équilibre en soutenant son buste avec les mains et à une certaine hauteur.

Après une pénétration profonde, la partenaire fait des mouvements circulaires de la hanche. Elle en retire un grand plaisir, les ondulations du bassin facilitant au pénis l'accès aux zones érogènes du vagin tandis que l'homme, par des frottements intenses du pénis sur les parois vaginales, atterrit vite au 7^e ciel.

La pratique est bénéfique pour des partenaires qui veulent pimenter leurs relations sexuelles. Sa vulgarisation serait donc bien bénéfique pour l'humanité toute entière. En effet, ne serait-ce pas un remède pour le fameux discours du vagin trop large ?

A ce propos, il faut préciser que ce n'est pas le vagin qui est en question, mais probablement un pénis dont l'érection, au cours de l'acte sexuel, ne maintient pas son tonus. La femme dira alors qu'elle ne sent pas l'homme et l'homme dira la même chose à la femme. Le kunyonga peut pallier à ce problème.

19.4. L'éjaculation féminine

Le « kunyara » est un terme de la langue rwandaise qui signifie « pisser ». Lors des rapports sexuels, l'homme apprécie la femme dont le vagin provoque des liquides sexuels intenses⁷³. C'est la sollicitation du clitoris et la tumescence des petites lèvres qui provoquent des écoulements vaginaux, variables d'une femme à l'autre. Le fait de tapoter le clitoris, de « bien viser le clitoris » et de faire de temps en temps des pénétrations profondes excite la femme. La même chose est connue chez les femmes Soninké sous le nom de « hamare ».

Le hamare est une technique utilisée par des femmes pour augmenter leurs sécrétions vaginales dans le but d'augmenter le plaisir sexuel du mari. Chez les Soninké, une communauté présente notamment au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, les femmes boivent un jus obtenu à partir de plantes et de racines pour augmenter leurs liquides sexuels. Le hamare est proche du « kunyara » signalé chez les femmes de la région des Grands Lacs.

A l'opposé, certaines cultures privilégient un vagin sec. C'est le cas chez certains peuples du Cameroun, de la République Démocratique du Congo et de la Zambie. Les femmes recourent à un tas de médication pour arriver à l'assèchement de leur vagin. Lors de la pénétration, les maris sont contents car l'étroitesse du vagin leur donne l'impression que leurs femmes ont encore toute leur jeunesse. Une autre variante de la recherche du plaisir du mari est le « balayage » de la cavité vaginale : en l'absence plus ou moins longue de leurs maris, les femmes prennent le temps et pratiquent des incisions dans le conduit vaginal à l'aide des lamelles tranchantes. Le mari arrivé, après la cicatrisation, pénètre un vagin étroit et a l'impression que sa femme est restée fidèle durant son absence. En outre, les souffrances de la femme dues à l'étroitesse du vagin lui donnent l'impression que sa partenaire participe activement à l'acte sexuel.

Le phénomène de « kunyara » est diversement expliqué. En effet, l'abondance du liquide vaginal qui coule pendant l'acte sexuel amène certains à conclure qu'il ne s'agit pas de sécrétions des glandes vaginales, mais de simples urines provenant de la vessie. Pour les tenants de cette thèse, ce serait le pénis qui lors de l'intromission, ferait une pression sur les sphincters de la vessie, lesquels s'ouvriraient alors pour faire passer des urines. Ou alors, la femme qui, très excitée, éprouverait un besoin de miction de telle sorte qu'elle laisserait échapper des urines.

Cette argumentation est réfutée par d'autres sources. En effet, contrairement aux urines, le liquide vaginal est visqueux, de couleur claire et sans odeur. En outre, il n'arrive qu'au cours de la copulation, quand la femme est extrêmement excitée. Il ne peut donc pas s'agir d'urines, sinon la femme serait atteinte d'incontinence. S'il s'agissait vraiment d'urines, elles dégageraient l'odeur spécifique de l'ammoniac qu'on sentirait pendant l'acte, ce qui n'est pas non plus le cas. Il est vrai qu'on parle d'un liquide vaginal « qui sent mauvais », mais cela est dû au manque d'hygiène intime. Alors que les urines seraient plutôt repoussantes par leur odeur, le liquide vaginal, grâce à sa caractéristique spécifique d'exciter le partenaire, est apprécié par les hommes. Au Rwanda des proverbes se rapportant à ce phénomène sont courantes par : « Les hommes se bousculent pour avoir des

rapports sexuels avec une femme qui secrète beaucoup d'humeurs vaginales » ou « Celle qui veut se prémunir d'érections intempestives asperge le pénis de sécrétions vaginales le plus tôt possible » pour dire que ce liquide, par sa température élevée en contact avec le pénis, provoque inmanquablement l'éjaculation rapide chez l'homme, même le plus viril.

Mais aussi, plus une femme secrète beaucoup d'humeurs vaginales, plus elle a d'elle-même une auto-estime positive, car elle est fort appréciée des hommes et en désarme facilement les plus virils.

Un autre argument, développé pour réfuter la thèse de simples urines, est que les sécrétions vaginales sont provoquées par le tapotement du clitoris par le pénis couplé de pénétrations alternées courtes et profondes du pénis dans le vagin. La femme excitée lâche alors des sécrétions de son vagin.

Pour certains médecins, ces liquides féminines proviendraient des glandes de Skène, une sorte de prostate de la femme et sont situées des deux côtés du méat urinaire.

Alors que les urines tarissent progressivement en pissant, le liquide vaginal augmente d'intensité tout au long de l'acte pour autant que la femme reste excitée, notamment par le biais du clitoris.

Les femmes elles-mêmes réfutent cette hypothèse consistant à assimiler leurs abondantes sécrétions vaginales aux « urines ». Selon elles, lorsque l'homme éjacule, la femme en fait de même à sa façon. Pour écarter toute comparaison malveillante, elles nomment leurs liquides comme « venant du fin fond des articulations ». Pour certains observateurs, vu la réserve exigée à la femme rwandaise traditionnelle lors des rapports sexuels, le « kunyara » était en définitive sa façon de partager le plaisir avec son partenaire, sa seule façon de s'exprimer durant l'acte sexuel.

La pratique du gukuna à laquelle se livraient presque toutes les filles avant le mariage, permettait entre autres à l'homme de kunyaza et à la femme de kunyara. Le kunyara est donc aussi un processus magico-éducatif, suivi par la fille depuis la puberté et qui vise à ce que l'organe sexuel féminin produise le plus d'humeurs vaginales possibles pour plaire sexuellement à l'autre partenaire. Il s'agit d'un conditionnement psychologique et culturel qui veut que la meilleure femme soit celle qui en secrète beaucoup lors des rapports sexuels. Les jeunes filles s'imprégnaient au quotidien de cette valeur, surtout en voyant leurs mamans faire sécher au soleil la natte mouillée pendant la nuit.

Une certaine forme de nutrition était conseillée dans ce cas, notamment un repas de bananes cuites avec de la sauce d'arachide. Quand on sait que ce sont de bons aliments calorifiques, l'on comprend le bien-fondé de cette prescription en guise

d'aphrodisiaque.

Un homme dont la femme n'était pas à même de kunyara manifestait son mécontentement de plusieurs façons, dont celle de donner un nom évocateur au premier enfant né de son mariage. Ainsi, un nom comme « le fendeur du rocher », fait référence à la difficulté de pénétration du pénis dans un vagin non suffisamment humecté. Le mari non satisfait des sécrétions vaginales de son épouse versait quelquefois dans la polygamie pour pallier à cette carence constatée chez sa première épouse.

Toutes ces sécrétions vaginales, chaudes et intenses, amenaient le sexe de l'homme à plus d'érection. Les pénétrations provoquaient un plaisir intense, car le pénis se frayait un chemin entre les petites lèvres bien lubrifiées et en chaleur.

Le kunyara est un phénomène naturel chez les femmes et il n'est donc pas que rwandais, selon des études récentes. Erik Rémès⁷⁴, qui a écrit sur l'« éjaculation féminine » est d'avis que les hommes ne sont pas les seuls à éjaculer. Certaines femmes peuvent elles aussi éjaculer. Leur éjaculation consiste en une émission d'un liquide par l'urètre au moment de l'orgasme. Or, l'urètre féminin est comparable à une arborescence sur laquelle serait branché un grand nombre de glandes et de canaux, contenant un liquide orgasmique, différent des urines. Il n'en a pas la couleur. Il est insipide et inodore. Il ne tache pas. Chimiquement, il se compose de deux substances : la phosphatase prostatique et le glucose. Certaines femmes sont mal à l'aise la première fois avec cette éjaculation, car elle fait penser d'emblée au problème d'incontinence. Il existe une relation entre la stimulation du point G et l'éjaculation féminine.

Découvert par le gynécologue allemand Ernest Gräfenberg, dans les années 1940, le point G est une zone faite d'amas de terminaisons nerveuses et de glandes de la femme. Il est situé quelque part dans le vagin ou autour de l'urètre ou des lèvres vulvaires. Excité, il provoque des sensations orgasmiques intenses, accompagnées parfois de l'émission d'un liquide de l'éjaculation féminine et même souvent une envie d'uriner.

Le même auteur parle d'une autre zone érogène à l'intérieur du vagin, vers le col de l'utérus : le point A, de l'anglais « anterior fonex erogenous ». D'aspect lisse et découvert en 1996, le point A, stimulé, permet la lubrification du vagin et déclenche des orgasmes à répétition.

La localisation des points G et A n'est pas chose aisée. Leur localisation varie d'une femme à l'autre comme d'ailleurs la quantité du liquide évacuée lors du kunyara. Au Rwanda, une chanson populaire vante une certaine femme admirée pour sa capacité à inonder le lit de liquides vaginaux lors des rapports sexuels. A cause

de cette abondance, la littérature érotique parle alors de « femmes fontaines ».

Dans l'Est de la RDC, le phénomène de kunyara est connu sous le nom de « ruganga », mot proche du terme rwandais rugongo (clitoris) ou de « kuganga » (uriner en parlant d'une vache).

L'éjaculation féminine est une réalité. Elle a droit de cité chez certaines femmes de la région des Grands Lacs, chez des Rwandaises en particulier. Scientifiquement parlant, les recherches sur le phénomène ne font pas l'unanimité.

19.5. Le cunnilingus

Une méthode 'importée' prisée par certains jeunes africains est le cunnilingus. Il s'agit de caresser le clitoris ou l'entrée du vagin avec la langue ou la bouche. Le cunnilingus a pour avantage que la langue est plus soyeuse et atteint des zones que n'atteindrait pas le pénis. Elle permet de diversifier car, d'habitude, la zone érogène est souvent réduite au pénis et au vagin. Pourtant, effectivement, d'autres zones érogènes existent comme les mamelons, les oreilles, la nuque. Chaque femme a sa zone érogène préférée. Chez certaines femmes par exemple, il suffit de les embrasser sur la nuque pour les allumer. Dans des milieux urbains, la méthode est connue sous le nom de « descendre dans la cave ».

19.6. L'éjaculation sur culotte

En Xhosa, une des langues d'Afrique du sud, le metssha désigne des rapports sexuels sans pénétration, « une éjaculation sur culotte ». Ils sont faits pour éviter la grossesse avant le mariage et de préserver la virginité. Ces « rapports vêtus » sont connus en Turquie sous le nom de badana.

19.7. Le mudiba

Méthode sexuelle pratiquée dans les régions de l'Afrique de l'Est. Elle consiste en une double pénétration lors des relations sexuelles. En même temps que le pénis est introduit dans le vagin, l'homme enfonce profondément son doigt, le majeur, dans l'anus de la femme. Des mouvements saccadés de va et vient sont alors exécutés et d'une manière synchronisée.

19.8. L'okucuga

Méthode en vogue chez les Hima, peuple à cheval sur le Rwanda et l'Ouganda, elle consiste en des intromissions répétées et saccadées. Au Rwanda, on parle de « gucuga », mouvements de va et vient, l'homme au dessus de la femme dans la position dite du « missionnaire » ; ou alors la femme se met à quatre pattes, l'homme la pénètre par derrière

dans la position dite de la « levrette ».

L'okucuga tire son efficacité de la physiologie même du sexe de la femme. Les parois vaginales sont jonchées de nombreuses terminaisons nerveuses. Celles qui réagissent à la stimulation sexuelle se situent seulement près de l'entrée du vagin. Les pénétrations du pénis, pour être efficaces, doivent être courtes c'est-à-dire que des intromissions ne doivent pas dépasser le premier tiers de la cavité vaginale.

19.9. Le *gucumita*

Le terme « *gucumita* » signifie, dans la langue rwandaise, « enfoncer avec rage ». Lors des rapports sexuels, l'homme exécute des pénétrations profondes, des coups secs de pénis dans le vagin.

La méthode est dite également « *kuvunira* », littéralement « cogner dedans ». Il est différent du « *gucuga* » qui consiste en de pénétrations saccadées courtes et profondes.

Lors des rapports sexuels, les pénétrations profondes excitent la femme car les deux-tiers situés au fond du vagin sont sensibles à la dilatation et à la pression, et, de ce fait, provoquent beaucoup de plaisir à la femme non clitoridienne

Quelle position prendre ?

Il existe une multitude de positions sexuelles. Certaines d'entre elles nécessitent même des performances de gymnaste tellement elles sont acrobatiques. La position la plus privilégiée dans bon nombre de cultures en général et en Afrique en particulier est la position dite du « missionnaire ».

Pour réussir l'acte sexuel, il faut varier les positions au cours du coït, en privilégiant celles qui permettent aux deux partenaires de se mouvoir en toute aisance. Ainsi l'homme peut faire des pénétrations longues (*gucumita*) ou courtes (*gucuga*) à son aise, se livrer à différentes manipulations avec son pénis, etc. La femme, non coincée sous l'homme, peut faire des mouvements circulaires de son bassin (*kunyonga*) et donc augmenter les frottements du pénis dans le vagin, etc. Les deux partenaires peuvent se livrer par ailleurs à des échanges de caresses pour un plaisir maximal.

Les meilleures méthodes sont celles qui permettent en outre une bonne respiration lors de l'acte sexuel.

Certaines croyances africaines considèrent la pénétration de la femme par derrière comme une méthode bestiale et la range dans la catégorie des tabous. Cette réticence se justifie en outre par le fait que tout ce qui touche à l'anus est sale et donc à éviter. Pourtant, cette méthode dite de « la levrette » a des avantages certains. Elle permet

une pénétration profonde et peut donc déclencher l'orgasme vaginal. L'homme, avec ses mains, peut en même temps caresser le dos, les seins de la femme ou même le clitoris. Sans oublier que la région des fesses est très érogène.

La méthode dite de « chevauchement » où la femme est au-dessus de l'homme n'était pas pratiquée dans la culture africaine, la femme ayant peur d'être considérée par son partenaire comme une dévergondée. Cette pesanteur culturelle est en train d'être dépassée. De fait, cette méthode a un avantage certain : elle permet à la femme de doser à sa guise la profondeur et le rythme de la pénétration par son partenaire.

Chapitre 20. Les pratiques homosexuelles

D'une manière générale, un homosexuel est quelqu'un ou quelqu'une qui est attiré par les relations sexuelles, avec une personne de même sexe. Appliquée aux femmes, l'homosexualité prend le nom de lesbianisme.

20.1. L'homosexualité

L'origine de l'homosexualité est d'essence pédagogique. Dans la Grèce antique, le maître pouvait entretenir, d'une façon réglementée, des relations amoureuses voire sexuelles avec son élève. Ainsi ce dernier pouvait atteindre le niveau de connaissance de son formateur.

Dans la Rome antique, les esclaves de guerre et autres membres des classes sociales au bas de l'échelle étaient objet de sodomie par des détenteurs du pouvoir.

Acceptée dans la société occidentale, l'homosexualité est par contre réprimée dans certaines cultures africaines. Pourtant, cette forme de sexualité y a toujours été présente, même si souvent elle jouait un rôle rituel notamment pour marquer le passage de l'enfance à l'âge adulte. Les rites homosexuels ont disparu avec la colonisation et la christianisation qui les ont réprimés sans merci jusqu'à les pousser dans la clandestinité puis vers leur décadence.

Sujet tabou, les études sur l'homosexualité en Afrique noire sont plutôt rares. Le sociologue camerounais Charles Gueboguo⁷⁵ est un avant-gardiste en la matière. Il a retracé la réalité historique et contemporaine de ce phénomène dans plusieurs sociétés africaines. Ses recherches font ressortir que traditionnellement, l'homosexualité jouait un rôle social voire jouissif dans bon nombre de pays de cette partie du monde.

Ainsi, chez les Kiväi (Côte d'Ivoire), on sodomisait rituellement les jeunes hommes pour les rendre plus vigoureux.

Les hommes du groupe ethnique Quimbandas en Angola s'habillaient en femmes pour se livrer aux relations sexuelles avec des individus du même sexe. Toujours dans ce pays, les rapports anaux étaient fréquents chez les Wawihé. Des relations sexuelles lesbiennes étaient également pratiquées chez les femmes Azande du Sud-Ouest du Soudan par le biais des pénis taillés dans les tubercules comme la patate douce, le manioc ou la banane. Chez les Nkundo, dans la région située entre le lac Léopold II et le Kasäi dans la République Démocratique du Congo (RDC), les relations homosexuelles s'opéraient pour la jouissance mais également dans le but d'obtenir

l'élargissement progressif de l'organe sexuel, en employant des bourgeons de plantes, en forme de pénis, de plus en plus gros.

Chez les femmes haoussa du Nord du Nigeria; les femmes s'introduisaient mutuellement un pénis en bois d'ébène lors des relations homosexuelles. Quant à l'homosexualité masculine, elle se pratiquait entre des hommes d'un même rang social. A Mombassa au Kenya et sur la Côte Est africaine en général, l'homosexualité y est fort appréciée.

Chez les Bafia du Cameroun, les rapports anaux étaient pratiqués par des adolescents qui pénétraient les plus jeunes.

Parmi certaines tribus sud-africaines, l'homosexualité était très répandue entre mâles aussi bien que les rapports sexuels entre femmes. C'est notamment le cas chez les Ovambos (Hottentots) et chez les Hereros.

Chez les Pangwé, groupe ethnique Fang du Gabon, du Cameroun ou de Guinée Equatoriale, l'homosexualité était pratiquée à des fins magico-sociales. Par exemple, le plus riche pénétrait analement le plus pauvre pour lui transmettre la richesse. La pénétration anale servait, chez les Siwans de Libye, à transmettre l'art de la guerre lors des cérémonies initiatiques.

En Afrique noire, la cour royale était le terrain propice pour des relations homosexuelles. Au Rwanda ancien, l'homosexualité était mal vue et était rare, voire inexistante à proprement parler. Cela est d'autant plus vrai qu'aucun mot ne traduit ce phénomène dans la langue rwandaise. La relative facilité d'avoir des relations hétérosexuelles (entre cousins et cousines, entre un homme et ses belles-sœurs, partenariats sexuels divers,...) peut en donner l'explication.

Cependant, les premiers anthropologues et missionnaires occidentaux ayant observé la société rwandaise traditionnelle affirment avoir constaté des cas d'homosexualité à la cour royale ou chez de jeunes nobles lorsqu'ils se trouvaient dans les compagnies militaires à la cour. Ces relations sexuelles entre jeunes hommes étaient plutôt attribuées au manque de contacts hétérosexuels. La pédérastie était également autrefois courante à la cour royale, et près des résidences des grands chefs, ainsi que dans les agglomérations de jeunes gens de la cour.

En Ouganda, le roi (*le kabaka*) Mwanga, dès sa tendre enfance, a été impliqué dans des relations homosexuelles. Et de ce fait, il refusa d'adhérer à la religion chrétienne car le christianisme n'admettait pas ce genre de pratiques sexuelles. Il entretenait plus de trois cents jeunes nobles à sa cour. Ceux qui, parmi eux, suivaient un enseignement chrétien, n'obtempéraient plus aux avances du roi pour des relations sexuelles anales. Ils étaient assassinés. Ainsi, en 1886, une trentaine de

jeunes furent brûlés vifs, dont le célèbre Charles Lwanga, considéré comme leur meneur, qui reçut un traitement cruel en isolement et fut ensuite assassiné.

A la cour royale, chez les Mossi du Burkina-Faso, les plus beaux garçons étaient choisis et revêtus en femmes pour des rapports sexuels avec les chefs. Au Kenya, dans les tribus massaïs et chez les Meru, les hommes s'habillaient en femmes pour des relations sexuelles avec d'autres hommes. La même situation se retrouvait dans le royaume des Ashanti de Côte-d'Ivoire où les esclaves étaient objet de plaisir sexuel homosexuel.

Chez les Nyakyusa (appelés aussi Sokile, Ngonde ou Nkonde), un groupe ethnique bantou à cheval sur la Tanzanie et le Malawi comme les Azandé (RDC, Sud Soudan, République centrafricaine), l'homosexualité était monnaie courante notamment chez les femmes des polygames pour leurs jouissances. Avec plus d'une dizaine de femmes qu'il fallait fréquenter, le polygame, souvent âgé, était dans l'impossibilité de les satisfaire sexuellement, les rapports conjugaux n'ayant lieu d'ailleurs que rarement. Les femmes faisaient alors recours aux pénis taillés dans des tubercules de manioc, de patates douces ou de bananes noués au tour du bassin pour faciliter la pénétration vaginale. Les pratiques homosexuelles étaient également rencontrées chez des garçons entre eux, surtout des bergers, ou entre un garçon et un célibataire adulte. Mais cette homosexualité était passagère et était pratiquée pour pallier au manque de plaisir hétérosexuel. Elle consistait, la plupart du temps, en une pénétration anale ou en une éjaculation entre les cuisses du garçon.

Boris Rachewiltz écrit que les pratiques homosexuelles étaient répandues notamment chez les Lango (Ouganda), les Thonga (Mozambique), les Ouolof (Sénégal), les Zandé (République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en République centrafricaine) ainsi que chez les Foulans (Nigéria). Les femmes Mboundou (Gabon) et Nama (Namibie) recouraient à un pénis artificiel pour des masturbations mutuelles. Il en est de même des femmes Zandé qui utilisaient un pénis en bois attaché aux hanches pour jouer la pénétration vaginale de la partenaire. Cet auteur rapporte le cas spécial des Bobo (Mali et du Burkina Faso). Des femmes stériles avec une certaine richesse s'offraient de jeunes filles contre versement de dot comme dans un mariage normal. Des fois, les jeunes mariées pouvaient s'accoupler également avec des hommes au service de ces matrones, mais sans aucun autre droit même pas sur les enfants qui pouvaient naître de ces relations.

Après ce survol historique de l'homosexualité emprunté à Charles Gueboguo et à Boris Rachewiltz, qu'en est-il actuellement de ce phénomène en Afrique ?

Comme nous l'avons mentionné, la colonisation et la christianisation ont développé une forme d'homophobie en réprimant fortement ce qui existait comme pratiques homosexuelles.

Dans la région des Grands Lacs comme au Rwanda par exemple, l'anus était considéré et reste considéré comme porteur de mauvais sort. L'expression « pointer l'anus vers quelqu'un » signifie « lui envoyer la guigne ».

Il est vrai que, scientifiquement parlant, l'anus est très innervé et constitue, de ce fait, une des parties érogènes du corps et que le coït anal (intromission du pénis dans l'anus) ou l'anilingus (caresser l'anus avec le bout de la langue) sont des méthodes largement pratiquées dans certaines civilisations. Cependant, au Rwanda, l'image négative de l'anus subsiste en matière de relations sexuelles. Cela est tellement vrai que la méthode dite de levrette où l'homme pénètre le vagin de la femme par derrière n'est pas prisée. Elle est considérée de plus comme celle des tricheurs qui faisaient l'amour à l'arrachée lors de rencontres fortuites.

“Nyirantakitamuheneka”, qui signifie : « Celle que n'importe qui peut pénétrer par derrière », était un sobriquet méprisant donné à une femme qui se méconduisait, se dévergondait à l'excès jusqu'à accepter des « rapports sexuels par derrière », position considérée comme anormale selon la coutume. Les positions « anormales » permettaient au « tricheur » de se sauver à la moindre alerte. La pénétration par derrière était pratiquée surtout quand la femme était surprise dans ses travaux ménagers par un homme pressé. La partenaire continuait à vaquer à ses occupations tandis que l'homme lui faisait l'amour par derrière. C'est le cas quand la femme était en train de « moudre le sorgho ». Agenouillée et légèrement penchée vers l'avant, il était facile à l'homme de la pénétrer par derrière. La pénétration du pénis dans le vagin par derrière reste cependant marginale car, dans la tradition, tout ce qui touchait à l'anus était sale et inconvenant.

Néanmoins, certains hommes connaisseurs et “libérés” pratiquent la méthode dite « gupiga rivansi » (faire le « reverse » mot anglais signifiant inverser) qui n'est rien d'autre que la méthode dite « position de la levrette ». La pénétration de la femme par derrière rappelle ainsi l'idée de « marche-arrière », se référant à la manipulation des vitesses d'une voiture. D'autres parlent de la méthode de « guswera buka », relations sexuelles à la manière d'un taureau qui monte une vache.

La coutume burundaise n'est pas tendre non plus avec l'homosexualité masculine qu'elle désigne par « guswerana nk'imbwa », littéralement : « Faire l'amour comme des chiens ».

Mais au fil du temps, la libération des mœurs a gagné du terrain. L'ouverture de l'Afrique aux autres cultures du monde, l'avènement

des nouveaux medias dont la télévision par satellite et Internet, ont contribué à donner une grande visibilité à l'homosexualité en Afrique. Loin d'être confinée à des fins initiatiques, elle est passée carrément à l'avant-scène comme une forme de sexualité entière au même titre que l'hétérosexualité.

Cette évolution est également décrite par Charles Gueboguo. En Afrique, au Sud du Sahara, l'homosexualité a commencé à se manifester publiquement à partir des années quatre vingt. L'Afrique du Sud a été le pionnier en la matière : dès 1980, une discothèque pour homosexuels a vu le jour à Cape Town et depuis le 30 novembre 2006, ce pays a été le premier État d'Afrique à légaliser le mariage homosexuel. En Côte-d'Ivoire, la télévision nationale diffusait des images à tendance homosexuelle dès les années 80. Une association des homosexuelles et des lesbiennes a vu le jour au Zimbabwe dès 1990. D'autres pays du continent ont suivi. Les grandes villes ont vu le phénomène prendre de l'ampleur. Cependant, cette offensive est à demi-teinte, car dans bon nombre de villes africaines, l'homosexualité reste toujours pratiquée dans la clandestinité, loin des regards indiscrets. Certains pays ont même mis sur pied des lois pour la condamner et les homosexuels y sont régulièrement agressés. En 2010, un journal ougandais a fait un appel au lynchage des homosexuels dont il avait dressé la liste où figurait une centaine de noms. Beaucoup d'entre eux ont été battus à mort par des inconnus.

Au Rwanda, l'homosexualité n'est pas officiellement reconnue. C'est en 2008 que des recherches de la Commission nationale de lutte contre le SIDA ont prouvé qu'il y a des homosexuels dans le pays et que leur stigmatisation qui les confine dans la clandestinité risquait de causer des problèmes dans la lutte contre le VIH / SIDA.

Malgré cela, Mgr Emmanuel Kolini de l'Eglise anglicane est d'avis que l'homme ou la femme qui choisit d'être avec un partenaire du même sexe tue délibérément une potentielle génération. Le 10 novembre 2011, un homosexuel, vedette de la mode, a été brutalement attaqué à son domicile à Kigali, capitale du Rwanda.

Au Cameroun, les homosexuels sont mal vus, maltraités, battus voire emprisonnés.

Début 2012, au Zimbabwe, le président Robert Mugabe a déclaré publiquement que les homosexuels étaient pires que des porcs et des chiens parce que les porcs savent qu'il y a des mâles et des femelles. Il répondait au Premier ministre anglais qui réclamait le droit des homosexuels dans ce pays. D'autres présidents partagent le point de vue de Mugabe dont John Atta Mills, président du Ghana et d'Ellen Jonhson Sirleaf, la présidente du Libéria. Ils réagissaient à l'appel fait par Ban Ki-Moon, le secrétaire général de l'ONU, lors du sommet des chefs d'Etats de l'Union africaine à Addis Abéba, les 29 et 30 janvier

2012, en Ethiopie. Il a appelé les pays africains à respecter le droit des homosexuels, de ne pas les considérer comme des citoyens de seconde zone ou des criminels. Il a rappelé cette exigence lors de sa visite en Zambie en février 2012 et devant le Conseil des droits de l'homme. Quant à Navanethem Pillay, le Haut commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme, elle, a déclaré que la criminalisation de l'homosexualité est une violation du droit international des droits humains. Les Etats-Unis ont également demandé aux pays africains à lutter contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle. Malgré cette pression de la communauté internationale en faveur de la légalisation de l'homosexualité, les violences ne faiblissent pas dans certains pays africains qui continuent de considérer que l'homosexualité est d'une importation européenne, qu'elle va contre les lois morales africaines. Cependant comme nous l'avons vu plus haut, l'homosexualité est présente en Afrique depuis plusieurs siècles même si elle ne portait pas forcément ce nom.

En Ouganda, un projet de loi durcissant drastiquement la répression de l'homosexualité a été adoptée par le Parlement le 20 décembre 2013. La veille, soit le 19 décembre, un autre texte réprimant la pornographie avait été adopté : les habits provocants qui laisseraient voir les seins, les cuisses et les fesses, bref les zones érogènes sont interdits. Cette interdiction porte également sur toute attitude ou tout comportement considéré comme érotique⁷⁶.

Le premier projet de loi cité ci-haut prévoit des peines allant de deux ans de prison à la réclusion à perpétuité pour les homosexuels récidivistes.

L'homosexualité reste donc un crime dans de nombreux pays africains. Dans son rapport du 25 juin 2013, Amnesty International signale que 38 pays d'Afrique subsaharienne ont dans leur législation des textes criminalisant les relations sexuelles consenties entre personnes de même sexe.

Sur le continent noir, seule l'Afrique du Sud est considérée avant-gardiste en matière de lutte contre l'homophobie. Il est l'un des rares pays africains à avoir légalisé l'homosexualité et le mariage entre les personnes de même sexe. Pourtant, des agressions voire des assassinats des personnes y sont régulièrement recensés au seul motif de leur orientation sexuelle : 2 homosexuels et 5 lesbiennes tués entre juin et novembre 2012, selon Amnesty international⁷⁷.

Dans les pays comme le Soudan, le Nigéria ou la Somalie, l'homosexualité est punie de la peine de mort, de la prison à perpétuité ou par des châtiments corporels selon que l'individu est récidiviste ou non. D'autres pays africains infligent des peines lourdes aux homosexuels : Soudan du Sud (10 ans de prison, et des amendes) ; Kenya (21 ans de prison) ; Tanzanie (perpétuité) ; Zambie (14 ans de

prison) ; Ghana (25 ans de prison) ; Sierra Leone (prison à perpétuité) ; Angola (prison en camp de travail) ; Namibie (des années de prison) ; Botswana (7 ans de prison) ; Zimbabwe (1 an de prison et des amendes de 5000 \$ zimbabwéens) ; Mozambique (3 ans de prison, internement psychiatrique ou camp de travail, restriction de la liberté pendant 2 à 5 ans, interruption de profession pendant 10 ans et placement sous surveillance) ; Ethiopie (5 ans de prison) ; Cameroun (5 ans de prison et des amendes de 20.000 à 200.000 CFA) ; Togo (1 à 3 ans de prison et des amendes de 1.000.000 à 500.000 CFA) ; Guinée (3 ans de prison et des amendes de 100.000 à 1.000.000 de francs guinéens) ; Sénégal (1 à 5 ans de prison et des amendes de 1.000.000 à 1.500.000 CFA) ; Mauritanie (2 ans de prison et des amendes de 5.000 à 60.000 francs mauritaniens) ; Algérie (2 ans de prison et 500 à 2000 dinars algériens) ; Maroc (3 ans de prison, 120 à 1000 dirhams d'amendes) ; Bénin (3 ans de prison et 100.000 à 500.000 CFA d'amendes) ; Tunisie (3 ans de prison) ; Burundi (2 ans de prison, 1.000 à 100.000 FBU)⁷⁸.

Daniel Vangroenweghe⁷⁹ établit par ailleurs une différence entre l'homosexualité occidentale et l'homosexualité africaine. Alors que la sexualité en Occident « est plus égalitaire » et « constitue une préférence sexuelle exclusive pour toute la durée de l'existence », en Afrique, l'homosexualité est tabou comme il était malvenu d'en parler en Occident à un certain moment. Jusqu'à une période récente, certains médecins considéraient l'homosexualité comme un trouble mental. Certains peuples n'ont pas de mots pour la désigner. Cependant, l'homosexualité est rituelle et limitée voir épisodique et tributaire de la situation du moment, comme dans les internats, les mines et les prisons. Cet auteur relève qu'il existe aujourd'hui, dans toutes les grandes villes africaines, une prostitution masculine qui s'exerce d'une part entre Blancs et Noirs et entre Noirs d'autre part. Il souligne qu'en Afrique, il y a actuellement une homosexualité et un lesbianisme dans l'acception occidentale de ces deux termes et qu'on rencontre actuellement des clubs « gay » en Afrique subsaharienne. Ayant pris de l'ampleur avec le tourisme sexuel, l'homosexualité est même devenue commerciale.

En Afrique du Nord (Algérie, Maroc), une sorte de prostitution de jeunes garçons a été observée le siècle dernier. En Afrique du Sud, des jeunes garçons entre 7 et 12 ans servaient de domestiques et de femmes aux mineurs qui se livraient ainsi à la pédérastie après leur travail dans les galeries et les tranchées. C'était le cas dans les mines situées dans les régions des Xhosa et Hereros.

En Afrique noire, l'homosexualité était connue depuis des temps de telle sorte que des termes spécifiques désignant ce phénomène se retrouvent dans des langues locales :

L'éponji

En Angola le mot « éponji » désignait des relations sexuelles entre deux partenaires de même sexe.

Le gaglo

L'expression désignait, dans le royaume du Dahomey (Bénin) comme chez les Bafia du Cameroun, une forme d'homosexualité pratiquée par de jeunes adolescents. Dès que les enfants étaient pubères, l'éducation était séparée. Les garçons allaient jouer seuls loin des filles. Pour satisfaire leur désir sexuel, ils formaient des couples, le plus âgé pénétrant analement le plus jeune et cela jusqu'à l'âge adulte voire pour toute la vie.

Le kutsire

Terme hottentot de l'Afrique australe, utilisé au sein du groupe ethnique Khoi Khoi, le kutsire signifie littéralement « soupe de lait ». Il sert à désigner un jeune homme de plus de 18 ans qui reste accroché au jupon de sa mère. C'est une exhortation pour le concerné à l'autonomie et à fonder son propre foyer.

Dans le sens de lâche, le kutsire ou poltron, est une insulte adressée à un homme considéré comme n'étant pas en phase avec les habitants de son village. Il est alors objet de railleries, tourné en ridicule, en dérision. Cette injure est tellement grave que s'il en subit, il est, dans certaines circonstances, dégradé de son statut d'homme et ramené à celui d'un enfant. Pour être réhabilité, il organise une fête dans laquelle il offre notamment de la viande de mouton aux vieux du village. Il n'a pas le droit d'y goûter. Après s'être régalez, les sages frottent le pécheur avec de la graisse de l'animal sacrifié.

Enfin, entre le 16 et le 18^e siècle, les explorateurs ont relevé que chez les Khoi Khoi, le kutsire pouvait désigner un homme ou un garçon qui se prêtait passivement à une pénétration anale dans une relation d'homosexualité.

Le kuzunda

Chez les Wawihé de l'Angola, le kuzunda est une sorte de masturbation mutuelle entre deux partenaires mâles au cours de laquelle les glands de leurs pénis sont frottés l'un contre l'autre.

Le quimbanda

Décrit par les premiers explorateurs dans la région de l'Angola depuis le 17^e siècle, les Quimbandas sont comme des sorciers exerçant une force magique sur leur entourage. Ils étaient habillés en femmes et pratiquaient une sorte d'homosexualité en se livrant entre eux à des rapports sexuels anaux. Le quimbanda est aussi trouvable dans bon nombre de villes du Brésil où il est considéré comme une religion d'origine africaine.

Le sekreta

Au Madagascar, dans la tribu des Sekalaves, les Sekreta étaient, au 19^e siècle, de jeunes garçons habillés en femmes et qui se livraient à une prostitution en couchant avec d'autres hommes pour de l'argent. Comme alternative à la pénétration anale, les Sekreta pouvaient proposer à leurs clients une corne de vache emplies de graisses et placée entre leurs cuisses et dans laquelle le partenaire enfonce son pénis avec des mouvements de va-et-vient jusqu'à l'éjaculation. Dans les Iles Comores, ils étaient connus sous le nom de Sekatses.

Le shoga

Mot swahili d'origine arabe, il signifie, dans la région de Zanzibar, un jeune homme qui se met à la disposition d'un partenaire plus âgé dans une relation sexuelle. Le shoga se prête à un rôle passif pour une pénétration anale et est payé ou récompensé pour ses prestations.

Le chibados

Considéré comme une secte de sorciers, les chibados étaient des hommes habillés en femmes et qui se mariaient entre eux. Ils ont été décrits notamment par les premiers missionnaires qui ont foulé l'Afrique noire entre le 16 et le 18^e siècle. Ils les ont localisés notamment chez les Bakongo en République Démocratique du Congo (RDC) et chez les Dongo en Angola. Ceci donne à penser que l'homosexualité est très ancienne en Afrique et n'est pas venue avec la colonisation.

L'okutunduka

Chez les Hereros de l'Afrique du Sud, le terme okutunduka est une pratique sexuelle de pénétration anale. Elle signifie littéralement « monter les garçons ».

L'omututa

Chez les Wawihé de l'Angola, l'omututa désignait la relation sexuelle anale ou la masturbation entre les partenaires de même sexe.

Le nsanga

Sorte de prostitués rencontrés chez les Zande (ou Azande), peuples de la République démocratique du Congo, du Sud Soudan et de la République Centrafricaine. Les Nsanga étaient des garçons qui s'habillaient en femmes, enduisaient leur corps d'huile pour faire le joli et ainsi attirer des hommes pour des relations homosexuelles.

20.2. Le lesbianisme

Le mot lesbianisme ou saphisme désigne l'homosexualité féminine. Les deux termes font référence à la poétesse grecque Sappho, de l'île de Lesbos qui donne lesbienne. En scrutant ses textes, l'on constate que Sappho a instruit de jeunes femmes. Elle insistait sur la beauté des femmes et proclamait son amour des jeunes filles. Attirance sexuelle entre deux femmes, le lesbianisme est connu également sous le nom

de tribadisme⁸⁰.

En Afrique, l'homosexualité féminine existe depuis des temps immémoriaux, du moins sous forme de rituel. Aujourd'hui, certaines sources⁸¹ signalent qu'à l'instar des nanas Benz qui, dans de grandes villes, s'offrent les charmes de jeunes hommes, il existerait également certaines femmes très classes, roulant dans des voitures 4x4 et qui n'hésitent pas à draguer les jeunes filles, surtout des étudiantes ou des élèves. A en croire leurs témoignages, c'est par déception sexuelle que ces riches femmes préfèrent des femmes aux hommes.

Les formes de lesbianisme les plus connues en Afrique sont :

Le ko'o

Ce rite était exécuté par les femmes Bassa du Cameroun et consistait en des attouchements dans une cérémonie dite de « célébration du clitoris et de la puissance féminine ». Il suggère une homosexualité féminine.

Le mevungu

Proche du ko'o, le mevungu est un rite des Beti du Cameroun, lui aussi destiné à célébrer le clitoris et la puissance féminine.

Il était exécuté nuitamment au cours d'une danse dans la case de la femme qui s'était proposée d'accueillir le groupe. Tout était centré sur le vagin et le clitoris de l'officiante. Celle-ci était une femme d'un certain âge, ayant atteint la ménopause, censée n'avoir plus de rapports sexuels avec les hommes et reconnue par ses paires pour les bonnes mensurations de ses organes génitaux dont la longueur exorbitante de son clitoris. Les participantes étaient également regroupées par catégories, considération faite du développement grandiose de leurs organes génitaux.

Au milieu des chants entonnés et des discours d'une grande obscénité, une ficelle était attachée au clitoris de la célébrante au bout duquel était attaché un fruit sauvage. Les autres femmes venaient se frotter dessus pour acquérir le pouvoir et la force de la célébrante. Elles frottaient de la cendre sur ses organes sexuels, elles parlaient à son clitoris pour lui demander d'exaucer leurs vœux, etc. Bref le mevungu était une sorte de culte au clitoris. Les femmes s'adonnaient à son attouchement, lui faisaient des massages, procédaient à son étirement allant jusqu'à le nourrir avec une bouillie pour qu'il atteigne les mensurations du pénis en exécutant des danses qui suggéraient le coït et les femmes ménopausées jouaient le rôle masculin.

Même si ce rite est proche de l'homosexualité féminine, il avait un caractère magico religieux et était effectué par des femmes fécondes implorant les dieux de notamment éloigner des forces maléfiques, de protéger le groupe, de leur donner plus de fertilité, etc.

Le mevungu était exécuté en dehors de la présence des hommes et

dans le secret le plus absolu.

Le kulamba

Lors des relations sexuelles lesbiennes, les femmes de Zanzibar (Tanzanie) se lèchent mutuellement le sexe. Une sorte de cunnilingus.

Le kusagana

Dans les relations sexuelles de caractère lesbien, les femmes de Zanzibar se frottaient les parties génitales l'une contre l'autre.

Le nsagaji

Terme bantou utilisé dans les régions de Zanzibar et de Mombassa (Tanzanie) pour désigner une femme lesbienne.

Chapitre 21. La zoophilie

La zoophilie est la pratique des rapports sexuels avec les animaux. Dans certaines cultures africaines, elle est prohibée, tandis que d'autres la considèrent comme thérapeutique.

Selon certaines croyances populaires, la zoophilie ferait grossir le pénis ou donnerait même la puissance sexuelle.

Dans l'Égypte antique, dans la ville de Mendès, il existait des cérémonies religieuses au cours desquelles une femme devait s'accoupler avec un bouc.

Les Massaïs de l'Est africain et les Somalis s'accouplent avec des ânesses, les Louo du Kenya avec des vaches, les Nandi de la RDC avec des chèvres. Sur ce même registre également, il y a lieu de citer les Baganda (Ouganda), les Tswana du Botswana et d'Afrique du Sud ou les Mossi du Burkina Faso.

Précisons que la zoophilie en Afrique, loin d'être une déviation sexuelle, était pratiquée à des fins rituelles. C'est la loi de l'analogie qui était quelquefois de règle : le zèbre a un vagin semblable à celui de la femme, de même que le clitoris de l'hyène. A des fins rituelles, des cunnilingus étaient pratiqués sur ces animaux en vue de stimuler le désir sexuel en déperdition.

Dans d'autres civilisations, l'on rencontre des cas où l'accouplement avec des animaux était lui aussi d'ordre rituel. Les pêcheurs vietnamiens faisaient des relations sexuelles avec les dauphins, leurs vagins ayant beaucoup de ressemblances avec celui de la femme ; certains poissons aux lèvres bien charnues se sont montrés de bons fellateurs⁸²; dans l'ancienne Rome, des chiens et des ânes étaient dressés pour monter des femmes.

La zoophilie comme objet de jouissance sexuelle se rencontrait notamment chez de jeunes bergers qui étaient d'ailleurs sévèrement punis une fois attrapés en flagrant délit. Cela est d'autant plus vrai qu'elle était prohibée dans certaines régions d'Afrique et était même considérée comme une déviation sexuelle comme chez les Ibo du Nigéria par exemple.

Au Rwanda ancien, le bétail était promené à travers monts et vallées à la recherche de pâturages. Certains bergers avaient des bêtes favorites avec lesquelles ils étaient familiers. C'est aux heures de midi, quand les animaux étaient couchés à l'ombre des arbres, que les bergers les violaient. Le sexe de la vache ou du mouton était particulièrement prisé. Le berger attrapé par le propriétaire du troupeau était sévèrement puni et renvoyé.

Chapitre 22. L'échangisme

Il s'agit d'une pratique de type socio-sexuel dans laquelle deux couples s'échangent mutuellement leurs partenaires. Dans sa forme élaborée, l'échangisme moderne a des règles : dans l'échangisme « vrai », il y a permutation et pénétration ; dans le mélangisme, les quatre partenaires s'adonnent aux attouchements sexuels ; dans le « côte-à-côtisme », il s'agit d'une sorte de voyeurisme sans contact.

Dans les milieux urbains africains, des clubs d'échangisme sont plutôt rares. Même si cette sexualité de groupe est pratiquée, c'est à une échelle très limitée. Mais, par contre, dans les traditions africaines, on y trouve des traces d'échangisme « vrai ».

Chez les Balante, peuple du sud-ouest du Sénégal, de Guinée-Bissau et de Gambie, comme chez les Ashanti du Ghana, au cours des fêtes d'orgies, l'échange des femmes était une pratique courante. Il en est de même chez les Wagogo (Tanzanie) et les Basouto (Afrique du Sud et Lesotho), l'on pratique l'échange des femmes entre les amis.

Au Rwanda ancien, l'échangisme était plutôt très discret. Elle se passait chez des gens qui s'aimaient bien. D'habitude, un frère avait la possibilité d'avoir des relations sexuelles avec la femme de son autre frère en son absence. Cette fois-ci, deux frères qui s'entendaient bien ou deux amis intimes s'autorisaient, l'un l'autre, à avoir régulièrement des relations sexuelles avec leurs femmes respectives. Cette pratique se réalisait cependant sous certaines conditions. Il ne suffisait pas uniquement d'être des frères ou des amis intimes, mais il fallait en plus et surtout une très grande entente entre les contractants. La moindre friction annulerait l'autorisation donnée. Il fallait aussi être socialement égaux. Si l'un était pauvre et l'autre riche, alors ce n'était plus faisable. Le libre consentement de leurs femmes était également requis. Mais d'ordinaire, elles y consentaient toutes, soit par affection naturelle, soit pour ne pas offenser leurs maris et s'aliéner leur amour. Chez deux hommes ayant épousé deux sœurs, l'accord était quasi automatique. Les deux sœurs admettaient assez facilement l'échange de relations conjugales entre elles et leurs maris respectifs. L'« échangisme » n'impliquait pas le déplacement de la femme hors de son foyer. C'est toujours le mari qui s'éclipsait pour laisser la place à son ami.

Votre avis nous intéresse !

Laissez un commentaire sur le site de votre librairie en ligne et partagez vos coups de cœur sur les réseaux sociaux !

Notes bibliographiques

1. Sidimi Djiddi Ali Sougoudi, Les rites sexuels dans l'Histoire <http://www.ialtchad.com/Chroniquecultureritessexuel.htm>, consulté le 23/05/2015.
2. Emmanuel Vangu Vangu, Sexualité, initiations et étapes du mariage en Afrique, Paris, Publibook, 2012, pp. 12-13.
3. Le rite du kikumbi est décrit dans le livre de Nathalis Lembe Masiala, Le rite du kaandu chez les Basolongo du Bas-Congo (RDC), Editions Publibook, 2008, pp. 32-33.
4. Pierre Salmon, « L'Umwali : une école d'amour africaine (Zaire) », Université du Burundi, Actes du Colloque de Bujumbura (17-24 octobre 1989), repris comme chapitre in Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIXe-XXe siècle), Paris, Karthala, 1991.
5. Alex Engwete, Umwali: société "secrète" et proto-féminisme subversif de la femme congolaise, 17 février 2008, <http://alexengwete.afrikblog.com>, consulté le 23/05/2015.
6. - Gaspard Musabyimana, Pratiques et rites sexuels au Rwanda, Paris, Editions L'Harmattan, 2006.
- Nsekuye Bizimana, Le secret de l'amour à l'africaine ; la caresse magique que chaque homme devrait connaître, Paris, Leduc Editions, 2008.
7. Boris de Rachewiltz, Èros noir: mœurs sexuelles de l'Afrique de la préhistoire à nos jours, Terrain Vague, 1993.
8. Ritual Labia Minora elongation among the baganda women of Uganda, <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=18570467>, consulté le 29/05/2015
9. <http://www.revuelautre.com/Initiation-sentimentale-et.html>
10. - Stanislas Bushayija, Le mariage coutumier au Rwanda, Namur, Pontificia Universitas Gregoriana, 1966.
- Ndoeye Omar (sous la direction de), Le sexe qui rend fou. Approche clinique et thérapeutique, Paris, Présence Africaine, 2003.
11. Emmanuel Vangu Vangu, op.cit., p. 191.
12. <http://www.ialtchad.com/Chroniquecultureritessexuel.htm>
13. <http://antisexisme.net/2013/01/09/cultures-du-viol-1/>
14. Philippe Laburthe-Tolra, Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Le mystère de la nuit, Paris, Editions Karthala, 1985.
15. Emmanuel Vangu Vangu, op.cit., p. 208.
16. Abdoulaye Ly, « Notes brèves sur l'érotisme chez les Lawbé du Sénégal », in Oumou Touré, Erotisme et sexualité au Sénégal et en

Afrique, (<http://www.saharawa.org>).

17. René Bourgeois R., Banyarwanda et Barundi. Tome II : La coutume, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1954.

18. Emmanuel Vangu Vangu, op.cit., p.213.

19. Jean-Jacques Maquet, Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien, Tervuren, MRAC, 1954.

20. Stanislas Bushayija, op.cit.

21. Bigirumwami Aloys (Mgr), Imihango n'Imigenzo n'Imiziririzo. Nyundo, 1964.

22. Thérèse Locoh (sous la direction de), Genre et sociétés en Afrique: implications pour le développement, Paris, Ined, 2007, p.123.

23. Borham Atallah , « Le droit de la famille dans les pays de l'Afrique du nord », in Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine [pp. 301-318], Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, Éditions du CNRS, 1975 ; OpenEdition, 10 avril 2013. <http://books.openedition.org/iremam/132?lang=fr>.

24. Sylvain Monteillet, « L'Islam, le droit et l'Etat dans la Constitution mauritanienne », in Afrique politique 2002. Islams d'Afrique : entre le local et le global [pp. 69-100], Paris, Editions Karthala et CEAN, 2002, p.91.

25. Séraphin Ngondo A Pitshandenge, « La polyandrie chez les Bashiléle du Kasai occidental (Zaïre), fonctionnement et rôles », Les dossiers du CEPED, no 42 Paris, juillet 1996.

26. Jean-Jacques Chalifoux, « Polyandrie et dialectique communautaire chez les Abisi du Nigéria », Anthropologie et Sociétés, vol. 3, n° 1, 1979, p. 75-127.

27. Jean-Claude Muller, Du bon usage du sexe et du mariage. Structures matrimoniales du haut plateau nigérian, Paris, L'Harmattan/Serge Fleury, 1982.

28. Geert Sledsens, Mariage et Vie conjugale du Moniteur Rwandais, Katholiek Universiteit Leuven, Département de Sociologie, n° 9, 1972.

29. Boris de Rachewiltz, op.cit.

30. Wade Kodou, Sexualité et fécondité dans la grande ville africaine. Le cas de Ouakam, Paris, Editions L'Harmattan, 2008.

31. Nous nous sommes largement inspirés du contenu du site <http://matricien.org/geo-hist-matriarcat/afrique/>

32. George Sandart, Cours de Droit Coutumier ; première partie : La famille ; la propriété foncière, Astrida, 1939.

33. Les mariages de mineures en augmentation au Maroc, Slate Afrique, 17/05/2011 (www.slateafrique.com).

34. Lacombe Bernard, « Le deuxième bureau, secteur informel de la nuptialité en milieu urbain congolais », STATECO, 35 : 37-57, Paris, 1983.

35. Aloys Bigirumwami (Mgr), Imihango yo mu Rwanda, Ire partie : Imihango n'Imizilirizo, Nyundo, 1964.
36. <http://rmc.bfmtv.com/emission/les-rites-sexuels-les-plus-insolites-du-monde-le-fil-d-ariane-du-0412-850596.html>
37. <http://matricien.org/geo-hist-matriarcat/afrique/>, consulté le 18/05/2015.
38. Arnold .Van. Gennep, Tabou Et Totémisme à Madagascar, étude descriptive et théorique, Paris, Ernest Le roux, Editeur, 1904. pp.168-169.
39. Ferdinand Ezémbé, L'enfant africain et ses univers, Paris Editions Karthala, 2009, p.187.
40. Garfield Barbach L., L'accomplissement sexuel de la femme, Paris, Editions Buchet/Chastel, 1975.
41. Emmanuel Vangu Vangu, op.cit., p. 210.
42. Consulté le 15/05/2015
43. <http://ayanawebzine.com/sexo-les-secrets-de-femmes/>, consulté le 15/05/2015.
44. <http://femmefr.com/comment-faire-vagin-serre/>, consulté le 19/05/2015.
45. Adèle Kouadio, Noircissement des gencives : Quand beauté rime avec torture !, <http://placesante.com>.
46. Safiétou Kane, « Le petit pagne à travers les âges », in Oumou Touré, Erotisme et sexualité au Sénégal et en Afrique (bibliographie commentée), [www.sahara-wa.org/conference/oumou.pdf].
47. Valérie Irié, Les jeunes filles et les "bayas": Retour aux coutumes ou extravagances, <http://koulouba.com/societe/les-jeunes-filles-et-les-bayas-retour-aux-coutumes-ou-extravagances>, consulté le 15/05/2015.
48. <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2700p040.xml0/>, consulté le 01/6/2015.
49. <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2792p037.xml0/>, consulté le 01/6/2015.
50. <http://www.portail-eip.org/web2/sites/default/files/Gavage.pdf>
51. Tauzin Aline, Figures du féminin dans la société maure, Mauritanie. Désir nomade, Paris, Kathala, 2001, pp. 105-107.
52. Céline Lesourd, « « Capital beauté ». De quelques riches femmes maures », Politique africaine 2007/3 (N° 107), p. 62-80. DOI 10.3917/polaf.107.0062.
53. Etsianat Ondongh-Essali, L'inceste en Afrique, Vitry-sur-Seine, mai 2006. <http://arsinoe.org/docs/Colloque-2006-ONDONGH.pdf>, consulté le 20/05/2015.
54. Françoise Héritier, Les deux sœurs et leur mère, Paris, Odile Jacob, 1994, p. 178.
55. Etsianat Ongongh-Essali, op.cit.

56. Yves Brillon, *Ethnocriminologie de l'Afrique noire*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin ; Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 1980
57. Ferdinand Ezembé, *L'enfant africain et ses univers*, Paris, Khartala, 2009, p. 188.
58. Ferdinand Ezembé, *idem*
59. F. Ezembé, *ibidem*.
60. Anicet Kashamura, *Famille, sexualité et culture. Essai sur les mœurs sexuelles et les cultures des peuples des Grands Lacs africains*, Paris, Payot, 1973.
61. Luc De Heusch, *Essai sur le symbolisme de l'inceste royal en Afrique*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie Solvay, 1958.
62. Jean-Jacques Maquet, *Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien*, MRAC, Tervuren, 1954.
63. <http://matricien.org/geo-hist-matriarcat/afrique/akan/>, consulté le 18/05/2015.
64. Jean-Jacques Maquet, *op.cit.*
65. Jean-Jacques Maquet, *op.cit.*
66. - OMS, *Les mutilations sexuelles féminines*, Aide-mémoire n° 241, juin 2000.
- OMS, *Aperçu du problème : Les mutilations génitales féminines*, Genève, 1998.
67. <http://www.frontpageafricaonline.com/>
68. <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1517/You/article/detail/1759119/2013/12/16/38-femmes-accusees-d-excisions-en-Tanzanie.dhtml>
69. Assa Konte, *La pratique de l'excision au Mali*, Genève, novembre 2007.
70. Boris de Rachewiltz, *op.cit.*
71. Hélène Martin, « Le beau sexe. Quelques pistes de réflexion sur les chirurgies sexuelles cosmétiques », *Genre, sexualité & société* [En ligne], 12 | Automne 2014, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 03 avril 2015. URL : <http://gss.revues.org/3222> ; DOI : 10.4000/gss.3222.
72. - Gaspard Musabyimana, *Pratiques et rites sexuels au Rwanda*, Paris, Editions L'Harmattan, 2006.
- Nsekuye Bizimana, *Le secret de l'amour à l'africaine; la caresse magique que chaque homme devrait connaître*, Paris, Leduc Editions, 2008.
73. Pour une étude critique sur les liquides sexuels féminins, voir l'article de Vincke E., « Liquides sexuels féminins et rapports sociaux en Afrique centrale », in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 15, n° 2-3,

1991:167-188.

74. Erik Rémès, Sexe Guide, Paris, Editions Blanche, 2004.

75. - Charles Gueboguo, La question homosexuelle en Afrique. Le cas du Cameroun, Paris, L'Harmattan, 2006.

- Charles Gueboguo, Sida et homosexualité(s) en Afrique. Analyses des communications de prévention, Paris, L'Harmattan, 2009.

76. « L'homosexualité passible de la prison à vie en Ouganda », Le Monde du 21/12/2013 (www.lemonde.fr).

77. Amnesty International, Afrique. Quand aimer devient un crime. La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne, 25 juin 2013, Index AI : AFR 01/001/2013

78. « L'homosexualité, un crime dans de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient », Le Monde du 13/11/2013 (www.lemonde.fr)

79. Daniel Vangroeneghe, Sida et sexualité en Afrique, Bruxelles, EPO, 2000, p. 182.

80. <http://fr.wikipedia.org/wiki/Lesbianisme>, consulté le 21/05/2015.

81. http://www.seneweb.com/news/Societe/phenomene-de-lesbianisme-a-dakar-ces-grandes-dames-qui-draguent-les-jeunes-filles_n_48502.html, consulté le 21/05/2015.

82. Pauvert M., Amour Sexe Le bouquin, Paris, Les Belles Lettres, 1993.

© **Éditions Scribe - 2016**

Rue de la Colonne 54/4, 1080 Bruxelles

www.editions-scribe.com

info@editions-scribe.com

Photo de couverture :

Un groupe de Massaïs (Kenya) en procession.

(photo/ ©Jean Baptiste Rumagihwa, août 2012)

e-ISBN : 9782930765150

© 2016, version numérique Primento et Éditions Scribe

Ce livre a été réalisé par [Primento](#), le partenaire numérique des éditeurs